la Révolution prolétarienne

REVUE SYNDICALISTE REVOLUTIONNAIRE

Réponses au Referendum

N° 431 - Nouvelle série - N° 130 SEPTEMBRE 1958 - PRIX : 120 francs

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue syndicaliste révolutionnaire (mensuelle)

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE - ALGERIE - COLONIES

Six mois .... 700 fr.
Un an .... 1.200 fr.

EXTERIEUR

Six mois .... 800 fr.
Un an .... 1.500 fr.

Le numéro : 120 francs.

ADRESSER LA CORRESPONDANCE

concernant la Rédaction et l'Administration à la

Révolution prolétarienne
14, rue de Tracy — PARIS (2e)
Téléphone : CENtral 17-08

PERMANENCE

Les jeudis de 18 h. à 19 h.
Les samedis de 17 h. à 19 h.

UTILISER POUR LES ENVOIS DE FONDS

notre compte chèques postaux
Révolution prolétarienne 734-99 Paris

Sommaire du N° 431 - Septembre 1958

ENTRE NOUS

Un universitaire d'une scrupuleuse honnêteté nous écrit une longue lettre — dont il ne désire pas la publication — pour nous dire ses réactions hostiles à la plupart de nos articles, particulièrement à ceux consacrés à l'Afrique du Nord. Et, tout en renouvelant son abonnement, il nous envoie une liste de possibles.

Le cas n'est pas unique. Fréquemment les talons de mandats portent une appréciation sévère de notre rédaction... avec comme formule de politesse : « Bon courage quand même... » Certains disent... ce que presque tous pensent : « La « R.P. » véhicule des idées que je n'accepte pas... qui me heurtent... mais si elle disparaissait, quelque chose me manquerait... »

De telles critiques ne nous sont jamais indifférentes. Et il n'est pas pour nous d'encouragement plus efficace.

Ce qui nous décourage au contraire, c'est le silence des autres... de ceux qui lisent la « R.P. »... volets clos et tiroir ouvert pour la dissimuler rapidement, si quelqu'un entre dans le bureau. Ceux qui nous approuvent et nous utilisent, sans oser formuler leur approbation et préciser leurs sources. Ceux qui savent qu'ils peuvent tout dire dans nos colonnes et qui craignent justement d'être obligés de dire tout ce qu'ils pensent.

C'est peut-être là le mal le plus profond du mouvement. On ne peut se méprendre. La collaboration à la « R.P. » n'implique aucun engagement pour les militants syndicalistes, sinon celui d'user de la liberté d'expression. On ne craint pas de se soumettre à nos idées, on craint d'être obligé d'agir selon les siennes. Le courage qui manque le plus, c'est celui de tenter de voir clair en soi-même. Ce n'est pas parce que la « R.P. » formule des consignes qu'elle effraie... c'est parce qu'elle n'en formule pas.

Alors il ne faut pas s'étonner que le peuple ouvrier se laisse prendre au jeu du referendum, qu'au lieu de choisir consciemment le parti qui favorise l'action, il balance entre un Oui et un Non qui le soulagent l'un comme l'autre de toutes responsabilités...

Il est vrai que nous tirons quelque réconfort des critiques positives. Mais le véritable moteur de notre existence serait la participation active à notre effort de tous ceux qui désirent renouveler, ranimer l'action syndicale, en alimentant une opinion ouvrière librement élaborée.

Nous n'attendons pas qu'ils soient à nos côtés. Nous ne ralentissons pas notre effort. Ce numéro que nous n'avons pas voulu tirer avant de connaître le texte de la Constitution contient 36 pages au lieu de 24 ; celui de juillet-août en contient 36... c'est-à-dire (compte tenu des suppléments en cours d'année) que nous aurons fourni plus que la matière normale de douze numéros, cette année. Si l'on veut que la « R.P. » reste au moins aussi dense, il nous faut augmenter d'une manière appréciable le nombre de nos abonnés, de nos souscripteurs, de nos collaborateurs...

Et même si nous le trouvons plus content de nous que nous le sommes nous-mêmes, nous ne résistons pas au plaisir de tirer cette phrase d'une lettre d'un ami belge :

« Bien sûr, la « R.P. » nous apportera la grosse brassée, toujours attendue et qui nous comblera comme d'habitude, sans jamais nous décevoir. »

FAUX ET VRAIS PROBLÈMES

Il va sans dire que la question de la nouvelle Constitution que doit trancher le referendum à la fin de ce mois intéresse les militants syndicalistes. Il semble moins évident aux mêmes militants que cette question n'est pas essentielle, et que voir en elle la clé des grands problèmes constitue un dangereux errement.

Renforcement du pouvoir, limitation des prérogatives parlementaires, telles sont les deux formules qui peuvent caractériser le sens et le contenu du projet de constitution présenté par le présent gouvernement. Un observateur peu suspect de verbalisme extrémiste, Raymond Aron, a pu qualifier le texte de « réactionnaire » : « ...je veux dire que cette Constitution va en sens contraire de l'évolution constitutionnelle en Occident » (*Le Monde*, 22 août 1958).

Aucun syndicaliste ne verra quoi que ce soit de rassurant dans la Constitution proposée, pas plus pour l'amélioration et l'extension de la démocratie que pour l'émancipation de la classe ouvrière. Un pouvoir faible offre aux organisations de travailleurs la possibilité et l'occasion de faire triompher des revendications ou d'imposer des réformes ; un pouvoir fort se caractérise par la tendance à mettre les travailleurs au pas et à miser davantage sur les aventures de prestige que sur les difficiles transformations sociales. La perspective qu'ouvre l'esprit et le texte de la V[e] Constitution débouche sur un Etat renforcé, un centralisme accentué, un nationalisme revigoré.

Cette constatation ne peut cependant nous faire oublier que les écrits constitutionnels ne déterminent pas la vie politique et sociale. Elle ne peut davantage nous cacher le fait que la situation présente est née de l'impuissance de la IV[e] République à répondre aux grands problèmes qui exigeaient une solution. Quand les partis politiques eurent à maintes reprises montré leur incapacité à choisir une politique et par conséquant à se faire obéir par les services d'Etat, ils firent appel à de Gaulle pour se protéger de la menace des ultras d'Algérie et des équipes d'activistes militaires. A ce moment, ils savaient parfaitement que le général revendiquerait et obtiendrait des pouvoirs étendus.

Quant aux « vaillants » républicains de l'opposition à outrance, ils se trouvaient totalement incapables d'utiliser le fameux système parlementaire auquel ils tenaient tant, mais ne pouvaient en appeler aux classes laborieuses pour les avoir depuis longtemps délaissées sinon en périodes électorales. Les plus virulents ne voyaient comme riposte possible que l'alliance avec le parti communiste, ce qui, quand il s'agit d'éviter une dictature, présente un indéniable côté « humour noir ».

Il est donc utile de disséquer les articles de la nouvelle Constitution et d'en supputer les conséquences, mais il est plus utile encore de prévoir que la bataille du referendum se livrera non sur la teneur des paragraphes mais sur le fait de savoir si oui ou non la IV[e] République a fait faillite. La grande majorité des électeurs se décidera non pour de Gaulle, mais contre les parlementaires (qu'ils ont désignés...).

Ce terrain n'est pas le nôtre. Les tournois de démagogie et les assauts menés à grands coups de mots à majuscule ne nous passionnent guère. Et l'importance que prend le proche referendum dans l'opinion nous inquiète parce qu'elle masque les problèmes réels et étouffe les chances d'une troisième issue, aussi éloignée de la démocratie des betteraviers et des pinardiers que de l'Etat fort des colonels et des colons.

Si nos chances demeurent, du moins ne peuvent-elles être tentées que si le mouvement ouvrier a conscience de leur existence. Jusqu'à présent, les grandes organisations syndicales ne se sont pas comportées de façon à en convaincre leurs adhérents ou un plus large public. En juin dernier, c'est devant le faux dilemme : ou les paras ou Pflimlim, que Force Ouvrière, la C.F.T.C. et les autonomes ont tenté de choisir. La suite ne pouvait être autre que celle que nous avons connue : la démission de fait des confédérations et fédérations syndicales libres, pour éviter l'éclatement intérieur, et le ralliement tacite à l'expérience de Gaulle. Illusions et désillusions sur les vertus du régime parlementaire laissaient finalement les états-majors syndicaux sans force, sans poids, sans initiative.

Là il aurait fallu, non pas défendre les parlementaires, mais les libertés ouvrières, non pas s'accrocher au passé mais ouvrir l'avenir, non pas regretter les habitudes prises mais rivaliser d'audace avec les vibrions d'extrême droite et leur opposer la puissance de la classe ouvrière organisée, non pas attendre le gouvernement suivant pour présenter des revendications mais exposer une politique ouvrière au pays et l'appeler à participer à son triomphe, apparaître en un mot comme le moteur social authentique et l'arbitre possible de la crise française, nous n'avons enregistré que des balbutiements, des velléités, des simulacres et des préparatifs de vacances.

Aujourd'hui, la carence syndicale va se justifier de la même façon. Sous prétexte d'éviter les déchirements entre partisans du « oui » et du « non », les centrales libres vont s'abstenir de mettre en avant leurs programmes, lesquels ne

répondent certes pas aux arguties du droit constitutionnel, mais fournissent des solutions aux problèmes sur lesquels s'est heurtée et s'est effondrée la IVe République. La C.F.T.C., Force Ouvrière et la F.E.N. sont dans leur grande majorité favorables à la négociation pour mettre fin à la guerre d'Algérie. Ces trois forces syndicales ont adopté des projets de réforme fiscale, d'assainissement des circuits de distribution, de contrôle ouvrier, de financement d'une politique de logement, de participation à la construction européenne. C'est-à-dire qu'il existe des réponses syndicales ouvrières aux questions essentielles du moment.

L'abandon de l'initiative ouvrière — pour de mesquins motifs de rivalités entre directions ou plus simplement par absence de confiance en la classe ouvrière — laisse le champ libre aux distributeurs de panacées universelles et ouvre la porte à toutes les aventures. Déjà l'interdiction du droit de grève a été signifiée à certaines catégories de fonctionnaires ; déjà le blocage des salaires a été décidé, alors que la liberté des prix est maintenue ; déjà la plus large amnistie a été accordée aux fraudeurs les plus caractérisés.

Ce n'est pas en rêvant de créer un nouveau parti, dont les animateurs vont des nationalistes « de gauche » aux crypto-communistes en passant par tous les candidats désireux de bien se placer pour les prochaines élections que les syndicalistes œuvreront utilement. C'est en restant ou en redevenant eux-mêmes. C'est en répondant à la fausse alternative : décomposition parlementaire ou aventure césarienne par la présence et l'audace ouvrières.

Plus que jamais l'alliance de la C.F.T.C., de Force Ouvrière et de la F.E.N. s'impose, pour rendre au mouvement syndical son rôle déterminant.

Au risque de montrer une fois de plus un manque total de sens politique, je vois dans les revendications réaffirmées des ouvriers du gaz et de l'électricité, dans les revendications des cheminots, dans la bataille qui se prépare pour la rentrée chez les métallurgistes, plus de raisons d'espérer que dans les mille programmes d'une opposition politique qui a la nostalgie des inébranlables démocrates que furent tous les politiciens de la « Quatrième ».

Louis MERCIER.

PROPOS BENEVOLES D'UN « CONGE PAYE »

Entre le totalitarisme et le paternalisme !

On veut se détendre, en ce mois d'août 1958, où l'on cherche le soleil au delà des Alpes. Mais on entend encore les rumeurs assourdies de l'actualité française. Et l'on cherche l'humaine actualité italienne, à travers des paysages peuplés d'histoire, depuis des millénaires...

L'attention du public français se porte d'abord sur les informations sensationnelles. Cependant les gens sérieux ne s'excitent pas seulement sur les états d'âme et la stabilité des fesses de Brigitte Bardot. Ils échangent de graves propos sur le débat constitutionnel et centrent leurs méditations politiques sur l'altitude du képi providentiel. C'est ainsi qu'ils passent du... particulier... au Général. Oublient-ils leurs soucis économiques ? Non, sans doute. Les plus clairvoyants ont placé la fièvre gaulliste à un carrefour décisif pour leurs intérêts. Les autres (les petits bourgeois... et beaucoup d'ouvriers, hélas !) fixent déjà l'urne du referendum... comme des joueurs la boule du croupier... Tout ce qui les inquiète se réglera par de Gaulle... ou l'anti-de Gaulle !

Entendons-nous bien. Les faits politiques décisifs ne sont pas déterminés automatiquement par la conjoncture économique. Celle-ci n'est pas la cause exclusive. Mais la condition primordiale. Il n'y a pas que cela. Mais il y a cela d'abord.

Aussi n'est-il pas inutile de lire avec attention le rapport présenté par M. Simon Nora à la Commission des comptes de la nation sur **le bilan de 1957 et les perspectives de 1958.** Curieuse succession de dates. C'est le 6 mai que ce rapport a été connu.. une semaine avant le coup d'Alger.

Une période de riche ascension...

Il convient d'abord de revenir sur une analyse de l'histoire économique pendant la période de 1949 à 1958 établie par la même commission à l'aube de l'an 1958.

Une observation significative : au cours de cette période, les constatations « localisées » chaque année semblaient nettement défavorables : de 1949 à 1953, le volume des investissements ne s'accroissait plus ; en 1951, puis en 1956 et en 1957, l'inflation provoquait des hausses de prix ; en 1952 : net ralentissement dans l'élévation du niveau de vie.

Mais « **considérée dans son ensemble, cette période est sans doute une de celles où la richesse de la France s'est le plus accrue. La production et le niveau de vie de l'ensemble de la population se sont élevés de 50 %. Cependant ce fut une période marquée par des troubles graves : Indochine, Algérie, Suez... Si la courbe a été aussi nettement ascendante, c'est parce que l'économie française a prouvé une grande faculté d'adaptation et un dynamisme imprévu. Le rythme croissant des investissements témoigne d'une attitude nouvelle des « chefs d'entreprise ». Cependant ces facteurs favorables n'auraient pas été « efficients » si la France n'avait pas bénéficié de concours extérieurs.** »

Signe d'expansion : tension sur le marché du travail, pénurie de main-d'œuvre. Signe de progrès : un appel de la main-d'œuvre étrangère et une migration relativement importante des campagnes vers les villes (en 1957, plus de 110.000 travailleurs immigrés nouveaux, près de 100.000 agriculteurs « déracinés »). Signe de régression : l'accroissement de l'activité est dû, pour une bonne part, à l'augmentation de la durée de travail : plus de 46 heures par semaine en moyenne pour 1957. Autre signe réactionnaire : l'allongement de la durée du service militaire (réactionnaire, car si les progrès de la technique

justifient l'allègement des effectifs, la « pacification » algérienne commande leur alourdissement).

Autre signe d'expansion : l'accroissement des importations de matières premières et des équipements (9 % de plus pour les premières de 1956 à 1957 ; pour les secondes, 50 % de plus de 1955 à 1956, 20 % de 1956 à 1957).

Pour l'ensemble des activités, le pourcentage d'augmentation annuelle a atteint 6,5 de 1954 à 1956, 5 de 1956 à 1957. Pour l'industrie seule, il a atteint respectivement 9,5 et 7,5.

On a décrit plus largement encore le mouvement en se référant à 1938. Dans la plupart des industries-clés, la production a plus que doublé : **augmentation de 310 % pour le pétrole, de 178 % pour les industries chimiques, de 176 % pour l'électricité, de 140 % en moyenne pour l'extraction et la transformation des métaux.**

Cette expansion ne paraît pas déséquilibrée ; c'est-à-dire que la production des biens de consommation avec un temps de retard normal a bénéficié dans la dernière année d'un rythme d'accroissement plus rapide, 3 % seulement de 1954 à 1955, contre 12 % pour les industries de base et 15 % pour les industries mécaniques et électriques. 8 % de 1955 à 1956, contre 6,5 % et 10,5 %, 8,5 % de 1956 à 1956 contre 9,5 % et 12 %.

Une expansion, dont le syndicalisme n'a pas profité

Ainsi expansion à la fois rapide et équilibrée, augmentation des revenus réels, consommation immédiate absorbant en moyenne 9/10e des revenus... ce sont bien là les caractères du progrès économique et social. Mais ce bilan, s'il permet d'apprécier la sincérité de la panique artificiellement provoquée et entretenue depuis le début de 1958, n'éveille guère d'illusion sur l'efficacité du syndicalisme. Car si de nombreux chefs d'entreprise se sont adaptés à l'expansion, et ont prévenu l'action ouvrière en accordant de substantiels avantages aux ouvriers qualifiés, si dans la métallurgie surtout, la menace ou l'accomplissement de l'action directe ont favorisé la signature d'intéressantes conventions collectives, dans l'ensemble le syndicalisme « libre » a été traîné par cette expansion sans utiliser l'organisation ouvrière comme moteur de progrès technique et d'adaptation sociale.

Il est facile — et souvent équitable — d'incriminer les hommes. Le bureaucrate — qu'il soit syndical, politique ou administratif — reste essentiellement l'homme des situations acquises et ne peut devenir le leader d'un mouvement. Il s'accroche, consciemment ou non, à la classe des « épargnants ». Or celle-ci en période d'expansion se trouve relativement très réduite en effectifs, en biens et en influence.

Nous avons noté comme élément « régressif » dans ce bilan « progressif » l'allongement de la semaine de travail qui a souvent dépassé 50 heures.

Que cette survivance réactionnaire ait été tolérée si facilement par les militants syndicaux (de toutes centrales) prouverait la dégénérescence du syndicalisme.

Mais si les bureaucrates n'ont pas été bousculés par des militants, c'est que le mal est plus profond, c'est que « l'étatisme » a dévoyé ou corrompu les meilleurs. Difficile de repérer une tendance morbide qui se dissimule sous des sentiments vertueux et des mots innocents.

Dès qu'il entend parler de stabilisation, de statut, de planisme, d'intérêt national, d'équilibre, d'ordre.. un syndicaliste authentique devrait dresser l'oreille comme un factionnaire qui sent l'ennemi...

Une politique économique pour 1958

Le rapport de M. Nora a pour objet de tirer du bilan de 1957 des données techniques pour une politique économique en 1958.

On a tendance en effet à confondre deux formules identiques mais de sens contraire. **L'économie politique** se propose d'étudier l'évolution de la production et des échanges et d'en fixer les tendances. Comme toute science en formation, elle engendre des hypothèses — explications et prévisions — divergentes et contradictoires. **La politique économique** détermine les objectifs et les moyens d'une action de l'Etat sur la production et les échanges.

Il fut nécessaire dans le passé de discuter le mythe de l'équilibre budgétaire. Celui de l'équilibre de la balance des comptes est-il plus respectable ?

Comparer la valeur globale des importations à celle des exportations ne signifie rien. Ce qui est essentiel, c'est **la nature des marchandises importées et exportées.** Un pays qui exporte des matières premières et des produits agricoles et importe des produits industriels est économiquement sous-développé. . **que sa balance soit excédentaire ou déficitaire.** Lorsque l'on importe des matières premières et exporte des produits fabriqués, il s'agit d'un pays industriel. **Lorsque le développement industriel impose l'accroissement des importations de matières premières, augmente l'exportation des produits fabriqués, allège jusqu'à l'annuler l'importation des biens d'équipement et des éléments énergétiques... il s'agit d'une économie en expansion.** Lorsque la production de biens de consommation suit avec un temps de retard (réduit au minimum) le développement des industries de base, **l'expansion favorise le progrès social et affaiblit les tendances nationalistes, belliqueuses et agressives.**

Ce sont là des « vérités premières » que des économistes et des politiciens — ceux-ci menant ceux-là — s'efforcent d'obscurcir.

M. Nora démontre que des actions globales, gouvernementales, tendant à rétablir l'équilibre du commerce extérieur se révèlent toujours insuffisantes ou dangereuses. On voulait restreindre globalement les importations, ce qui aurait paralysé les approvisionnements indispensables de l'industrie. On a voulu restreindre globalement la « demande intérieure », c'est-à-dire la consommation, alors que les produits consommés ne pèsent que relativement fort peu dans la masse des importations.

Il faut donc des actions **sélectives** afin de freiner la consommation publique ou privée, là où celle-ci entraîne de forts courants d'importation, ou absorbe des produits aisément exportables. Même sélection pour contrôler l'expansion en ne tolérant que les importations indispensables et en favorisant les exportations possibles.

L'ombre et la réalité de la récession

Théoriquement, tout cela paraît raisonnable. Mais M. Nora introduit lui-même le doute dans la conviction, en observant qu'en 1957, il fallait ne pas provoquer la récession — alors qu'en 1958, il faut l'éviter.

Quoique la récession — arrêt de l'expansion, stagnation ou recul — reste bénigne comparée à la crise catastrophique de 1929, le mal est de même nature. C'est la paralysie plus ou moins rapide, plus ou moins généralisée de la circulation des capitaux et des marchandises.

Or, en 1934 — alors que Roosevelt aux Etats-Unis engageait depuis deux ans une politique hardie d'inflation budgétaire et monétaire, qui s'est révélée efficace — on consacrait officiellement en France **une politique de déflation** avec comme objectifs : **l'équilibre budgétaire et la baisse des prix, c'est-à-dire que l'on diminuait encore le volume des capitaux en circulation, donc que l'on aggravait la crise.** En 1958, on a envisagé, avec comme objectifs la défense du franc de **restreindre massivement les importations et la consommation intérieure, ce qui ne peut que provoquer la récession.**

Politique de Gribouille ? Voire. Ce serait de la

démence, si en réalité ce ralentissement de l'activité ne favorisait les bénéficiaires des situations acquises, de la richesse acquise et épargnée, des profits acquis, consolidés et constants... tous ceux qui ne vivent, survivent ou prospèrent que par l'autorité d'un Etat fort.

Une politique « économique » qui exige un Etat fort...

Le rapport de M. Nora n'a certainement pas déterminé la longue crise politique qui a débuté par la chute du gouvernement Gaillard et abouti à l'apothéose du Général, après le piteux avortement de Pflimlin. **L'affaire d'Algérie reste la cause déterminante.** Mais il convient de ne pas oublier que Pflimlin, ministre des Finances de Gaillard, puis président du Conseil, avait inauguré une politique résolument autoritaire, privant — comme en 1934 — le Parlement de ses pouvoirs de contrôle. Ne pas oublier non plus que l'opération de Gaulle aboutissant — non à un gouvernement factieux — mais à une « Union nationale » régulièrement constituée, avec le pauvre Mollet jouant — comme Herriot en 1934 — le rôle de potiche décolorée, a été préparée par le Pinay de la « confiance », l'homme de la bourgeoisie conservatrice, la « mascotte » des petits boutiquiers.

Or, M. Nora dans ses propositions « sélectives » envisageait **le « rationnement » de certains produits importés de grande consommation, ou dont l'exportation peut être immédiatement développée : tels les produits pétroliers, la viande, le vin.** Il suggère une fiscalité très forte, dont serait exemptée une consommation minimum par tête.

Ces restrictions sévères, ajoute-t-il, **ne peuvent se justifier ou être efficaces que dans un climat de discipline générale.**

La sélection doit porter également sur le choix des importations tolérées et des exportations encouragées. Ce qui revient à une rigoureuse application du système des licences. On connaît mal les marchandages et les concussions qui ouvrent des portes étroites dans la muraille du commerce extérieur étatisé. Pour en profiter, il faut être placé près des... « porte-clefs ».

D'autre part, M. Nora propose un système de repérage permanent pour déceler immédiatement les risques de récession générale et ouvrir immédiatement quelques robinets d'expansion. Convenablement sélectionnés. **Surtout ne pas élever le niveau des salaires ou abaisser les prélèvements fiscaux.** Mais relancer des investissements, d'abord dans les financements publics, ensuite dans l'ordre privé, malgré les restrictions générales de crédit.

Essayons d'être clair : **rationnement, lourdes charges fiscales, sélection des exportations et importations, mesures expansionnistes rapides et sélectives...** Pense-t-on qu'une telle politique puisse être menée efficacement, avec un Parlement soumis à des influences « électorales » ou monnayées, des syndicats indépendants et actifs, des partis où « la voix de la base » peut se faire entendre avant le fait accompli ? Mais peut-on imaginer qu'elle soit conçue et orientée par un baroudeur parachutiste, un stratège de sous-préfecture ou un général qui doit surtout son prestige à la richesse de sa réthorique ?

Dans les cadres du régime cependant, une autre politique est-elle concevable ? M. Nora la suggère, en posant deux dilemmes dans sa conclusion.

« **Sauf nouveaux crédits extérieurs... la France ne peut guère espérer une année 1959 plus favorable, c'est-à-dire une année de très faible progrès de la production et de stagnation de la consommation. Objectif modeste, difficile à atteindre.** »

« **L'ampleur des charges civiles et militaires... place la nation devant ce dilemme : ou des restrictions de consommation ou le chômage.**

« **A moins de diminuer ces charges rapidement et massivement,** ce choix ne peut être éludé. »

Faut-il encore, en conclusion, évoquer 1934 ? Au coup de force du 6 février répondit la grève générale du 12 février, dont nous avons conté l'histoire et glorifié la légende. A l'Union nationale répondit le Rassemblement populaire, auquel la C.G.T. adhéra, ce qui était normal.

Mais, dès 1935, nous réagissions contre la tendance à subordonner l'action syndicale à la victoire électorale du Rassemblement populaire. Sans doute les journées ouvrières de juin 1936 forcèrent-elles le Rassemblement populaire à aller au delà de son programme social. Mais la C.G.T. aurait-elle été aussi facilement colonisée par les communistes, si les syndicats avaient maintenu leur indépendance dans la revendication et l'action ?

S'opposer aux prétoriens, réclamer la solution de l'affaire algérienne, empêcher le vote d'une Constitution qui renforcerait un Etat autoritaire... tout cela ne peut s'exclure de l'action syndicale. Celle-ci s'oriente nécessairement contre le paternalisme, contre le totalitarisme. Mais on s'oriente pour marcher.

Roger HAGNAUER.

P.-S. — Nous avions depuis longtemps adressé nos propos à la « R.P. », lorsque nous avons lu dans « Combat » du 19 août des déclarations de M. Villiers, président de la **Confédération nationale du patronat,** qui éclairent les prodromes de l'installation du gaullisme.

Par un curieux synchronisme, c'est le 13 mai (le jour du coup d'Alger) qu'une assemblée générale extraordinaire du C.N.P. sonnait le tocsin.

M. Villiers veut une politique gouvernementale ferme et stable. Il veut aussi mettre fin aux interventions abusives de l'Etat qui troublent les lois du marché économique.

Est-ce une contradiction ? Un Etat fort n'est-il pas naturellement protectionniste ? Il y a sans doute dans le patronat deux tendances opposées : l'une expansionniste, l'autre conservatrice. Un Etat fort peut-il favoriser l'un ou l'autre ? Ce que désire M. Villiers, c'est une plus grande liberté de manœuvre, afin de consolider les profits à l'intérieur et pratiquer à l'extérieur une sorte de « dumping » social. L'allègement des charges fiscales, peut-être des manipulations monétaires... mais surtout la fin du plein emploi et la reconstitution de « l'armée de réserve des chômeurs ».

Pendant cette péréiode de transition, une petite équipe sur laquelle on puisse agir rapidement, qui permette au patronat — que l'expansion continue ou que la récession s'aggrave — d'occuper des positions solides.

Sous le vague des déclarations de M. Villiers, on décèle les intentions du patronat intelligent qui soutient de Gaulle, comme on s'installe dans une base solide de départ. La classe ouvrière pourrait s'inspirer de cette prévoyance et prévoir au delà du 28 septembre.

CERCLE ZIMMERWALD

DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 1958

à 15 heures

78, rue de l'Université

LES SYNDICALISTES ET LE REFERENDUM

Sous la présidence de GUILLORE
avec la participation de Charles-André JULIEN
et Edouard DEPREUX

Chronique de l'Union des Syndicalistes

Savoir raison garder

Nous n'avons pas l'intention de renier ce que nous écrivions dans notre dernière chronique, à savoir que la Constitution de l'Etat nous intéresse, que l'indifférence à son égard ne saurait être une attitude de syndicaliste, que l'odeur très prononcée de réaction que dégage le texte actuellement soumis à l'agrément populaire nous incommode fort.

Mais de là à faire prendre le pas aux textes sur les faits, à transformer en débat juridique ce qui n'est que phénomène de lutte de classe, à faire du militant un robin, il y a loin. S'il doit y avoir du fascisme en France — et il n'est pas vrai que nous en soyons déjà là — ce n'est pas à une constitution plus ou moins mauvaise que nous le devrons. Il sera le résultat d'une insuffisante prise de conscience de la classe ouvrière, ou bien d'une fausse orientation de sa lutte.

Depuis un siècle et demi, la France fait une très grande consommation de constitutions. Les plus belles dans le texte et les plus solennellement proclamées n'ont pas fait long feu. Notre regretté ami A.-V. Jacquet s'est souvent moqué de cette manie constitutionnaliste. Jamais aucun texte constitutionnel n'a fait se plier les faits, les luttes sociales et les mœurs. C'est le contraire qui est vrai : les faits sont plus têtus que les textes. Et c'est d'une grande naïveté — ou d'une grande malhonnêteté — que de s'appuyer sur les textes pour nier les faits, tel ce témoin « communiste » à je ne sais plus quel procès qui, s'appuyant sur la constitution stalinienne de 1936 « la plus démocratique du monde » — « démontrait » qu'il n'y avait pas de camps de concentration en Russie !

Après le 13 mai, nous avons écrit : « D'abord, la paix en Algérie ! ». Nous le répétons quatre mois après avec d'autant plus d'entêtement que rien n'indique que de Gaulle et son brain-trust aient fait un pas dans cette voie. Dirai-je que sur ce point je me défendais mal en mon cœur d'un secret espoir que ces nouveaux messieurs feraient mieux que leurs minables ci-devants ? Ils sont au moins aussi englués dans la bêtise au front d'airain que leurs supporters algériens.

La vérité demande de constater que sur le terrain de la liberté, et des libertés, nous n'avons pas pour le moment — je dis bien : pour le moment — beaucoup plus à souffrir que du beau temps du système défunt. Ce système fut intronisé par de Gaulle, ne l'oublions pas, et basé à son origine sur le tri-partisme, avec répartition équitable des « placous », patente représentative des grandes organisations syndicales « patriotiques « et, subséquemment, étouffement bien organisé des non-conformistes, hérétiques et autres trouble-fête. Les camarades qui s'obstinèrent à batailler dans les usines ont été largement payés pour le savoir. C'est de Gaulle qui, avec sa belle clairvoyance politique, décerna d'abord aux staliniens leurs brevets de patriotisme. Donc, ce n'est pas aujourd'hui que coulera notre premier pleur sur la quatrième république.

Nous voulons raison garder. Pour le moment, « La Révolution Prolétarienne » paraît, « l'Humanité » aussi paraît.

Nous avons d'abord à continuer fermement le travail de la première en le distinguant strictement de celui de la seconde. Sur ce dernier point, nous n'aurons que peu d'efforts à fournir. Encore une fois, la nouvelle constitution gaulliste n'aura pas le pouvoir de faire disparaître magiquement les problèmes posés. La classe ouvrière a encore du pain sur la planche et elle n'est pas encore désarmée puisqu'aussi bien elle n'a pour ainsi dire pas usé de ses armes spécifiques : actions revendicatives partielles et générales, et (encore moins) : grèves politiques.

A chaque jour suffit sa peine. Nous poursuivrons l'action ouverte tant que cela sera possible, et il restera l'autre, que rien ne saurait empêcher. Rien ne nous empêchera de poursuivre obstinément, quelles que soient les circonstances, la défense des déshérités de tous les systèmes. Je dis bien : la défense. Je ne dis pas : le pouvoir ouvrier. Nous ne voulons pas le pouvoir. La révolution, c'est quand il n'y a plus de spécialistes du pouvoir. L'utopie est du côté de la révolution par le pouvoir.

Mais j'ai dit qu'à chaque jour suffit sa peine... Il y a le temps pour éclairer les grands problèmes en surmontant d'abord les difficultés quotidiennes.

Oui, ou non, ou...

Bien entendu, la défense ouvrière, l'action révolutionnaire ouvrière (je ne parle pas de prise du pouvoir) s'accommodent plus ou moins bien d'un système ou d'un autre. C'est pourquoi il ne me parait pas faire de doute qu'un membre de l'Union des syndicalistes ne peut qu'être contre la constitution gaulliste. Sans entrer dans les détails dont nous ont longuement entretenus juristes libéraux et socialistes de gauche, on peut la résumer en disant qu'elle s'efforce d'organiser une république des notables, une république des « gens bien ». Remarquez que ces « gens bien » peuvent devenir enragés dans la mesure où le peuple méconnait tout ce qu'on fait pour lui. Préférez-vous une république « populaire » ? Faux dilemme. Notez que la république populaire, type Hongrie, ou type Pologne, ou type Allemagne de l'Est, est aussi une république de notables, mais de nouveaux notables qui, selon toutes les apparences, sont au moins aussi chers au cœur du peuple que les anciens.

L'Union des syndicalistes n'a pas à dicter à aucun de ses membres (et elle s'en honore) l'attitude individuelle qu'il adoptera le 28 septembre. Il n'y a qu'une alternative : se déranger pour dire non, ou s'abstenir, comme cela nous est arrivé bien souvent.

Il y a deux mois, j'avais laissé nos camarades libertaires dans une position qui m'avait semblé assez proche du premier terme de l'alternative. En principe, le referendum est une bonne chose ; il nous est arrivé de le préconiser, dans des cas bien déterminés. Mais nous voyons sous nos yeux se dérouler le processus grâce auquel cette bonne chose se transforme en perfidie, et la confusion s'organise.

Pas étonnant que je retrouve certains de nos camarades libertaires — et pas seulement eux — dans d'autres dispositions d'esprit. « Le Monde libertaire » a déjà organisé un referendum parmi ses lecteurs et les réponses ne manquent pas d'intérêt, quelle que soit la détermination qu'elles adoptent.

J'ai lu sous la signature de quelques bons copains, dont certains sont membres de l'Union des syndicalistes, des arguments de bon sens qui concluaient pourtant à l'abstention.

Je crois néanmoins que, si j'ai un moment le 28 septembre, je me dérangerai pour dire : non ! Mais je n'en fais pas une histoire. Le principal c'est que, après comme avant le 28 septembre, les ouvriers se gardent toujours le droit de répondre à chaque question posée, non dans les textes, mais dans les faits, par oui, ou non... ou le reste.

J.-P. Vigier et les « situations concrètes »

Le journal « L'Express » a demandé à M. Vigier, secrétaire communiste du « Comité universitaire », si les communistes poursuivaient toujours le dessein de dévorer leurs alliés éventuels. « Mais, pas du tout ! », a répondu M. Vigier. Il nous l'assure dans le meilleur style thorézien. Exemple : « Nous, communistes, nous nous tournons vers tous les partis et organisations républicaines et leur disons solennellement ceci... etc. ». Et M. Vigier s'appuie sur l'autorité, incontestable en la matière, de M. Khrouchtchev : « Les communistes estiment non seulement possible, mais nécessaire la collaboration avec les partis non communistes après la prise du pouvoir ». M. Vigier croit — ou feint de croire — que cette déclaration est bouleversante et rend décidément un son nouveau. « *Les communistes ont énoncé la thèse nouvelle qu'il est devenu possible de trouver dans le régime parlementaire une forme d'organisation du pouvoir socialiste, en le combinant aux organismes de direction économique et de planification et à un large développement des diverses organisations de travailleurs* » (?).

Pour comprendre quelque chose à ce magma, il faut évidemment être un grand universitaire. Mais M. Vigier précise : « Ces possibilités nouvelles n'existaient pas autrefois dans les conditions concrètes de la lutte de classes en U.R.S.S... ». Cela, c'est pour ceux qui auraient de la mémoire, et l'on sait que la référence aux « conditions concrètes » ne va jamais sans impressionner beaucoup les intellectuels.

M. Joseph Prudhomme voulait défendre la constitution, et au besoin la combattre. Gageons que si on lui avait demandé : quand la défendrez-vous et quand la combattrez-vous ? il aurait répondu : cela dépend des « conditions concrètes » !

Messieurs les alliés éventuels, craignez que les « conditions concrètes » se modifiant à nouveau au gré de M. Vigier et de ses maîtres, vous vous retrouviez un jour « concrètement » au bout d'une corde. Encore une fois, vous n'aurez pas alors à incriminer M. Vigier, mais uniquement « les conditions concrètes ».

La seule question à poser aux « communistes » est la suivante : c'est entendu, vous allez donc désormais être gentils avec ceux qui marchent avec vous. Mais avec ceux qui ne marchent pas ? Que faites-vous de la liberté de ceux qui ne marchent pas ?

En admettant qu'il subsiste le moindre doute sur la réponse que feront nos néo-démocrates, il suffit de se reporter à une note explicative de l'article de J.-P. Vigier (renvoi en bas de page) :

« *Bien entendu, nous pensons que les républicains doivent se mettre d'accord conformément à la tradition jacobine, pour empêcher ceux que Saint-Just appelait les ennemis de la liberté de se prévaloir et de se servir des libertés démocratiques pour tenter d'étrangler la démocratie : avis aux colonels d'Algérie et à leurs successeurs éventuels.* »

Nos bons intellectuels se récrieront : « Nous ne sommes pas concernés (sans jeu de mots). Nous, nous sommes des amis de la liberté ! ». Bien sûr, tant que vous marchez ; mais dès que vous ne marcherez plus, la situation concrète changera aussitôt : vous serez les ennemis de la liberté et des algéro-trotskystes. Avec la bénédiction de Saint-Just.

Notre ami G. Tharreau, secrétaire général du syndicat F.O. de la Métallurgie, a tenu, dans un numéro suivant de « L'Express », à mettre les choses au point et à rappeler que « la liberté ne peut être défendue avec ceux qui s'en sont avérés les pires fossoyeurs ».

Son opinion, basée sur l'expérience, n'empêchera probablement pas quelques papillons universitaires d'aller voleter autour d'une chandelle qui a trop souvent besoin d'être mouchée.

Du côté du marché du Temple

Le 4 septembre, vers la fin de l'après-midi, j'étais de ce côté-là. Pour contre-manifester ? Bien sûr. Alors, avec les cocos ? La vie est pleine de ces contradictions. Je sais bien que je n'étais pas le seul parmi les hérétiques, à errer là-dedans pour y humer quelques gouttes au moins d'un breuvage dont ils sont restés altérés. Et la rue n'appartient pas encore aux seuls cocos !

Au début, tout alla bien, au milieu de quelques « Marseillaise » ratées. Mais la tension monta avec le mot d'ordre : « Paix en Algérie ! », le seul avec lequel j'ai pu faire chorus. Tout à coup, la foule impatiente commença à crier : « Les flics, à l'usine ! ». A cette seule perspective, les sombres bataillons s'ébranlèrent. Ils ne sont plus armés du gummi, comme du temps de ma jeunesse ; ils ont d'énormes cornouillers, en forme de massue, qui rappellent un peu l'homme des cavernes. Si cet instrument leur donne un gros avantage, surtout quand le manifestant tourne bride et court le dos courbé, j'ai pu constater de visu que son encombrement et sa masse même présentaient des incommodités dans le combat de près. Ce qui est une autre façon de dire que, en dehors de toute idéologie, j'ai vu des petits gars bien courageux. J'en étais là de mes réflexions rapides sur l'armement primitif, quand des engins balistiques vrombrirent, peu au-dessus de ma tête, sous la forme des chaises de fer du square du Temple...

La place de la République, ce jour-là, c'était comme « les beaux quartiers » ; et les alentours de la place, comme la ceinture rouge, avec ses contours peu définis. Entre les deux, une énorme barrière noire de policiers de tous les genres, avec les gourdins dirigés vers l'extérieur. Toutes choses égales d'ailleurs, car « les masses profondes » vaquaient à leurs affaires. Mais M. de Gaulle et ses supporters avaient quand même bonne mine... Pour en juger, lisons seulement « Le Figaro » sous la plume digne de M. L. Gabriel-Robinet :

« *On pouvait penser, après l'extraordinaire tapage fait par « l'Humanité » et ses satellites autour de ce que l'organe du P.C. appelait une « véritable provocation » contre le peuple de Paris, que les « masses » viendraient manifester.*

« *C'est sans doute cette crainte qui explique les mesures de police tout à fait exceptionnelles prises dans le secteur de la place de la République. Elles ont provoqué hier une certaine déception chez les innombrables Parisiens qui se sont vu interdire l'accès de la place où ils escomptaient entendre les propos du chef du gouvernement.*

« *A Alger, à Dakar, à Conakry, la foule était dense autour du général de Gaulle. Il n'en a pas été de même à Paris. Aucune amertume, chez elle, mais des regrets...* »

Lisez attentivement : tout y est. Même, involontairement, le mot pour rire.

Sur ce dernier point, cette prose délicate n'atteint tout de même pas la hauteur de M. Malraux (vous connaissez ? Il s'appelle André Malraux, comme l'autre...) qui, du haut de son perchoir de la place de la République réquisitionnée, s'écriait : « Le peuple de Paris est là ! ».

La conférence de presse de M. Mendès-France

Puisqu'aujourd'hui, de toute façon, je vais me faire engueuler par les purs, je peux bien avouer, pendant que j'y suis, que le lendemain, j'étais à la conférence de presse de M. Mendès-France.

Le moins qu'on puisse dire c'est que cet homme est intéressant. Peut-être serons-nous amenés à le défendre, non en tant que politicien, mais en tant qu'homme. Il est haï par l'immense marée des imbéciles de droite et de gauche. Sans compter le racisme avoué ou inavoué qui entre dans ce sentiment.

Ce ne serait pas la première fois que la classe ouvrière devrait prendre parti pour un homme de la bourgeoisie, tout en gardant envers lui toute liberté de jugement, de critique et d'opposition.

La presse quotidienne a suffisamment parlé du contenu de sa conférence pour que je n'y insiste pas. Son « non ! » est catégorique et ses arguments péremptoires. Il a bien montré que le problème principal, le seul dont la constitution ne parlait pas, était celui de l'Algérie. Rien ne sera fait tant que ce problème ne sera pas résolu, et il l'est moins que jamais.

C'est sur la dernière partie de son exposé, celle qui concerne « le contrat des non » et ce qu'il faudra faire après, que les interrogations et les appréhensions commencent. Nous ne savons ce que nous ferons après, comme avant. Mais notre « job » n'est pas celui de M. Mendès-France. Il nous intéresse tel qu'il est. Nous suivrons de près ses propos et ses actes. Nous sommes, à son égard, libres comme l'air, mais contre la haine, la réaction bornée et l'énorme bêtise, nous ne l'abandonnerons pas.

Rassinier nous démontrera que, derrière cet homme, il y a une banque. C'est bien possible. Nous avons encore le droit de choisir notre banque. Ce qui est évidemment une façon de parler... Car notre banque, c'est-à-dire le compte chèque postal de notre trésorier, présente un solde créditeur assez minable pour que j'en dire quelques mots pour finir.

Trésorerie et reprise de contact

Il y a quelque deux ans maintenant que l'Union des syndicalistes a commencé son activité. L'année 1958 est déjà sérieusement entamée et des camarades ont oublié qu'il y avait une carte à payer. C'est entendu, nous n'avons pas besoin de beaucoup d'argent. Nos frais d'administration sont réduits au minimum. Mais nous avons d'autres brochures en chantier. Nous avons à participer au « Bulletin de liaison ouvrière internationale ». Et puis, il y a la solidarité, et le fait, pour chaque camarade, que le versement de sa cotisation a un sens plus lourd que la somme qu'il verse. Elle ne fait pas double emploi avec celle qu'il paye à son organisation syndicale, s'il en a une. Elle est une manifestation de liaison avec le mouvement ouvrier si, en raison des divisions syndicales et d'aventures diverses, il se trouve momentanément hors de toute organisation. Nous avons édité un tract en juin (en trop faible quantité, on nous l'a dit de tous côtés). Nous serons probablement amenés à en éditer d'autres, seuls ou en association. Dans tous les cas, il faudra payer. Et la banque dont je parlais tout à l'heure n'existe pas autre part que dans les poches des camarades.

Il serait bon que la reprise d'activité de l'Union des syndicalistes soit déjà marquée par une amélioration du compte postal de notre trésorier : *Robert Marcheti*, 1, *rue Dulaure, Paris* (20e), *C.C.P. Paris* 7473-08.

Nous rappelons que la carte de l'Union des syndicalistes coûte 200 francs, et que plusieurs versements de même importance sont prévus, par trimestre par exemple. Camarades qui nous suivez, mettez-vous en règle. Organisez autour de vous la souscription. L'examen d'une liste de souscription en dit plus long qu'on ne pense sur la vie d'une union comme la nôtre.

Pour organiser notre rentrée, nous demandons aux camarades du comité, à ceux qui seront touchés individuellement, et aux autres (en général à tous les copains parisiens qui auront un moment ce jour-là), de passer *le samedi* 20 *septembre, entre* 15 *h.* 30 *et* 19 *heures, à la « R.P. »*.

Nous mettrons au point avec eux un plan de travail immédiat que nous soumettrions à la discussion d'une assemblée générale qui pourrait avoir lieu au début d'octobre.

Rendez-vous est pris. A vous revoir, camarades.

R. GUILLORE.

DES MILITANTS PARISIENS FORCE OUVRIERE REPONDENT NON

Vous allez être appelés, le 28 septembre, à répondre par « oui » ou « non » au referendum sur la Constitution.

Que signifie ce referendum, pour les travailleurs et pour les militants syndicalistes ? Un certain nombre d'entre eux, adhérents à Force Ouvrière, tiennent à préciser leur position personnelle sur cette question.

Le coup de force d'Alger du 13 mai a fait suite à toute une série de concessions des gouvernements successifs à l'armée et aux ultras d'Algérie, qui prirent ainsi de plus en plus d'importance dans la vie du pays.

Le coup de force d'Alger a entraîné une réaction de la part de tous les éléments sains de la population. Cette réaction a permis le succès de la grande manifestation populaire du 28 mai, de la Nation à la République, à laquelle les signataires participaient, à l'appel de l'Union des syndicats F.O. de la région parisienne.

Malgré cette démonstration massive de la volonté populaire, le gouvernement régulièrement investi abandonnait la direction du pays entre les mains du général de Gaulle, à qui l'Assemblée nationale accordait des pouvoirs jamais égalés depuis le vote des pleins pouvoirs à Pétain, par l'Assemblée de Vichy, le 10 juillet 1940.

Les pouvoirs constituants, remis entre les mains d'un homme, signifient que celui-ci, seul, est chargé d'établir les règles qui présideront au fonctionnement des institutions, dans tous les domaines, le referendum n'apparaissant plus que comme un plébiscite. Il s'agit moins d'approuver une constitution que de renforcer un gouvernement et une orientation politique qui ont pour origine le coup d'Alger.

Les militants syndicalistes, membres d'une organisation qui se veut indépendante, ont le droit, comme tels, de prendre position sur la réforme des institutions. Ce n'est pas en vain que le préambule des statuts de la C.G.T.-F.O. indique que... « le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'Etat, parce qu'il ne pourrait exister en dehors d'un régime démocratique... ».

Il est donc du devoir de chaque militant, de chaque travailleur, d'examiner la forme d'Etat qui nous est proposée, et de faire connaître son opinion.

Que dit le nouveau texte ?

— Le Sénat, socialement rétrograde, désigné au suffrage restreint, retrouve sa place d'avant guerre. L'Assemblée nationale, élue au suffrage universel, voit ses pouvoirs diminués, au profit d'un homme : le président de la République. Le peuple ne participera pas à l'élection du président de la République, qui sera l'élu de 75.000 notables, traditionnellement issus en majorité des classes possédantes.

— Le président de la République détient des pouvoirs extraordinaires lui permettant, dans des circonstances « exceptionnelles » dont il est seul juge, d'être l'Etat à lui tout seul, et de posséder ainsi des pouvoirs dictatoriaux, qui lui permettraient, à tout moment, de dissoudre les organisations syndicales.

— L'Algérie, clef de la crise que nous traversons, ne voit pas ses difficultés résolues, bien au contraire, et rien ne permet, dans le nouveau texte, d'entrevoir une solution à la guerre qui se poursuit depuis bientôt quatre ans.

— Les garanties concernant le droit de grève et l'exercice de l'activité syndicale, existant dans le préambule de la Constitution de 1946, sont supprimées dans le nouveau texte, ce qui permet, par ordonnance ou par décret, de limiter l'activité revendicative des organisations syndicales.

Les militants syndicaux ne sont pas solidaires de l'ordre existant avant le 13 mai, dont ils ont souffert comme tous les salariés. Mais alors qu'ils réclament plus de liberté et plus de progrès social, les quelques exemples ci-dessus démontrent suffisamment le caractère antidémocratique et antisocial du projet de Constitution.

Les conditions dans lesquelles ce texte a été préparé, le fait qu'il est la suite logique du coup d'Alger du 13 mai, dont les responsables, loin d'être sanctionnés, ont été récompensés, le fait que l'ensemble du grand patronat appuie l'expérience de Gaulle, et que MM. Massu et Soustelle sont les principaux propagandistes du « oui », les dangers que représentent pour les travailleurs et leurs organisations syndicales, et donc, pour l'avenir de leurs revendications, un texte de ce genre, nous impose de répondre en masse le 28 septembre : « Non » !

Ont signé : ADENIS André (Industries chimiques), AKOUN Emile (Métallurgie, Renault), ARLUISON Alexandre (Organismes Sociaux, C.R.), BARRAULT Jacques (Assurances), BASSINET René (G.D.F.), BATAILLE Renée (Organismes Sociaux, CPC), BEREGOVOY Pierre (G.D.F.), BEUNON Rodolphe (Organismes Sociaux, CPC), BOCQUET Charles (G.D.F.), BODEAU Roger (S.N.C.F.), BOISRAME Janine (Mutualité Agricole), BUSSIERES Fernand (E.D.F.), CHAUVEAU René (G.D.F.), CHIRAT Gabriel (Communaux), COMBES Maurice (S.N.C.F.), CORBIER Jean (Organismes Sociaux, CPC), COTTET Pierre (Organismes Sociaux), DAUMAIN Yvonne (Organismes Sociaux, CPC), DAUMAIN Henri (Organismes Sociaux, AF.), DEFRENNE Raoul (Commerce, T.Q.), DELETTRE Jean (Organismes Sociaux, CRV), DELSOL Clément (E.D.F.-G.D.F.), GARNOTEL Simone (Mutualité Agricole), GAUDRY Raymond (G.D.F.), GERIN Robert (Mutualité Agricole), GIBELIN Marcel (Organismes Sociaux), GRAY Henry (Commerce, Nouvelles Galeries), GUELF Roger (Services Publics et de Santé), HAZARD Claude (Industries chimiques), JALOUSTRE Guy (Organismes Sociaux, CR), JOBIN Lucien (Commerce, GL), LABI Maurice (Industries chimiques), LECOQ Marguerite (Commerce, BHV), LEQUENNE Michel (Edition), LE VENOU Georges (Mutualité Agricole), MITELET Georges (Tourisme), PLANCHE Francine (Services Publics et de Santé), POITOU Roger (E.D.F.-G.D.F.), PRADAL Henri (S.N.C.F.), PRADALES Pierre (Organismes Sociaux, CPC), PREVOT Roger (G.D.F.), QUESTERBERT Edmond (S.N.C.F.), REGNIER Pierre (E.D.F.-G.D.F.), RINO Georges (Employés), SKOUTELSKY Aimé (Organismes Sociaux, URSSAF), STRADELLI Eliane (Organismes Sociaux, CR), TOUROUDE Georges (E.D.F.-G.D.F.), VASSELLIER Jean (M.G.E.N.), VINCENT Roger (Organismes Sociaux), VOUTIER Jean-Louis (T.C.F.), ZIMMERMANN Charles (Commerce, G.L.).

UNE RESOLUTION DE L'U.D.-F.O. DE LA LOIRE

La C.E. de l'U.D.-F.O. de la Loire réunie le 5 septembre 1958, après avoir étudié la conjoncture :

Dans le domaine économique

Constate que le déséquilibre salaires-prix n'a cessé de s'accroître jusqu'à ce jour et que les salariés des secteurs privés, publics, para-publics continuent à supporter très largement les conséquences d'une gestion économique dont ils ont à maintes reprises dénoncé les vices.

Souligne l'urgente nécessité de procéder à des réformes de structures d'ordre économique s'accompagnant, en attendant leur plein effet, d'un programme de redressement financier dont les seuls privilégiés devront faire les frais, la majorité des travailleurs ne pouvant s'imposer de nouveaux sacrifices.

Dans l'immédiat :

Invite ses syndicats à maintenir ou à engager l'action nécessaire pour le rajustement des salaires, traitements et retraites afin de compenser l'évolution du coût de la vie.

Au sujet des libertés

Constate avec regret que le gouvernement, cédant au xpressions de ceux qui, rompant avec les traditions démocratiques s'étaient placés dans l'illégalité, leur permet aujourd'hui, officiellement, d'exercer les pouvoirs de la République.

Signale comme un danger la place prépondérante prise par l'armée et la menace que certains de ses chefs font peser sur la gestion du pays.

Indique que ces signes de faiblesse ne peuvent qu'inquiéter les syndicalistes soucieux de préparer les intérêts matériels et moraux des travailleurs, dont leurs libertés.

Problèmes des territoires d'outre-mer

Se félicite des espoirs que permettent les déclarations du Président du Conseil à l'égard des Territoires d'Afrique Noire.

Regrette, l'absence de positions évolutives s'agissant de l'Algérie qui reste comme hier au centre de tous les problèmes et dont la solution retardée allonge la liste des victimes jusqu'en Métropole.

Rappelle à ce propos ses positions antérieures : réprobation de toutes les exactions et de tous les crimes d'où qu'ils viennent et recherche d'une solution négociée.

Les institutions

La C.E. de l'U.D. des syndicats Force Ouvrière de la Loire s'attachant enfin à l'examen du projet constitutionnel, aux déclarations et aux actes du gouvernement et à leurs conséquences pour le syndicalisme et les travailleurs, est amenée à observer d'abord, que quels que soient les textes, ils peuvent être utilisées de telle manière par les hommes qu'il est préférable souvent d'en retenir l'esprit et les événements ayant conduit à leur élaboration.

Elle estime que la position à prendre par rapport au texte du projet constitutionnel est avant tout du ressort de chaque citoyen,

Cependant la C.E. indique que, le syndicalisme qui lutte pour dvelopper les différents droits acquis dans le passé, considère comme essentielle sa mission d'émancipation des travailleurs. Cette tâche n'étant possible qu'à la faveur d'un régime laissant ses pleines possibilités à la responsabilité des hommes, il lui apparait, en particulier, comme dangereux :

1) de ne se référer qu'à des textes anciens pour l'énoncé des grands principes :

« droit au travail, égalité de ce droit sans distinction d'origines, d'opinion ou de croyances ; possibilité de défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et d'adhérer au syndicat de son choi x; droit de grève ; participation des travailleurs par l'intermédiaire de leurs délégués à la détermination collective des conditions du travail et à la gestion des entreprises, etc... »

2) d'affaiblir la portée du Suffrage universel

3) de concentrer trop de pouvoirs dans les mains d'un seul homme.

Aussi, la C.E. considère comme un devoir d'appeler les adhérents de la C.G.T.-F.O. à réfléchir sérieusement aux conséquences que pourrait avoir le vote rapide d'une constitution élaborée dans un climat passionnel.

Elle dénonce le mythe du seul « Pouvoir Fort » devant tout résoudre, comme une solution de facilité, destinée en fait à pallier, *très provisoirement*, à la carence d'une économie capitaliste décadente, et au manque de confiance du peuple en ses propres possibilités.

(Voté par la C.E. de l'U.D. à la majorité moins une abstention et un contre).

MATURITÉ DU SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS

J'ai été seulement un des auditeurs du congrès de Brest et n'ai pas participé à ses travaux. Je regrette surtout de n'avoir pu assister aux réunions de commissions. Je n'ai eu que des échos, par exemple, des débats de la commission des résolutions et de l'orientation. Ils ont dû constituer, en juillet dernier, la pièce maîtresse de nos assises syndicales et permettre de détecter les courants profonds de la vie réelle et actuelle des sections départementales.

Le congrès de Brest était le premier d'une grande organisation syndicale libre depuis de dramatiques événements politiques.

Notre corporation est, dans une certaine mesure, un reflet de toutes les autres et de la vie générale du pays. Elle touche aux secteurs les plus divers de l'opinion publique sur tout le territoire métropolitain et d'outre-mer. Ses réactions sont en rapport avec celles des milieux citadins et ruraux. Elle subit les contre-coups des transformations économiques auxquelles sa fonction et son enseignement doivent s'adapter. Elle participe à la vie sociale de classes différentes, voire opposées. Elle est une organisation de salariés mais aussi l'image du peuple d'une nation, ce peuple au contour moins précis que celui du prolétariat proprement dit, mais qui, dans sa masse, peut être polarisé par lui sans cesser de subir les courants contradictoires des grands mouvements de l'opinion publique. D'où le caractère proudhonien plutôt que marxiste du syndicailsme des instituteurs.

Le congrès national d'une corporation présentant les caractères spéciaux que j'ai essayé d'énumérer tirait toute son importance du fait qu'il coïncidait avec la phase décisive d'une guerre coloniale et avec la fin d'une République. Ce sont tout de même là des épreuves probantes. Si les premières lames de fond ont secoué le navire de notre organisation syndicale, disons que sa structure unitaire et démocratique n'en a pas souffert et a fait la preuve de son efficacité en tenant parfaitement la mer.

Le congrès de Brest est une démonstration de maturité démocratique qui s'inscrit à l'actif du syndicalisme libre et aussi à l'actif du syndicalisme unitaire.

Un grand congrès syndicaliste

Malgré la gravité des événements, les préoccupations corporatives des instituteurs ne furent pas exclues du congrès ni même minimisées. C'est cette base solide, cette base corporative essentielle de son activité qui maintient 195.000 syndiqués, la quasi totalité des corporants, dans l'organisation et lui a permis de réagir de façon sérieuse devant les événements. Les débats sur le métier proprement dit et les recherches pédagogiques ont trouvé large place dans les séances de travail. Il n'y a qu'à se reporter aux principaux thèmes de discussion pour y retrouver les reflets des préoccupations économiques et sociales générales :

« Evolution mentale des enfants (actuels) au cours de la pré-scolarité. »

« Enseignement des sciences dans les classes qui reçoivent des enfants de onze à quatorze ans. »

« Problème de l'adaptation de notre structure universitaire à l'évolution du monde moderne. »

« Réorganisation de l'année scolaire, du régime des vacances annuelles et de la semaine de travail de l'écolier. »

« Responsabilité de l'école et de l'université face aux problèmes que leur impose le devenir de la jeunesse. »

Toutes ces recherches présentent un caractère commun, celui de larges enquêtes sociales menées sur des bases démocratiques en rapport avec les usagers de l'école. Tout en maintenant les barrières normales entre les prérogatives des parents d'élèves et celles des enseignants en matière pédagogique où on ne peut improviser, le syndicat national ne se fait pas faute de consulter le plus souvent et le plus largement possible les parents d'élèves des divers milieux, constitués en organisation parallèle.

C'est à une enquête de ce genre sur les cours complémentaires que **Jeanne LORDON** devait les chiffres et la documentation (au moins une partie importante) qui lui permirent d'établir à Brest ses conclusions sur les cours complémentaires, qui portent bien leur nom dans les campagnes, mais constituent, dans les petites cités, les faubourgs et les bourgades, **« une transition importante entre le primaire et le secondaire ou le technique »**. Le congrès a estimé nécessaire la création d'une cinquième année d'études dans ces cours à la veille des concours qui ne sont pas encore ouverts à leurs élèves (11 à 15 ans) dans le système actuel.

C'est sur une référence à de nombreux rapports départementaux que **LAUVERGNAT** s'est basé pour dresser la critique du caractère encyclopédique des programmes de sciences, des élèves de onze à quatorze ans, qui s'éloignent de plus en plus des méthodes expérimentales des programmes de 1920 et 1923.

C'est à un report constant à l'expérience professionnelle, psychologique et médicale que s'est référée **Mlle MONTERRAT** dans son exposé sur les écoles maternelles, pour lutter contre une tendance générale utilitaire poussant à un apprentissage trop précoce de la lecture.

***

C'est sur de telles bases d'information que le congrès se prononce pour une prolongation de la scolarité et l'adoption du projet de réforme de l'enseignement dans laquelle devront être institués à partir de treize ans ou quatorze ans des collèges d'enseignement professionnel ou agricole. Les enfants devraient y recevoir jusqu'à seize ans un complément de culture générale ainsi qu'un enseignement technique et pratique.

Ayant ainsi conclu sur **la nécessaire adaptation de l'enseignement à l'évolution sociale et économique**, le congrès s'opposa au congé estival de trois mois. Il considéra avec **ALLARD** que **« nous sommes le pays du monde où l'horaire journalier de l'écolier est le plus long et où le nombre de jours de classe est le moins élevé, le pays où le travail scolaire coupé en périodes de plus en plus courtes, manque le plus de continuité »**.

Le congrès opta finalement pour les vacances du 1er juillet au 15 septembre, sans se faire beaucoup d'illusions sur l'efficacité de ce palliatif déjà expérimenté et rejeté dans le passé.

Pour l'égalisation des trimestres, ont été retenus : cinq jours à la Toussaint, suppression des vacances de Penitecôte, vacances de Pâques à dates fixes. Le congrès a également adopté un vœu en faveur de la classe quotidienne répartie en deux phases essentielles : disciplines intellectuelles le matin, activités manuelles, sportives et artistiques l'après-midi.

Telle fut la modification adoptée du régime scolaire.

***

De telles préoccupations corporatives générales le congrès de Brest, fidèle à la tradition du Syndicat national, est passé naturellement à l'étude d'un **« rapport sur le respect de la laïcité dans les grands moyens d'expression »**, naturellement aussi de la laïcité à la défense républicaine et à l'étude du problème algérien dans sa phase actuelle.

Dans son rapport moral, **Denis FORESTIER** a pu rappeler largement le rôle joué par notre syndicat dans la défense des institutions démocratiques.

« Participer à la lutte pour la défense de la République et du libre jeu des institutions, c'est vouloir assurer la permanence du bien commun en deça duquel tout ne peut être que régression, c'est également défendre l'existence même du syndicalisme tel que nous le concevons : libre de sa propre détermination, attaché à son indépendance, n'acceptant pas d'être enfermé dans le cadre d'un corporatisme étroit. »

Les banderolles tendues dans la salle du congrès reprenaient les mêmes thèmes essentiels :

« Les libertés syndicales s'inscrivent dans un contexte de libertés dont elles sont inséparables et sans lequel leur libre exercice ne peut être admis. »

« L'indépendance du syndicalisme est la condition même de son efficacité. »

Je pense, devant le souci constant de mise au point parallèle du rôle civique et social de la fonction enseignante primaire et de son catalogue revendicatif, par le congrès de Brest, à une modernisation de la formule proudhonienne : **« l'atelier remplacera l'Etat »**.

C'est dire que le congrès de Brest où les débats corporatifs tinrent une si large place ne fut pas du tout, cependant, un congrès « corporatiste ».

Il déboucha largement sur les « problèmes politiques nationaux et internationaux »... mais il ne fut pas non plus un congrès politique.

S'il n'exclut pas la possibilité de rapports avec des comités extérieurs, il ne leur délégua pas le soin d'assurer le remplacement de sa propre activité dans ce domaine et encore moins s'en remit-il pour cela à un parti politique ou à un autre. Critiquant au contraire la conception « politisée » du syndicalisme, la Majorité nationale, l'Ecole émancipée et la majorité des délégués eurent contre cette conception la dent également dure. La lutte fut particulièrement ardente entre les courants favorables à **« l'appel pour un mouvement syndical uni et démocratique »** qui a reçu déjà un large écho (19 organisations, 360.000 syndiqués) et les tenants de la C.G.T. et du parti communiste (Fournial cumule les fonctions de porte-parole de sa tendance syndicale et de rédacteur des articles doctrinaux dans l'organe du parti « L'Ecole et la Nation », destiné aux enseignants).

FORESTIER, dans l'exposé du rapport moral, n'insista pas, par hasard seulement, sur le caractère d'universalité de la liberté. Il ne se fit pas faute d'établir un rapport de cause à effet entre le colonialisme et le fascisme, mais aussi un rapport de cause à effet entre le totalitarisme stalinien et la décadence internationale de la liberté. Devant la déchéance de la démocratie et de la morale de la liberté, devant les recours permanents à la raison d'Etat, il ne se fit pas faute de rappeler à quel point les événements de Budapest ont opposé la majorité du Syndicat national à la conception totalitaire du « socialisme ».

Nombre d'interventions « Majoritaires » ou « Ecole émancipée » traitèrent du développement de l' **« appel pour un syndicalisme uni et démocratique »** et soulignèrent, dans la conjoncture actuelle, ce qu'a de particulièrement grave l'opposition de la C.G.T. à **« l'indépendance du syndicalisme par rapport aux partis »**, condition sine qua non à toute réunification, à l'heure où la dispersion syndicale est une des raisons de la victoire fasciste. Là encore, on décela relation de cause à effet.

Le parti communiste sait bien que la façon dont a été lancé le **« mouvement pour un syndicalisme uni et démocratique »**, ses bases, sa doctrine et sa structure ne permettent pas d'espérer que ses promoteurs se contenteront d'une unité sentimentale et d'une reconnaissance verbale ou sur traités « chiffons de papier » de l'indépendance du syndicalisme. Il sait bien que l'appel à une large recherche démocratique à la base est organisé dans un tel esprit que toute réunification sera d'abord une liaison de syndicalistes libres, qui exigeront une structure à l'épreuve des perforations cellulaires, **comme le Syndicat national a su s'en donner une.** Aussi le parti communiste et ses collaborateurs de la tendance Fournial luttent-ils contre « le mouvement pour un syndicalisme uni et démocratique » avec une ardeur qui a déjà porté ses fruits dans un bastion essentiel : la fédération C.G.T. du Livre. Cette ardeur est malheureusement aidée par la politique à courte vue des majorités F.O. (sous le signe du complexe d'infériorité) et C.F.T.C. (chrétiennement attachée au pluralisme cher au syndicalisme de secte). Elle est aidée aussi par les préjugés d'une partie des minorités syndicales dont la peur de l'unité avec les staliniens se retourne surtout contre l'unté des non-staliniens et par le « splendide isolement » des éléments C.N.T. et libertaires.

***

Mais quand je parle de relation de cause à effet entre l'attitude C.G.T. et les progrès de l'Etat autoritaire gaulliste que Khrouchtchev embrassera peut-être demain, je fais allusion surtout à un argument qui revient souvent dans les exposés des orateurs majoritaires ou « Ecole émancipée » du congrès.

« Refuser au syndicalisme son indépendance à l'égard des partis politiques, c'est légitimer ceux qui veulent actuellement soumettre le syndicalisme au pouvoir de l'Etat, au pouvoir personnel. »

C'est en partie le même esprit qui anime ceux qui, dans l'organisation, se sont opposés au mot d'ordre public immédiat d'un « non » au referendum qui aurait été lancé dès juillet par le Syndicat national tout entier. Bien que cela soit plus discutable, on ne peut dire que soit sans valeur leur argument. **« Si l'on se contente de dire « non » au referendum, avant toute argumentation sur la Constitution, on risque de renforcer le nombre des « oui » en passant pour de simples défenseurs négatifs de la politique des partis sans ossature, ou à tendances totalitaires, qui ont ruiné par leur incapacité le prestige de la IVe République. »**

Ni congrès corporatif, ni congrès politique, le congrès fut donc bien un congrès syndicaliste par excellence, préfigurant les congrès de demain, ceux pour qui **le syndicalisme** sera comme il le fut au début du mouvement ouvrier : **le véritable parti politique de la classe ouvrière.**

Je me rappelle un argument qui me fut opposé dans la Loire où nos camarades Jean Giry et Subrin veillent avec une vigilance sans défaillance à ce que la frontière reste inébranlablement verrouillée entre leur « majorité » et le « groupe unitaire démocratique ». **« La C.G.T. approuve la Majorité nationale surtout à cause de la défense de la République comparable à celle des comités antifascistes, le groupe unitaire démocratique met surtout l'accent sur le travail proprement syndicaliste du bureau national et sur sa propagande en faveur de l'unité syndicale, tandis que nous, majoritaires de la Loire, nous approuvons le bureau national pour ces deux activités sociales essentielles, pour la défense de la République, aussi bien que pour la défense de l'indépendance et de l'unité syndicale »**. En réalité, le congrès de Brest n'a pas fait de différence entre ces deux activités sociales. C'est en tant que syndicat, à travers des principes syndicaux, avec des moyens syndicaux que le Syndicat national défend la République et pour les mêmes raisons qui font de lui un des bastions du syndicalisme unitaire et démocratique.

C'est dans une optique syndicaliste que le congrès de Brest a défendu les libertés républicaines acquises.

C'est le cloisonnement entre les perspectives démocratiques syndicales et les perspectives démocratiques générales inséparables qui est une erreur. Erreur dans laquelle le congrès de Brest n'est pas tombé. Les discussions que j'évoque le prouvent bien. Les banderolles du congrès le prouvent aussi.

Certes la pleine démocratie syndicale n'est pas de tout repos et n'ouvre pas toujours un chemin facile aux thèses qui vous sont chères. La liberté est toujours « **celle de celui qui pense autrement** ». Et, dès le début du congrès, on savait les sections d'Algérie (par exemple) favorables à l'idée d'intégration, qui a, selon elles, « **inspiré en fait les fondateurs de l'école laïque en Algérie, école qui s'est efforcée de mériter la confiance de toutes les populations** ».

Les instituteurs français d'Algérie ont la parole

La relation directe de cause à effet dans l'évolution politique prévisible et prévue depuis plusieurs années, entre les événements d'Algérie et la fascisation de la métropole, ont entraîné une large participation des orateurs d'outre-mer au débat sur le rapport moral, participation que tout le congrès souhaitait et attendant avec une curiosité passionnée.

Ce furent **OBADIA, d'Oran** : « L'Algérie française, c'est la garantie des libertés et la certitude de vivre en paix. C'est ce qu'a compris Guy Mollet. L'indépendance de l'Algérie ne peut que conduire le pays à la ruine et au chaos. Le mouvement du 13 mai est un accord tacite entre la masse des Européens et la masse musulmane qui veulent ensemble que l'Algérie fasse partie de la France. »

FLANDRIN, de Constantine, exprimant les inquiétudes des instituteurs d'Algérie.

RIBEMONT, d'Oran : « Nous pensons aussi au maintien des libertés et des libertés syndicales dans le pays où nous sommes nés. C'est avec cette préoccupation que 80 % des instituteurs d'Algérie **sont contre les négociations** et pour l'intégration. Il faut comprendre le mouvement du 13 mai et faire confiance à l'armée républicaine. »

AUGARDE, de Bône : « Depuis le 17 mai, la fraternisation est une voie ouverte sur l'avenir. »

MAZEAS, de Tunisie, dressant l'inventaire le plus objectif et le plus ample des conditions actuelles de la collaboration franco-tunisienne sur le plan syndical, sur le plan civique et sur le plan culturel.

Les interventions qui employaient le vocabulaire auquel la radio officielle avait récemment habitué désagréablement les oreilles des congressistes et qui posaient le dilemme sous cette forme brutale : « **Si l'intégration n'est pas possible, que l'on prépare un plan d'évacuation pour deux millions de personnes** » ont été accueillies soit par le silence, soit par des mouvements divers, soit par de vives protestations, suivant leur ton, plutôt que suivant leur contenu.

AUDOUARD et **DUBOIS,** des sections **d'Oran** et **d'Alger,** furent par contre très applaudis lorsqu'ils firent le point entre la légitimité des inquiétudes et l'incontestable exploitation qui en fut faite pour renverser la République. Ils établirent aussi que les musulmans ne croyaient paradoxalement ni à l'indépendance intégrale, ni à l'intégration, ni aux élections libres. En conséquence, ceux qui se battent ne déposeront pas les armes sans contre-partie, mais peuvent effectivement participer à une conférence commune, à une table ronde, recherchant une solution avec tous les éléments, sans exception, impliqués dans le drame algérien.

(Je rapproche en passant de ces déclarations celle que j'ai lues dans un bulletin intérieur du parti socialiste, qu'un camarade m'a passé, où un vieux socialiste algérien déclare, à la conférence nationale du parti : « qu'il aime mieux ne pas insister sur la méthode qui fut employée pour obtenir à Alger les manifestations de « fraternisation » et « comment il put voir les « femmes musulmanes sur le forum, surtout quand elles manifestèrent pour obtenir la libération de leurs maris emprisonnés. »)

Il est certain cependant, et c'est humain, que l'optique des congressistes sur le problème algérien variait quelquefois suivant leur situation géographique en deça ou au delà de la Méditerranée.

Le débat d'orientation

Ce fut la question agérienne et celle du referendum qui motivèrent le grand débat d'orientation générale. On peut dire que cette discussion donna toute la mesure de l'ampleur des perspectives du Syndicat national.

A ce propos, trois noms viennent d'abord à l'esprit, qui sont comme les trois grands témoins de cette maturité de la conscience syndicale enseignante : Mazéas, Forestier, Duthel.

MAZEAS a la noblesse des grands orateurs classiques et ses exposés obtiennent un silence que l'on pourrait qualifier de religieux si l'épithète n'était pas aussi impropre pour caractériser une information d'une grande objectivité scientifique.

Comme celui de **LIBERNAUD du Maroc,** l'exposé de Mazéas enterre de nombreuses illusions sous la précision des observations collectionnées dans la vie quotidienne de l'instituteur français en Tunisie. Mais il montre également comment c'est en perdant toute illusion que l'on peut se mettre au travail pour préparer l'avenir d'une communauté dans la solidarité. Cette solidarité est celle des instituteurs français en Tunisie lors du bombardement de Sakiet-Sidi-Youssef. Elle n'est pas forcément le reflet d'une politique française officielle, mais celle d'une laïcité syndicaliste revendicative et consciente.

Ceux qui ont pu croire que « l'indépendance d'un peupel colonisé » solutionnait forcément ces problèmes sociaux, comme ceux qui prévoyaient qu'il n'en serait pas ainsi peuvent prendre appui sur l'exposé de Mazéas pour argumenter maintenant contre l'indépendance des peuples coloniaux. Le nouvel Etat tunisien est un Etat exploiteur et oppresseur comme tout Etat au pouvoir. Le syndicalisme tunisien n'est pas plus pur que les autres et les appareils de direction tendent à collaborer avec l'Etat plus qu'à le combattre. Certes il n'y a pas de confusion possible entre la libération nationale et la révolution sociale. Au sein du nouvel Etat, la lutte de classes renaît et se développera comme dans toute nation majeure et, dans cette conjoncture, l'efficacité des combats sociaux ne sera pas fonction plus qu'ailleurs de la simplicité des schémas classiques, mais de l'adaptation aux dures réalités, même quand elles sont déconcertantes. Mazéas demande une coopération effective entre les services de scolarisation français et tunisiens. Il situa le lourd handicap que fait peser sur l'évolution de la Tunisie le contexte nord-africain du problème algérien. Il condamna une coopération franco-tunisienne qui consisterait surtout à satisfaire les besoins de la classe dirigeante et comporterait les germes d'un nouveau colonialisme.

La voix de Mazéas ressemble à sa physionomie et à la construction de ses argumentations : énergie, droiture, souci de voir les problèmes dans leur complexité. De tels hommes pourraient revendiquer en notre nom à tous l'épithète de constructeurs.

Paul DUTHEL est une autre des grandes personnalités de l'organisation. Il incarne l'esprit de système, la rigueur théorique d'un marxisme méthodique et scientifique qui n'a rien à voir avec l'espèce de religion à thèses kilométriques qu'en ont fait les staliniens. Lui aussi obtient de la salle sympathie et émotion par des moyens où la démagogie n'a rien à voir. Sa rigidité doctrinale ne sacrifie rien qui soit

humain, chaleureux, fraternel. L'« Ecole émancipée » peut être fière de son représentant.

Duthel montra comment la classe ouvrière et les hommes libres de France attendaient du Syndicat national des instituteurs un message clair sur les événements politiques. Le Syndicat national avait pris, le 30 mai précédent, un engagement irréversible et s'était trouvé à la pointe du combat syndicaliste contre le fascisme.

Duthel aurait voulu que l'on réponde « non » dès la fin du congrès au referendum-plébiscite. Les interrogations inquiètes se multipliaient dans les rangs populaires après la lourde défaite de mai. Pour Duthel, il était flagrant que la bataille de la démocratie était déjà momentanément perdue et qu'il fallait déjà lancer l'appel à la résistance à contre-courant. Toute attente, tout souci d'objectivité devant le referendum risquant de renforcer involontairement la propagande visant à chloroformer la population.

Duthel analysant les termes du manifeste qu'il aurait voulu voir lancer par le syndicalisme des instituteurs au pays tout entier, brosse une description sociale très précise du gaullisme et de la nature profonde de ce phénomène politique.

« Aucune illusion n'est évidemment possible et pourtant, affirme Duthel en citant, sans aucune animosité et avec le ton le plus fraternel, des réactions enregistrées au cours du congrès lui-même, on se berce d'illusions même parmi nous. On croit que le général de Gaulle et ses ministres sont les derniers remparts de la liberté. On en appelle à l'honnêteté intellectuelle pour ne pas se prononcer à l'avance contre la Constitution qui se prépare !... Ses instigateurs ne sont-ils pas suffisamment déterminés par leurs soutiens, les courants qui les portent, les circonstances de leur accession au pouvoir, pour qu'on puisse attendre leur texte avec quelqu'illusion. L'honnêteté consiste justement à proclamer qu'il n'y a pas de possibilité d'espérer d'autres textes que ceux qui seront déterminés comme leurs auteurs le sont eux-mêmes. Le « non », immédiat, s'imposait comme le manifeste d'une grande organisation syndicale placée comme la nôtre à la pointe du combat.

« **La bataille du plébisciste sera-t-elle suffisante ?** », demande ensuite Duthel.

Il est évident qu'aucun des problèmes ne sera résolu par l'issue de cette bataille. Après le plébiscite, que nous soyons vainqueurs ou vaincus, il faudra reprendre la lutte sur toutes les questions sociales que le pouvoir personnel pas plus que les autres ne pourra résoudre. Il faudra retrouver la même classe ouvrière française qui a perdu la confiance dans ses bergers, dans ses partis, dans ses cadres syndicaux. Il faudra reporter tous nos efforts sur la construction « **d'un syndicalisme uni et démocratique** » en faveur du mouvement déjà entrepris, contre lequel se dressent ceux qui, encore, défendent les massacreurs de Budapest.

Mais la partie la plus remarquable de l'exposé de Duthel fut l'explication de son ralliement et du ralliement de sa tendance à un texte commun et au manifeste établi à l'unanimité de toutes les tendances à la commission des résolutions, malgré les insuffisances de ce texte sur les points qu'il venait de développer.

J'ai rarement entendu préciser avec une aussi remarquable clarté la différence entre la nécessité d'une analyse rigoureuse des événements, d'un exposé doctrinal allant jusqu'au bout de ses thèses, et celles de l'union sur une plateforme commune pour un combat immédiat. Il y avait dans cette partie de l'exposé de Duthel quelque chose de pathétique pleinement ressenti par les membres du bureau présidant à l'organisation des débats et qui, tournés vers Duthel, suivaient le déroulement de son exposé avec une sorte de solidarité silencieuse devant son effort pour tout dire, pour aller au bout de sa sincérité, pour apporter son adhésion de combattant aux formules de bataille choisies par tous, en mettant de côté celles qu'il aurait préférées et qu'il aurait, avec sa tendance, choisies lui-même.

Je ne sais si j'ai fait comprendre la différence entre ce ralliement et tant d'autres spectaculaires reniements de dernière minute.

Si je n'ai pas réussi à le montrer, je ne pourrais que le regretter profondément. Car cette manifestation me paraît de grande importance pour les luttes de l'avenir immédiat.

Je me rappelle du ton de **FORESTIER** s'adressant à la fin du congrès de Paris, l'an dernier, à Valière, à propos du lancement de l'appel « pour un syndicalisme uni et démocratique » et lui rappelant le combat minoritaire mené par Valière dans la C.G.T. unique contre le Jouhaux (de F.O.) et le Frachon (de la C.G.T. stalinienne) alors fraternellement soudés dans cette atmosphère de **libération nationale** confondue alors, en France aussi, avec la révolution, ou sa première étape. **« Tu te rappelles, Marcel, disait Forestier, le courage physique qu'il fallait pour lutter au sein de la C.G.T. ! ».** Il y avait dans ce recours au prénom de Valière quelque chose de sympathique qui soude des fraternités de combattants par dessus même les plus âpres combats de tendances et les divergences doctrinales amicalement définies.

La réponse finale de Forestier eut le même ton et correspondit parfaitement à ce que l'on pouvait attendre, au seul examen de jeux de physionomies durant l'exposé de Duthel.

FORESTIER représente avec la majorité du Syndicat national, un autre esprit syndical que celui de Duthel et il est aussi malaisé de dire pourquoi cet esprit paraît finalement plus scientifiquement expérimental, mieux adapté aux possibilités d'un mouvement syndical représentatif, malgré son empirisme et ses contradictions mêmes, que l'élégante et magistrale analyse sociale, marxiste dans le meilleur sens du terme, d'une intelligence militante aussi racée que celle de Duthel au point actuel de son évolution. Il me vient à l'esprit, à propos de Duthel et de Forestier, cette comparaison que j'ai entendue formuler par un conférencier rappelant des souvenirs sur le début de la guerre de 1914. La mitrailleuse de la Manufacture de Saint-Etienne était d'une remarquable précision, et la mitrailleuse allemande un lourd instrument mal dégrossi. Seulement la seconde tirait toujours, même dans la boue et la terre glaise qui baillonnait rapidement l'arme de stand de la production française.

Il est cependant certain que l'existence de ces deux courants parallèles est bénéfique pour le Syndicat national et Forestier et Duthel représentent deux conceptions complémentaires du syndicalisme. Il y a chez Forestier un souci d'adaptation à la psychologie de la base et à ses possibilités réelles, qui passe avant ce que pourrait lui apporter une étude solitaire des faits. Il y a aussi le besoin de se sentir en contact avec le milieu social et avec l'image qu'elle publie de fait de l'école, de sa mission, de son enseignement, et cela sans condescendance et sans servilité avec une prudence qui compte plus sur l'intuition humaine que sur les concepts doctrinaux pour marcher pas à pas sur un terrain solide. Le terme d'anticipation correspond à cet état d'esprit proudhonien, anticipation à la Wells, plutôt que programme révolutionnaire selon Lénine ou Karl Marx. On dit ce qu'il faudrait, on cherche ce que l'on veut atteindre, mais on fait le point de ce qui est possible. L'actualité qui passe établit la moyenne entre les deux pôles et on réalise au vol, en lançant des offensives à point voulu sur des objectifs que l'on estime pouvoir atteindre. En fin de compte, on retrouve dans les coups durs une force syndicale qui est apte, comme le dit Duthel, à se retrouver à la pointe du combat, quand le combat s'engage. Il reste aux thèses de Duthel de faire leurs preuves de la

même façon. Cependant, c'est avec la même sympathie profonde à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure que Forestier conclut à peu près : « **Le texte commun est établi. Ceux qui pourront aller plus loin que ce texte auront conscience d'avoir entraîné les autres à aller au moins jusqu'à ce texte. Ceux qui auraient voulu aller moins loin que ce texte leur tiendront compte de leur effort, en les rejoignant, eux aussi, sur les thèses de ce texte.** »

Dans la cohésion syndicale, la communauté constructive, la solidarité fraternelle et la démocratie vivante, **je ne sais**, pourra dire Forestier, **si notre bateau est à la crête ou au fond de la vague, je sais que ces conclusions sont les résultats d'une confrontation entre des thèse diverses, et que le bateau met le cap sur la liberté.**

Les conclusions du témoin

Il serait temps que je me jette à l'eau et tasse part de mes propres conclusions. Le Syndicat des instituteurs a retrouvé une excellente formule en faisant coïncider : **différenciation nette entre les tendances et synthèse des conclusions en une motion d'unanimité** rédigée en vue des combats immédiats pour la défense de la libreté. Notre section de la Loire, au temps de sa belle unité syndicaliste, avait préconisé déjà cette méthode. C'est notre camarade Baldacci, si j'ai bonne mémoire, qui l'avait inaugurée dans notre département. Au congrès de Brest, la différenciation s'est exprimée par un vote sur trois déclarations distinctes, la synthèse sur un texte voté à l'unanimité et par acclamations suivies du chant de la « Marseillaise » et de l' « Internationale ». La corrélation immédiate entre les déclarations différenciées et la thèse unique établit toute la différence entre une motoin d'effective synthèse clairement établie sur des prises de responsabilités non équivoques et les fameuses motions nègre-blanc confusionnistes qui offrent dans la vie politique française une excellente matière aux articles du « Canard enchaîné ».

Mais j'ai oublié de citer **FOURNIAL.** L'essentiel de son exposé se rapproche assez du contenu des exposés de Forestier et de Duthel dans la condamnation du colonialisme et du mouvement factieux pour qu'il n'y ait pas à répéter ses formules générales. En quoi se différencie-t-elle des autres ? Je dirais que c'est par des roueries qui ne prennent plus personne au dépourvu. Je citerai les deux principales, déjà décelées dans les assemblées générales de section, lues dans les assemblées générales de section, reprises dans « l'Ecole et la Nation », repêchables comme des perles inaltérables dans la brochure compte rendu de la conférence nationale du parti communiste et mise en circulation sous la responsabilité de Maurice Thorez.

La première se présente à peu près dans cette forme :

« **Vous êtes des gens sensibles. Votre sens de l'humain est attendrissant. Nous le respections même quand il vous pousse à réagir, au nom de votre opposition à la peine de mort, contre les exécutions de Nagy, Maleter et leurs complices. Il faut cependant penser à l'impunité des factieux d'Alger pour comprendre. Et comprendre aussi que les travailleurs hongrois ne peuvent s'appitoyer sur l'emprisonnement d'un cardinal Midzensky, ou devant les nécessités de la répression antifasciste.** »

Et c'est sous cette forme à peu près que se présente la deuxième :

« **Il faut constituer des rassemblements antifascistes. Que la petite bourgeoisie se rassemble de son côté, c'est très bien. Le parti communiste qui représente la classe ouvrière, sans laquelle il est impossible de défendre la République, opèrera de son côté le rassemblement des travailleurs. Il est toujours prêt pour défendre la démocratie à une alliance avec les rassemblements de la petite bourgeoisie légitimement effrayés par les perspectives de la dictature fasciste, mais incapable de suivre jusqu'au bout le parti communiste représentant la classe ouvrière.** »

Ces deux « clarifications » doctrinales, bénévolement enveloppées, en disent long sur l'état d'esprit qui préside à la participation du parti communiste et de la tendance Fournial à la synthèse finale du congrès.

En fait, l'unanimité du congrès de Brest a deux ailes. Elle est d'abord et surtout une alliance Majorité-Ecole émancipée **sur un thèse de synthèse syndicaliste.** Elle est ensuite une alliance de ce bloc avec la tendance C.G.T. dont les propros montrent que son propre ralliement **quoique largement prévu à l'avance,** est avant tout une habileté tactique.

Pour la première fois depuis longtemps, des éléments « Ecole émancipée » s'étaient prononcés en faveur du rapport moral et ceci faisait prévoir aussi le texte unanime, né d'une franche reconnaissance de la valeur des actes du bureau national dans une période très dure.

Les militants des sections départementales vont certainement, suivant leurs tendances profondes, comme je le fais moi-même, mettre l'accent sur la valeur de l'alliance Forestier-Fournial ou de l'alliance Forestier-Duthel au sein de l'unanimité. Les uns trouveront plus vertueuse l'adhésion quasi immédiate de la tendance C.G.T. et condamnables les laborieuses hésitations de Duthel au sein de la commission des résolutions, auscultant et retournant le texte et réclamant la possibilité de réunir sa tendance avant de se prononcer. D'autres préféreront justement cette attitude. C'est à ce propos de ce désir de consultation que la tendance C.G.T. a fait assez lourdement allusion à l'existence de directeurs de conscience de Duthel et à un congrès de « porteurs de serviettes » parallèle à celui du S.N.I. Ruff, de « la Commune », et Chéramy, par exemple, étaient visés par leur assiduité dans les travées des auditeurs. On ne pardonne pas à Ruff son manifeste commun avec Daniel Mayer, Laure et une camarade du P.C. entre autres, rappelant à propos de l'exécution de Nagy et Maleter, la nécessité de défendre la liberté à Paris comme à Alger, à Alger comme à Budapest.

Je voudrais donner mon impression personnelle sur une autre question. On a émis de divers côtés l'hypothèse de l'existence d'une droite en formation au Syndicat national et même à l'intérieur du bureau national. Cette droite existe-t-elle effectivement ? N'est-elle que l'expression d'une fièvre momentanée chez les instituteurs d'outre-mer aux très légitimes inquiétudes ? Peut-elle se déceler dans la nervosité de certains éléments devant le ralliement de Duthel à la motion de synthèse ? Est-ce à cette droite latente que Forestier demandait un effort pour aller jusqu'au texte commun ? Est-elle déterminante dans la prise de position de la majorité préférant porter un jugement sur la Constitution que de se dresser dès juillet cotnre le referendum ? Est-elle l'inspiratrice de la bonne volonté de **DESVALOIS** cherchant assez maladroitement à justifier les adversaires de l'indépendance politique algérienne en la mettant en contradiction avec les notions d'interdépendance économique entre les nations ? Je ne pourrais personellement me prononcer. Je ne vois pas les contours et les animateurs d'une droite de la majorité actuelle. Certes, on est un peu surpris du nombre inhabituel des abstentions dans le vote concernant les déclarations de différenciation des tendances (316 abstentions pour 129 voix « Ecole émancipée », 250 voix à la tendance Fournial C.G.T. et 1.287 suffrages majoritaires).

Je crois en tout cas que la fidélité de Forestier et de la majorité à son esprit de combat ne décevra pas ceux qui ont voté sincèrement le texte de la motion de synthèse, et je crois aussi à l'élan manifesté par le congrès.

« L'Ecole libératrice » spéciale du 8 août, le conseil national extraordinaire de début septembre,

la préparation des conseils syndicaux et des assemblées générales de vacances avant le referendum, sont autant de preuves d'une vigilance fidèle aux décisions de Brest.

L'avant-projet institue ce qu'il dit exclure : un régime présidentiel !

Il exclut ce qu'il dit instituer : le fédéralisme.

Pour sembler garder l'Algérie, il perd l'Afrique Noire.

En heurtant toute l'Afrique française, il perd aussi l'Algérie. etc.

Telles sont, entre autres, les conclusions de l' « Ecole libératrice » lançant le 8 août ses premiers cris d'alerte, dans le style lapidaire qui conviendra aux propagandistes chargés d'éclairer l'opinion sur l'esprit de la Constitution.

Je pense que le processus d'adaptation aux mouvements prévisibles de l'opinion publique se développe normalement et que c'est tout à l'honneur de notre organisation syndicale. On peut parler en conséquence beaucoup plus de différences d'appréciations et de divergences tectiques secondaires au sein de la synthèse finale que de l'existence d'une droite et d'une gauche dans la majorité. J'espère que les événements à venir ne me contrediront pas.

Il faudrait bien que je dise quelques mots du comportement de ma propre section syndicale, celle de la Loire, au congrès. Elle fut, dans les semaines qui le précédèrent, au cours des événements dramatiques, largement à la hauteur de sa tâche. Ses dirigeants déployèrent une activité intense et furent d'un dévouement irréprochable. Ce n'est pas de cela que je parle. La stratégie de **SUBRIN** et **Jean GIRY** dont le but était de faire une section majoritaire plus rigide par élimination du « Groupe Unitaire Démocratique » a-t-elle abouti aux résultats recherchés (se débarrasser des « anarchistes syndicalistes » attardés avec l'aide des communistes, puis se débarrasser ensuite des communistes) ? Là encore, les chiffres parleront. Lors du vote national de Brest sur les trois déclarations de différenciation des tendances, la section de la Loire a voté loyalement selon les directives des assemblées générales où sa base s'est exprimée. Ce vote est plus caractéristique encore que celui de l'an dernier. La Loire a dû répartir ses 30 mandats au congrès de la façon suivante : 14 pour la Majorité nationale (Forestier), 15 contre et 1 abstention. Sur les 15 mandats de la Loire opposés à la majorité Forestier, il faut dénombrer 14 mandats pour Fournial et un mandat pour l' « Ecole émancipée ». Voici donc la Majorité nationale en minorité dans le vote de la section de la Loire au congrès, dans ce vote où la section de la Loire prétendait apporter désormais un nombre de mandats plus important pour cette Majorité, plus important et plus indiscutable. Or, dans ces 14 mandats en minorité, se trouvent toujours, mêlés à ceux de l'équipe Giry-Surbin, ceux du « Groupe Unitaire Démocratique » dont venait tout le mal. Il serait curieux de classer la section de la Loire au rang normal qu'elle occupe dans les pourcentages de mandats de sections en faveur de Forestier ou de Fournial. La politique d'alliance avec la C.G.T. et le parti communiste pratiquée dans la section de la Loire par nos dirigeants continue malgré eux et porte ses fruits amers. Je le constate sans aucune satisfaction, surtout dans une telle période. Je dis que cette politique continue, malgré les prévisions des camarades qui ont cru bon de couper en deux la majorité syndicale réelle du syndicat des instituteurs de la Loire. Je pourrais, en effet, ajouter ici quelques chapitres neufs à notre vieille histoire : « Comment on donne une section du S.N.I. au parti communiste ».

Mais tel n'est pas le but de cet article, et nous avons actuellement, les uns et les autres, des tâches plus urgentes.

A l'heure où je termine ce compte rendu, par la fenêtre ouverte, les postes de radio m'apportent les échos de la voix du général de Gaulle et les rumeurs de la place de la République...

C'est le moment de nous rappeler que la Ire Internationale est née sous Napoléon III.

Le 4 septembre 1958.

Jean DUPERRAY.

La motion de synthèse du S.N.I.
Pour la défense des libertés

Le congrès du S.N.I., réuni à Brest les 17, 18, 19 et 20 juillet 1958,

Considère que, présentement, la défense de la République, des institutions républicaines et des principes démocratiques requiert la vigilance de tous les instituteurs et leur résolution d'assurer cette défense contre les factieux qui, sous des aspects parfois rassurants, imposent déjà des formes d'action et utilisent des méthodes qui ont de tout temps préludé à l'instauration d'un régime de force et de dictature.

Proclame avec force son attachement indéfectible aux principes fondamentaux sur lesquels repose la démocratie, une République qui se veut plus vivante, et plus efficace comme aussi plus juste, plus sociale, plus dynamique et plus exaltante.

Déclare, étant bien admis que les libertés syndicales s'inscrivent dans un contexte général de libertés dont elles sont inséparables, **que le Syndicat a le droit et le devoir, en tant qu'organisation syndicale, de porter jugement sur les textes constitutionnels** qui seront présentés, d'informer de ce jugement l'ensemble de ses adhérents.

Le congrès déclare solennellement que sont pour lui intangibles :

1) Le statut laïque de l'Etat, de l'Ecole et de l'Université ;

2) Le principe de la liberté de l'information dans tous les domaines, compte tenu des droits et devoirs qui garantissent ce principe ;

3) Le principe de l'indépednance totale de la Justice ;

4) Le libre exercice, et leur nécessaire garantie, des libertés individuelles et **des libertés syndicales ;**

5) Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la souveraineté populaire, dans la délégation de pouvoir faite par le suffrage universel direct à la représentation nationale dans les prérogatives permanentes du Législatif.

S'il admet que peuvent être à nouveau définis les devoirs et prérogatives de la représentation nationale, la nature et la forme du mandat que celle-ci donne à l'exécutif, la nature et la forme selon lesquelles la représentation nationale exerce son contrôle sur l'exécutif, il repousse toute caricature de régime parlementaire aliénant de fait les droits de la représentation nationale et instaurant sous une forme quelconque le régime de pouvoir personnel.

Mais le congrès du S.N.I. affirme que la République ne retrouvera son dynamisme que dans la mesure où sera proclamée la déclaration des **droits économiques et sociaux des travailleurs.**

Pour réaliser un tel objectif, il appartient à la classe ouvrière de retrouver **sa cohésion syndicale et son unité syndicale,** car un régime démocratique de constant progrès repose essentiellement sur l'adhésion des masses populaires.

Sur l'indépendance de l'organisation syndicale à l'égard des partis et sur son refus d'intégration dans l'Etat.

Face à la montée des périls, le Congrès invite ses adhérents à rester **aussi bien sur le plan de la profession que dans le milieu social où ils vivent,** extrêmement vigilants et leur demande de se considérer comme mobilisés pour la défense des libertés démocratiques.

Notes d'Economie et de Politique

NON ! AU « SYSTEME » AMERIQUE DU SUD

Issu d'un pronunciamiento militaire comme les juntes d'Amérique latine, le gouvernement de Gaulle ne pouvait établir qu'une constitution sur le modèle de celles des Etats de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale.

Une constitution qui fait d'un homme — le président de la république — sous le couvert d'un Parlement, le maître absolu du pays durant toute la durée de son mandat (généralement 4 ans en Amérique, 7 ans en France d'après la constitution proposée !) Comme ce mandat est indéfiniment renouvelable, cela aboutit à une dictature indéfinie qui ne cesse que lorsque le dictateur est suffisamment usé pour que ses concurrents puissent le renverser. C'est ce système, celui du Paraguay et du Vénézuela, de la Colombie et du Nicaragua, que la « grandeur de la France » exige, paraît-il, qu'elle adopte !

Dans la constitution dont a accouché le « braintrust » du général, les pouvoirs du Parlement sont, en effet, absolument inexistants. Les deux Chambres ne sont que des Chambres d'enregistrement, les mesures prises pour empêcher qu'il en soit autrement ayant été multipliées.

Qu'on en juge !

Deux sessions par an, d'à peine 3 mois chacune, hors desquelles le gouvernement échappe à tout contrôle (art. 28) ; obligation de discuter par priorité les projets de loi présentés par le gouvernement (art. 48), ce qui, pratiquement, empêchera toute proposition de loi d'initiative parlementaire de venir en discussion ; droit d'amendement supprimé en fait (art. 44), le gouvernement se réservant le droit de faire voter uniquement sur son texte non amendé ; limitation draconienne des matières qui sont laissées à la compétence du Parlement (art. 34) ; dans la plupart de celles qu'on lui laisse, droit seulement pour lui de fixer les « principes généraux » ou les « programmes », c'est-à-dire, de souffler du vent, le gouvernement se réservant la charge de prendre lui seul les mesures particulières et concrètes qui donneront un contenu à ces principes et à ces programmes, c'est-à-dire les seules choses qui comptent ; là où est laissé théoriquement au Parlement le droit de faire la loi, toute proposition parlementaire qui aurait pour conséquence la création ou l'aggravation d'une charge publique est « irrecevable » (art. 40), or comme il va de soi que toute institution nouvelle, que toute création de quoi que ce soit entraîne des charges, il s'ensuit que rien ne pourra être institué par le Parlement.

Enfin, pour coiffer tout cela, si les Chambres se montrent rétives, si elles ont, par exemple, la suprême outrecuidance de censurer le chef de gouvernement qu'a choisi le Prince, alors ce dernier disposera de deux armes d'une efficacité certaine, la dissolution de l'Assemblée et la prise par lui-même de tous les pouvoirs (art. 12), chacune de ces deux mesures étant prise en vertu de sa seule décision, par lui seul.

Ce que l'on nous propose est donc purement et simplement l'établissement d'un régime dictatorial, d'un « système » où tout le pouvoir est concentré entre les mains d'un seul homme, celui des Assemblées étant en fait réduit à zéro aussi bien dans le domaine législatif que dans le domaine exécutif (art. 16). Car c'est un mensonge éhonté que de prétendre qu'une telle constitution est basée sur la séparation des pouvoirs ; elle institue au contraire la confusion des pouvoirs la plus totale en remettant au gouvernement seul, en droit dans la plupart des domaines, et en fait dans tous les autres, le soin de faire les lois (1).

Ajoutons un mot sur la fameuse « Communauté » avec les « territoires d'outre-mer ».

Précisons d'abord que ni l'Algérie ni les « vieilles colonies », Martinique, Guadeloupe, Réunion ne sont, paraît-il, des « territoires d'outre-mer ». Serait-ce qu'elles ne seraient pas des « territoires » ou qu'elles ne seraient pas situées « outre-mer » ? En tous cas, de par la constitution, elles sont purement et simplement incorporées à la « République », c'est-à-dire à la métropole.

Mais le plus important est ceci :

On sait que dans le désir que lui dicte sa vanité infantile, d'être non seulement roi, mais empereur, de Gaulle a proposé auxdits territoires d'outre-mer de constituer des Etats autonomes, formant avec la France un ensemble d'Etats, un empire, dont il serait le chef. Et que, pour atteindre ce but, il n'a pas hésité à promettre aux Noirs d'Afrique tout ce qu'ils ont voulu, notamment le droit à l'indépendance.

La reconnaissance de ce droit, l'inscription dans la constitution d'un article permettant aux Etats autonomes de devenir à tout moment des Etats indépendants, était la condition *sine qua non* qu'avaient mise la plupart des chefs africains pour voter oui. Cependant, l'inscription d'une telle clause aurait risqué de dresser contre le projet de constitution tous les chauvins et colonialistes de la métropole.

Alors, et c'est ici que la fourberie du Grand Rusé s'est vraiment surpassée, l'article 86 du projet, celui qui traite de la question, a été rédigé de telle manière que tout en paraissant donner aux futurs Etats autonomes le droit de devenir

(1) On avait essayé un moment d'insinuer que cette constitution était faite sur le modèle de celle des Etats-Unis. Cela est non moins faux, car aux Etats-Unis, le président **n'a aucun pouvoir législatif**, même pas celui de présenter des projets de loi ; tout ce qu'il peut faire dans ce domaine, c'est de demander au Parlement une seconde lecture des lois que celui-ci a voté, avant de les promulguer ; cela a d'ailleurs une contrepartie dans le fait que dans le domaine de l'Exécutif le pouvoir du président subit, au bénéfice du Parlement, une restriction très importante : les nominations faites par le président aux hauts postes tant militaires que civils doivent être ratifiées par le Sénat. Enfin, n'oublions pas la chose essentielle que Tocqueville avait mise si fortement en lumière et qui est vraie pour l'Amérique d'aujourd'hui comme elle l'était pour celle du siècle dernier, à savoir que l'Etat américain étant extrêmement décentralisé, les pouvoirs de l'Exécutif central, c'est-à-dire ceux du président, sont en fait très réduits. Les attributions considérables qui sont laissées à chaque Etat particulier (toute l'administration intérieure, la police, l'enseignement, une partie de la justice, etc.) sont hors de la compétence de l'Etat fédéral, c'est-à-dire du président ; de même, communes et districts jouissent d'une indépendance complète dans le domaine de leurs attributions ; et est indépendante aussi de l'Exécutif, la Justice dont la plupart des magistrats sont, non point nommés par le gouvernement, mais élus, notamment les procureurs généraux.

indépendants, il leur interdit, en réalité, de le devenir sans l'accord de la France.

Voici le texte complet de cet article :

La transformation du statut d'un Etat peut être demandée soit par la République, soit par une résolution de l'assemblée législative de l'Etat intéressé confirmée par un referendum local dont l'organisation et le contrôle sont assurés par les institutions de la communauté. Les modalités de cette transformation sont déterminées par un accord approuvé par le Parlement de la République et l'assemblée législative intéressée.

Dans les mêmes conditions *un Etat membre de la Communauté peut devenir indépendant. Il cesse de ce fait d'appartenir à la Communauté.*

Il s'ensuit que si les « modalités » de la transformation du territoire en Etat indépendant ne son pas approuvées par le « Parlement de la République », c'est-à-dire par le Parlement français, le territoire ne pourra pas devenir indépendant !

Tel est donc le droit d'auto-détermination qu'on prétend reconnaître aux populations africaines ! On ne saurait être plus jésuite.

Les peuples d'Afrique s'apercevront-ils de cette supercherie, d'une habileté vraiment diabolique ? Il est encore trop tôt pour le savoir.

Tel est donc, dans ses grandes lignes, le système proposé. Comment fonctionnera-t-il ?

Ce système qui fut, redisons-le, le système régissant tous les Etats de l'Amérique latine, sauf l'Uruguay, au siècle dernier et qui est encore la règle chez la plupart d'entre eux, n'y fonctionne qu'au moyen de coups d'Etat, généralement militaires, constamment répétés. Lorsque le « président » au pouvoir commence à se rendre impossible par l'excès de ses erreurs, de ses fautes ou de ses crimes, ou simplement parce qu'une quelconque coterie ou une puissance étrangère trouve que le dictateur ne lui a pas fait la part assez belle, un « mouvement » éclate ; le président s'enfuit ou se réfugie dans une ambassade étrangère, et quelqu'un d'autre prend sa place.

Ce fruit inéluctable du régime présidentiel, le coup d'Etat en permanence, mûrira en France si le projet de constitution est adopté, tout comme il mûrit en Amérique latine et qu'il a mûri en Europe même chaque fois qu'un Etat s'y est abandonné au pouvoir d'un homme : ni les Bonaparte, ni Mussolini, ni Hitler, pour ne citer que les plus connus, n'ont pu aller jusqu'au bout de la durée de leur mandat. C'est donc à une succession de crises, des crises d'une toute autre gravité que nos bonnes vieilles crises ministérielles, que le système proposé conduit.

Il y conduira même plus vite qu'il ne le fit jamais, car la France d'aujourd'hui a à faire face à des difficultés tant extérieures qu'intérieures beaucoup plus grandes que celles avec lesquelles sont confrontés les dictateurs américains ou que le furent ceux d'Europe que nous venons de rappeler ; il en résultera une usure beaucoup plus rapide du Président et de ses hommes.

Ainsi, le peuple français qui s'est jeté dans les bras de de Gaulle dans l'espoir d'y trouver la « tranquillité » sera beaucoup moins tranquille qu'il ne le fut jamais. Rien d'étonnant à cela car la lâcheté ne paie pas ! Les Munich comportent toujours de terribles lendemains. Le 1er juin fut un véritable Munich intérieur. Ce jour-là, par peur des paras, comme il y a vingt ans, par peur de Hitler, le peuple français a refusé le combat, il a préféré se déculotter. Par là il s'est voué aux désastres.

C'EST DE LA « CORRUPTION » DE SON PRINCIPE ET NON DE SON PRINCIPE QUE LA REPUBLIQUE EST MORTE

Le « système » que M. de Gaulle et ses séides vouent aux gémonies a pourtant fait ses preuves : de tous les régimes que la France a connus depuis la fin de l'Ancien Régime, il a vécu, à lui seul, plus que tous les autres ensemble.

Après une révolution de onze années, le Consulat dura quatre ans, de 1800 à 1804 ; le premier Empire dura onze ans, de 1804 à 1815 ; l'absolutisme monarchique restauré par Louis XVIII se maintînt quinze ans, de 1815 à 1830 ; la monarchie parlementaire de Louis-Philippe dura dix-huit ans, de 1830 à 1848 ; la République monarcho-bourgeoise de 48 dura trois ans ; la république plébiscitaire et l'empire de Louis Bonaparte vécurent dix-huit ans, de 51 à 70, alors que la république parlementaire persista, elle, durant quatre-vingt-huit ans, de 1870 à 1958 (1). Il est difficile de prétendre que le « système » dont le pays s'est le plus longtemps accommodé est mauvais.

Certes, il ne fit point la Révolution sociale, et c'est pourquoi nous le combattions. Mais tel n'était pas son rôle. Sa fonction était, tout au contraire, de maintenir l'ordre bourgeois tout en résolvant les problèmes que les événements posaient. Or en gros, cette tâche, la république l'a assez bien remplie. Les fréquents changements ministériels permettant de naviguer au plus près et d'éviter l'accumulation des bêtises. La république a assez convenablement rempli sa tâche, sauf en deux circonstances graves : elle a échoué une première fois devant le problème que posait l'impérialisme de Hitler, et, une seconde fois, devant celui de la liquidation de l'impérialisme français en Algérie.

Or dans chacun de ces deux cas la République a échoué, non pas parce que son principe était mauvais, mais, tout au contraire, parce qu'elle avait abandonné son principe.

Le principe du régime parlementaire est que le Parlement fait la loi. C'est là sa fonction essentielle, sa fonction propre. Une fonction qu'il ne saurait donc abandonner à qui que ce soit, en aucune circonstance. Or c'est elle qu'il a pourtant abandonnée lorsqu'il a eu à faire face à Hitler et aux ultras d'Algérie. A ces deux moments il a trahi le principe même du « système » en remettant au pouvoir exécutif le soin de faire la loi, à sa place, par le moyen des décrets-lois. En 1938, il accordait au gouvernement Daladier le pouvoir de légiférer, pratiquement en toutes matières, et en 1956, il accordait au gouvernement Guy Mollet celui de légiférer pour tout ce qui concernait l'Algérie. Il constituait ainsi, au sein même du régime parlementaire, un régime du type dictatorial, un régime où l'Exécutif est à lui tout seul l'Etat, faisant la loi et l'appliquant. Or c'est ce régime dictatorial qui a été impuissant à résoudre les problèmes pour lesquels on l'avait créé.

Si la République a échoué en ces deux circonstances, ce n'est donc pas parce qu'elle était République, mais parce qu'elle avait institué tem-

(1) Je ne sépare pas la soi-disant IVe République de la IIIe, car elle n'en fut que la continuation. La Constitution de 1946 n'apporta aucun changement essentiel dans le régime, elle ne fut qu'une révision constitutionnelle portant sur des détails et dont le principal, la limitation des pouvoirs du Sénat, n'avait cessé d'être demandé depuis les débuts de la IIIe. Le « système » de la république parlementaire dura donc bien de 1870 à 1958, avec simplement une suspension de son fonctionnement pendant les années d'occupation étrangère.

porairement et masqué sous sa propre façade, le régime qu'on nous propose aujourd'hui d'installer ouvertement et pour toujours : le régime où les bêtises d'un homme s'accumulent... jusqu'à l'explosion. La panacée qu'on nous présente, est celle même qui a conduit à la déroute de 1940 et à l'impasse algérienne.

C'est toujours par « corruption de leur principe », a dit Montesquieu, que les régimes s'effondrent. Nous avons, présentement, de cette loi une confirmation éclatante : c'est par corruption de son principe que la République parlementaire a commis ses deux fautes majeures, celle qui a amené son éclipse en juin 40 et celle qui aujourd'hui la condamne à disparaître.

AU PROCHE-ORIENT LE CYCLE SE FERME

Il est peu de régions du monde où l'on ait pu prédire avec autant de certitude le déroulement des événements que le Proche-Orient.

Deux choses étaient évidentes depuis longtemps.

La première était que la politique réactionnaire et impérialiste suivie par les Etats-Unis dans cette région, depuis l'avènement de Dulles-Eisenhower, était condamnée à l'échec. Cette politique, rappelons-le, consistait à soutenir à fond les féodaux d'Ancien Régime et à y combattre par tous les moyens les mouvements de réforme et de rénovation, de maintenir au pouvoir, contre la volonté de leurs peuples, des coteries d'hommes à vendre afin de pouvoir être sûr d'en diriger souverainement la politique étrangère et économique.

Or une telle entreprise pouvait réussir au XIXe siècle et même pendant la première partie du XXe, et, en fait, entre les mains de l'Angleterre elle réussit remarquablement durant tout ce temps, mais elle n'est plus possible maintenant que dans le Proche-Orient comme dans le reste du monde asiatico-africain, les peuples se sont éveillés à l'idée de leur émancipation par une révolution nationale.

La seconde chose dont on pouvait être non moins sûr, c'était qu'une telle politique ne pouvait conduire qu'à une victoire de Moscou. En prenant le contre-pied de la politique américaine, en suivant celle que le Département d'Etat aurait dû faire s'il avait été fidèle aux principes dont il se réclame : soutenir les peuples contre les rois, appuyer leurs efforts de transformation et de modernisation tout en les laissant libres de contrainte — le Kremlin ne pouvait que se gagner l'amitié et éventuellement l'appui de ceux qui ne pouvaient pas ne point vaincre.

La révolution égyptienne, l'union de l'Egypte et de la Syrie, l'abdication de fait de Séoud d'Arabie, l'insurrection contre Chamoun et enfin la révolution de Bagdad ont été les principales étapes selon lesquelles le déroulement prévu s'est effectué. Il n'est plus besoin, pour l'achever, que de la chute du roi de Jordanie, sans doute assez proche, et de celle du shah de Perse, qui tardera peut-être davantage.

Lorsque cette dernière se sera produite, le cycle qui avait débuté en 1953 lorsque Washington se décida pour la politique impérialiste en faisant renverser Mossadegh coupable d'avoir nationalisé l'Anglo-Iranian Co. sera bouclé.

Ce qui est curieux, c'est que ces choses que nous avons dites et redites tant d'années au risque de fatiguer nos lecteurs, et que nous étions alors seuls à dire, ont été subitement découvertes par la grande presse au lendemain de la révolution de Bagdad. Il n'est pour ainsi dire pas un journal, qu'il soit de droite ou de gauche, qu'il soit de France, d'Angleterre ou d'Amérique, qui n'ait affirmé au cours de la seconde semaine de juillet, en des termes quasiment identiques aux nôtres, que le régime de Nouri Saïd était pourri, que c'était un régime féodal et corrompu, que le peuple le haïssait — et qu'il en était de même pour tous ceux que l'Occident soutenait ou avait soutenu dans les autres pays du Proche-Orient ; toute la presse, enfin, concluait comme nous qu'une telle politique avait été une erreur colossale et qu'elle n'avait pu profiter qu'à Moscou.

L'opinion qui hier était « paradoxale » et dont beaucoup de lecteurs de la « R.P. » se refusaient pour cette raison à admettre le bien-fondé, est devenue ainsi, du jour au lendemain, un lieu commun.

Nous ne saurions nous plaindre de ce retournement, mais comment tous ces journalistes, si sévères contre la politique antérieurement suivie, n'ont-ils point la pudeur de reconnaître que les plus coupables ce sont eux. Car c'est eux qui, par leur soumission aux directives de leurs gouvernements, l'ont seuls rendue possible. Le rôle de la presse est de dénoncer les erreurs dès qu'elles se produisent ; en ne le faisant pas elle s'en rend responsable.

Ou bien ces Messieurs les journalistes n'ont jusqu'au 15 juillet dernier rien compris à la situation du Proche-Orient bien que celle-ci fut depuis des années d'une clarté cristalline, et ce sont des idiots. Ou bien ils avaient compris mais ils se sont tu par crainte des représailles possibles de ceux dont ils auraient dénoncé les fautes, et ce sont des lâches.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui tout le monde fait son *mea culpa* pour le passé. Mais, pour le présent, c'est la même politique, la même politique absurde et criminelle qui n'en continue pas moins, et au sein du même silence complice.

Y a-t-il, je vous le demande, chose plus criminelle et plus absurde que cet envoi de troupes américaines et britanniques au Liban et en Jordanie ? Y a-t-il démonstration plus manifeste d'impérialisme ?

On sait que nous sommes tout à fait partisans de l'intervention, de l'intervention en force, de l'intervention armée en faveur de tout pays victime d'une agression étrangère ; cela nous paraît indispensable à l'établissement d'un ordre international. C'est pourquoi nous avons soutenu à fond l'intervention de l'Amérique et de l'O.N.U. en Corée. Mais actuellement, au Liban et en Jordanie, il ne s'est produit rien de pareil à l'attaque de la Corée du Sud par la Corée du Nord. Qui attaque, ou même seulement menace d'attaquer le Liban ou la Jordanie ? Quelles concentrations de troupes a-t-on à aucun moment signalé sur les frontières de ces deux pays, à l'exception de la concentration de la VIe flotte américaine ?

Alors, de quel droit les Marines américains et les paras britanniques y ont-ils débarqué ?

Parce que ces pays sont victimes ou risquent d'être victimes, dit-on, d'une « subversion interne ». « Subversion interne », qu'est-ce que c'est que ça ? En français, subversion interne, ça s'appelle révolution. Alors, le fait qu'un pays est en révolution, qu'un peuple entend se délivrer de son gouvernement ou qu'il veut changer son régime politique ou social, autoriserait l'intervention étrangère ? Et c'est ce qu'on appellerait garantir le droit à l'indépendance des peuples !

Washington a prétendu aussi, pour se justifier, que la révolution libanaise était soutenue de l'extérieur. Même si cela était vrai, un tel soutien serait légitime. Il est légitime que des hommes animés d'une même idéologie s'aident mutuellement, même s'ils sont séparés par des frontières. C'est la base même de l'internationalisme. Le gouvernement américain a bien fourni des tanks et autres armes au gouvernement de Beyrouth dès les débuts de la révolte et dans le but avoué de lui permettre de la briser ; pourquoi, dès lors, d'autres gouvernements ou des groupements privés étrangers n'auraient-ils pas le droit, eux, d'en fournir aux révoltés ?

Mais ce prétexte même est faux puisque les observateurs de l'O.N.U. envoyés au Liban pour enquêter précisément sur ce point, ont déclaré dans un premier rapport dont nous avons publié des extraits dans la dernière « R.P. » qu'il n'y avait pas d'intervention étrangère, que les passages d'hommes ou d'armes à travers la frontière ne dépassaient pas la mesure des contrebandes auxquelles il faut s'attendre sur les frontières mal définies d'un pays en état de guerre civile — et que, dans deux rapports suivants, établis au fur et à mesure que leurs investigations progressaient, ils ont entièrement confirmé les termes de leur premier rapport.

En tous cas, avouez-le, il faut être doté d'un remarquable culot pour oser condamner la « subversion interne » lorsque l'on a soi-même fait renverser par la force le gouvernement « légal » du Guatemala et qu'hier même on a cherché à en faire autant pour le gouvernement « légal » d'Indonésie !

Par leur envoi de près de 15.000 hommes au Liban et la concentration sur les côtes de ce pays d'une flotte capable de l'anéantir tout entier en quelques heures, les Américains ont simplement justifié aux yeux du monde l'accusation moscovite selon laquelle ils entendaient soumettre les Etats du Proche-Orient à leur volonté, par l'argent quand c'est possible, par les armes lorsque l'argent ne suffit pas.

Ils se sont interdit du même coup de continuer à reprocher aux hommes du Kremlin leur intervention en Hongrie, puisqu'ils ont fait au Liban exactement ce qu'ils reprochent aux Russes d'avoir fait en Hongrie : les tanks russes sont entrés à Budapest à la demande du gouvernement Kadar, tout comme les marines américains ont débarqué à Beyrouth à la demande du gouvernement Chamoun.

La comparaison du comportement américain à l'égard du Liban et de la Hongrie fournit d'ailleurs un autre enseignement plus important encore : au Liban les Américains interviennent pour soutenir un gouvernement en lutte contre son peuple, ou tout au moins contre une partie importante de son peuple, tandis qu'en Hongrie où l'intervention armée russe aurait légitimé pleinement leur propre intervention, ils se sont bien gardés de faire quoi que ce soit, car cette fois il s'agissait d'intervenir du côté du peuple. Les États, les féodaux, les gouvernements en proie à la révolte populaire, on est prêt pour les soutenir à prendre tous les risques ; en revanche, pour soutenir des peuples en lutte contre le totalitarisme, on ne veut en prendre aucun.

Les faits démontrent donc, une fois de plus, que la politique du gouvernement de milliardaires qui régente présentement les Etats-Unis, n'est nullement de soutenir la liberté contre l'oppression, mais de s'opposer à toute révolution contre quelque gouvernement que ce soit, contre celui de Khrouchtchev aussi bien que contre celui de Chamoun ou de Franco. Cette politique est celle d'une Sainte-Alliance, l'Alliance de tous ceux qui ont des positions acquises : tout souverain possède un droit absolu à rester souverain ; il est « légitime » du moment qu'il est.

Dans toute situation, si tragique qu'elle soit, il y a toujours un élément comique ; n'omettons pas dans le présent, de le signaler.

Le comique dans l'histoire du débarquement américain réside dans la situation parfaitement ridicule dans laquelle se trouvent maintenant les débarqués.

— Pour l'affaire de Quemoy, prière de se reporter aux « R.P. » de février et avril 55 : « Politique absurde ou recherche d'un prétexte ? » et « Formose ou de l'influence des classes sur la politique étrangère ». Je ne vois rien à y ajouter.

EXECUTIONS CAPITALES ET TERRORISME

L'une des tâches révolutionnaires est de détruire les illusions confortables qui masquent la dure réalité. C'est dans cet esprit que nous appelons l'attention sur les deux séries de faits suivantes.

La première est tirée du témoignage de Germaine Tillion au procès de Sadi Yacef à Alger, tel qu'il a été publié dans l'*Express* du 28 août.

Peu après le 4 juillet 57 (date d'une entrevue entre Yacef et Germaine Tillion) le terrorisme diminua brusquement en Algérie ; néanmoins, et bien que le gouvernement ait été mis au courant par Germaine Tillion que cette diminution était due au désir du F.L.N. de mettre fin au « cycle infernal » : exécutions capitales, terrorisme, exécutions capitales..., trois exécutions capitales eurent lieu le 24 juillet à Alger. Deux jours plus tard, 8 bombes éclataient à Alger, mais *sans faire aucune victime*, et Yacef devait dire à Germaine Tillion dans une seconde rencontre, le 9 août, que si les bombes n'avaient fait aucune victime c'est parce que lui-même avait pris les dispositions nécessaires pour qu'il en fut ainsi. Ce même jour deux nouvelles exécutions capitales avaient encore lieu à Alger, mais, à la suite d'une lettre de Germaine Tillion à Yacef, pour la première fois il n'y eut pas d'actes terroristes à la suite des exécutions. Puis... les choses reprirent leur cours.

Ainsi, au milieu de l'an dernier, le F.L.N. avait pratiquement cessé sa campagne terroriste de représailles contre les exécutions capitales, mais cela n'empêcha point, pendant le même temps, l'exécution de cinq de ses membres.

Et voici la seconde série de faits, de sens inverse. Du 23 avril au 30 avril 58, en une semaine, six exécutions capitales eurent lieu en Algérie (deux à Alger le 23 avril, trois à Alger le 25 avril, trois à Constantine le 29, trois autres à Constantine le 30). A la suite de cette série d'exécutions, le 9 mai, le F.L.N. faisait savoir qu'il venait d'exécuter, de son côté, trois soldats français prisonniers.

Or depuis cette dernière date jusqu'au jour où j'écris, il n'y a plus eu, à ma connaissance, d'exécutions capitales officielles en Algérie.

Tels sont les faits, tirez-en maintenant les conséquences que vous voudrez !

— Pour ce qui concerne les dernières opérations du F.L.N. en France, prière de se reporter à la note « Les deux nouveaux développements de la guerre d'Algérie », dans la « R. P. » de mars 58.

R. LOUZON.

NON !

La date du référendum est plus proche qu'on ne pensait.

Cependant le texte, qui est l'objet du référendum, n'a été connu que beaucoup plus tard qu'on ne pouvait imaginer.

Des milliers d'hommes et de femmes, en Europe, en Afrique, en Amérique et en Océanie vont avoir à se prononcer sur des questions délicates, pour l'examen desquelles ils n'auront eu que vraiment trop peu de temps.

Dans ces conditions il est clair que l'opération du 28 septembre 1958 n'est pas ce qu'elle prétend être. Aux Malgaches, Créoles, Africains, Tahitiens, Canaques, Parisiens, on ne demandera pas une consultation en matière de Droit constitutionnel. On leur demandera un « *acte d'espérance* » en une personne.

Est-il alors utile de procéder à l'examen attentif du texte complexe (complexe en lui-même, en ses intentions et en ses origines) auquel on nous demande de répondre par *oui* ou par *non ?*

On pourrait très bien se passer de faire ce travail.

OUTRE-SAHARA

Le projet comprend deux parties. L'une est relative à l'Outre-Sahara, l'autre à la Métropole.

Entre ces deux zones, la géographie nous dit qu'il y a l'Algérie.

De quoi se mêle la géographie ?

Le projet ne parle pas de l'Algérie.

Le silence est d'or.

Une des formes du silence politique, c'est la guerre.

***

Pour les Noirs, être déçus n'est pas une situation nouvelle.

Ils ont l'habitude.

Ils n'ont, aujourd'hui, qu'à continuer.

Les promesses étaient belles.

Il était promis que :

Toute nation aujourd'hui annexée à la France deviendrait à partir du 28 septembre 1958, une nation libre.

Deux cas étaient prévus :

a) *Réponse négative au référendum :*

La nation ayant répondu « Non » entrait immédiatement en état d'indépendance.

b) *Réponse positive.*

La nation ayant répondu « oui » entrait dans une communauté présidée par le Président de la France. Mais elle gardait la possibilité de sortir, à tout moment, de cette communauté, sur décision de son Assemblée, confirmée par un référendum local.

C'était PARFAIT.

JAMAIS AUCUN GOUVERNEMENT D'ETAT COLONISATEUR N'ETAIT ALLE AUSSI LOIN DANS LA VOIE DU LIBERALISME.

Or, reste-t-il quelque chose de ces promesses ?

Non.

Il n'en reste RIEN.

Premièrement, pour l'indépendance immédiate en cas de vote négatif, elle ne figure NULLE PART dans le texte constitutionnel.

Deuxièmement, la possibilité de sortir de la communauté par décision unilatérale est retirée.

« *La transformation du statut d'un Etat membre de la Communauté peut être demandée... les modalités de cette transformation sont déterminées par un ACCORD approuvé par le Parlement de la République et l'assemblée législative intéressée* » (art. 86).

La décision de désannexion dépendra donc de Paris.

C'est ainsi qu'il en est toujours allé, sous tous les régimes antérieurs.

Ceci suffirait.

Cependant la situation est encore plus grave.

Nous avons vu (art. 86) qu' « *un Etat membre peut demander...* » etc.

Or qu'est-ce qu'un « *Etat-membre* » ?

N'est pas « membre » qui s'estime tel. Et pour devenir « *membre* », il va falloir faire vite :

« *Les territoires d'outre-mer (...) s'ils en manifestent la volonté dans le délai prévu au premier alinéa de l'article 91 deviennent (...) Etats-membres de la Communauté* » (art. 76).

Or le délai que fixe l'alinéa de l'article en question est *quatre mois après* la promulgation de la Constitution.

Donc, si les populations des terres annexées d'Afrique veulent être régies par des Etats indépendants (elles le veulent toutes, c'est naturel) elles devront 1° décider, avant février 1959 qu'elles deviennent « membres » ; 2° entamer une négociation avec Paris, de laquelle il résultera, peut-être, si cela chante à Paris, qu'elles seront dites indépendantes.

« *Vous voulez l'indépendance ! La métropole ne s'y opposera pas !* »

Comme s'il était la France, et comme s'il savait l'avenir, de Gaulle avait promis ça, solennellement.

La promesse n'est pas passée dans le texte soumis à référendum.

Et c'est bien ce que nous sentions à l'heure même où le serment était proféré.

D'une part, en effet, les promesses indiquaient une ligne politique tout à fait contraire à celle que leur auteur avait effectivement suivie jusque-là (Syrie 42-45, Indochine 45) et qu'il continuait, en 58, à suivre en Algérie.

D'autre part, elles étaient inacceptables pour les hommes qui, à Paris et à Alger, sont les soutiens politiques de l'homme qui les faisait.

Les belles promesses africaines ne constituent qu'une illustration nouvelle, et superflue, du caractère capricant et dangereux de la personne à laquelle on nous demande de confier le pouvoir personnel.

METROPOLE

Ceci nous conduit à examiner les institutions prévues pour la République française proprement dite.

De celle-ci on peut dire qu'elles sont un mélange — un affreux mélange — d'intentions autoritaires et de circonspection devant les formes parlementaires.

C'est un autoritarisme qui ne s'avoue que mal.

SOUVERAINETE

Art. 2. — « *La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale* ».

On aurait aimé qu'en une matière qui est sérieuse nous fussent épargnées les formules rituelles qui ne veulent rien dire.

« *Sociale* ». La syphilis a été une maladie sociale, avant les antibiotiques. L'alcoolisme est, en France métropolitaine, un mal social. Tout phénomène humain, s'il présente une certaine généralité, a un caractère social.

Art. 3. — « *La souveraineté appartient au peuple...* »

Bla-bla-bla.

Partout et toujours il y a un organe qui commande et des gens qui exécutent, un organe qui prélève l'impôt et des gens sur qui on le prélève. L'or-

gane qui commande et fait payer est l'Etat. Partout et toujours la souveraineté appartient à l'Etat.

Si la souveraineté appartenait au peuple il n'y aurait pas d'Etat. Il n'y aurait donc pas besoin de « *Constitution de l'Etat* ».

« ...*Le peuple l'exerce* (la souveraineté) *par ses représentants...* »

Ceci est l'expression du régime « *représentatif* ». A la souveraineté exaltante mais irréelle du « *peuple* », on substitue la souveraineté réelle, assez bonne, médiocre, ou cruelle d'une assemblée.

« ...*ou par le référendum...* »

Ceci pourrait ne pas être mauvais. Mais il est très facile à l'Etat de faire un usage perfide de ce genre de consultation.

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Art. 5. — « *Le Président de la République assure par son arbitrage le fonctionnement régulier des pouvoirs publics...* »

Du diable si ça veut dire quelque chose !

Et les tribunaux administratifs, alors ? Et le Conseil d'Etat ?

« ...*Il est le garant de l'indépendance nationale...* »

Chic !

« ...*De l'intégrité du territoire...* »

En 1815, en 1870, en 1914, en 1940, on a eu un peu, sur le territoire, des Russes et des Borussiens. C'est donc qu'on n'avait pas inventé le « *garant* » !

« ...*Du respect des traités...* »

On dit ça...

Si de Gaulle avait été président en 1938, aurait-il attaqué l'armée allemande par respect de l'impossible traité qui liait la France à la Tchécoslovaquie ?

Ce traité ne pouvait jouer que lorsque l'Allemagne était faible, c'est-à-dire quand il n'avait pas lieu de jouer.

Mais à partir du moment où l'armée allemande était devenue plus forte que la française, le traité était devenu impossible.

Aucun « Président » ne peut rien contre des réalités de cet ordre.

Art. 6. — « *Le Président de la République est élu pour sept ans...* » Pourquoi pas ?

« ...*par un collège électoral comprenant les membres du Parlement...* »

Ça va.

« ...*des Conseils Généraux...* »

L'idée n'est pas mauvaise.

« ...*des assemblées territoriales d'outre-mer...* »

On veut bien.

Cependant, dès maintenant, on peut remarquer que l'un des buts poursuivis est de faire la place très petite aux élus parlementaires. On veut noyer les élus populaires de première catégorie dans une masse d'élus de catégories inférieures.

Cela procède d'un antiparlementarisme systématique.

Marx a parlé de « crétinisme parlementaire », Mais, Trotsky l'a fait remarquer, il y a aussi un crétinisme antiparlementaire.

« ...*ainsi que les représentants élus des conseils municipaux...* »

« *Dans les territoires d'outre-mer de la République, font aussi partie du collège électoral les membres élus des conseils des collectivités administratives dans les conditions déterminées par une loi organique.*

« *La participation des Etats membres de la Communauté au collège électoral... est fixée par accord entre la République et les Etats membres...* »

Autrement dit : la Constitution est incapable de définir le collège chargé de l'élection du Président, cheville ouvrière et de la République et de la Communauté.

« *Les modalités d'application du présent article sont fixées par une loi organique* ».

On met donc la loi (qui n'existe pas encore) dans la Constitution.

Et qui fera la loi ?

Le gouvernement, bien sûr.

On lit en effet (art. 92) sous le titre « *Dispositions transitoires* » :

« *Les mesures législatives nécessaires à la mise en place des institutions seront prises... par ordonnances ayant force de loi...* »

En un sens, donc, de Gaulle élira les électeurs de de Gaulle.

...C'est plus baroque que vraiment grave.

En effet, sur ce point de l'élection du président, les choses menaçaient d'être pires.

L'idée a existé de faire élire le président par ceux que M. Debré, le « *brain* » de de Gaulle, appelle « les *Princes* ». Il s'agit, en gros, de ce que les marxistes appellent « la bourgeoisie », c'est-à-dire de l'ensemble des gens qui remplissent des fonctions de direction importantes : grands directeurs industriels et financiers, grands directeurs de journaux, grands militaires, haut clergé, grands professeurs, membres des académies. Pour faire bien on aurait ajouté les gens chargés de fonctions syndicales importantes, ouvrières et patronales.

Impossible, car trop réaliste, l'idée n'a finalement pas été retenue.

Art. 8. — « *Le Président de la République nomme le premier ministre* ».

La rédaction initiale, intéressante comme indicatrice d'intention, continuait ainsi : « *Sur la proposition du premier ministre il nomme les autres ministres du gouvernement et met fin à leurs fonctions.* »

En clair, le Président nommait et révoquait.

Comme Pétain.

Ceci n'a pas été maintenu. Il est maintenant dit que « *Il* (le Président), *met fin aux fonctions* (du premier ministre) *sur la présentation par celui-ci de la démission du gouvernement* ».

Le Président sera donc obligé de demander au ministre qu'il engagera, au moment où il l'engagera, de lui remettre une lettre de démission signée mais non datée...

Malgré qu'il eût pouvoir de révocation, Pétain (tout le monde sait ça) a jugé efficace et acceptable le procédé que nous venons de dire.

Art. 11. — « *Sur proposition du gouvernement ou proposition conjointe des deux assemblées, il peut soumettre au référendum tout projet concernant l'organisation des pouvoirs publics, comportant approbation d'un accord de communauté, ou tendant à autoriser la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions* ».

L'horrible complication de la rédaction prouve... l'embarras du rédacteur. Le président désirait pouvoir se faire, par-dessus le Parlement, approuver par le peuple. Il ne reste plus grand'chose de cette intention première, d'ailleurs assez sotte.

Art. 12. — « *Après consultation du premier ministre et des présidents des deux assemblées, il peut prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale...* »

Après « consultation ».

Donc, quand il veut.

« *Mais il ne peut y avoir de nouvelle dissolution dans l'année qui suit l'élection de la nouvelle assemblée.* »

En cette clause, d'apparence anodine, le Parlement trouvera-t-il l'occasion de rétablir la république parlementaire ?

Art. 13. — « *Le Président de la République signe les ordonnances et les décrets délibérés en conseil des ministres...* »

Il y a là un *veto* présidentiel en matière législative. (Une grande partie de l'action législative doit,

en effet, nous allons le voir, être confiée à l'organe exécutif.)

« *Il* (le président) *nomme aux emplois civils et militaires.* »

Sous les républiques (III[e] et IV[e]) c'étaient, en fait, les ministres qui nommaient, soit tout seuls, soit après délibération du conseil.

Si les nominations doivent effectivement être faites par le Président, le pouvoir *personnel* de celui-ci apparaît considérable.

Art. 15. — « *Le Président de la République, chef suprême des armées, préside à ce titre les conseils organiques intéressant la défense nationale.* »

Ceci veut dire que les présidents ne pourront être recrutés que parmi les anciens élèves de l'Ecole de guerre ?

Art. 16. — Cet article, le plus dangereux, but secret de tout le projet, est absolument abominable. Il dissimule une grosse cochonnerie.

Il demande une attention spéciale.

Je passerai tout de suite à la proposition principale :

(En certaines circonstances) « *Le Président de la République prend les mesures exigées par les circonstances.* »

Cela veut dire : « *Le Président se substitue au gouvernement.* »

Comment fait-il la substitution en question ?

Il la fait « *après consultation officielle du premier ministre et des présidents des Assemblées* ».

C'est-à-dire : quand il veut.

En quelles circonstances le fait-il ?

« *Quand sont menacées de manière grave et immédiate :*
les institutions de la République,
l'indépendance de la nation,
l'intégrité de son territoire,
ou l'exécution de ses engagements internationaux et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics est interrompu. »

Le dernier membre de phrase a été ajouté au dernier moment.

Sans lui, c'était trop clair. On pouvait discerner que la clause aurait pu jouer en France, de façon continue, au moins depuis 1938 (Anschluss, Sudètes, guerre, occupation, Indochine, Algérie).

Ici est le but secret de tout le texte. Ce but est *l'institution du pouvoir personnel du chef de l'Etat.*

Il s'agit, par des biaisages gaullistes, d'arriver là où Pétain était allé droit.

Avec Pétain, la situation était claire.

Il était, en même temps, chef de l'Etat et chef du gouvernement, chef de tout.

De Gaulle, lui, entend, étant devenu chef de l'Etat, assumer les fonctions de chef du gouvernement, tout en conservant un chef de gouvernement.

Que deviendra alors celui-ci ?

Il ne pourra que devenir antigaulliste.

On voit l'imbroglio.

On reverra la guerre Pétain-Laval.

On nous dit que de Gaulle et ses gaullistes défendent ce honteux article 16 en se référant à la situation qui fut celle de la France en juin 40.

Cela ne tient pas.

Si la France a capitulé à Bordeaux, par la voix de Pétain, dans la nuit du 16 au 17 juin 1940, ce n'est pas parce que le 15 du même mois, Lebrun avait des pouvoirs exécutifs inférieurs à ceux de Raynaud.

Elle a capitulé parce que l'armée française était défaite au sein d'une nation française devenue défaitiste en sa presque totalité.

On dit encore : si le gouvernement est empêché, par une catastrophe, il est bon que le Président puisse prendre la barre.

Encore une fois l'argument n'est pas sérieux. Pourquoi, des deux présidents, celui de la République serait-il moins empêché que celui du gouvernement ? (Il suffit de penser à une bombe anéantissant toute la région parisienne).

Aucune raison décente ne tenant, il ne reste, pour expliquer cet article 16, que le désir qu'a depuis longtemps, Monsieur de Gaulle, « *ambitieux de premier plan* » (c'est son expression) d'exercer un jour le pouvoir. Et, il l'a déclaré publiquement, et c'est sa conviction profonde, selon lui, « LE POUVOIR EST TOUJOURS PERSONNEL ».

...C'est là une conception de militaire. Je ne dis pas qu'elle soit absolument fausse. Mais des civils — et la République doit être civile — doivent lui apporter des atténuations, le plus possible d'atténuations.

L'odieux article 16 se termine par quelques phrases qui veulent être rassurantes.

Elles sont du vent.

« *Il* (le Président) *en informe* (de la prise du pouvoir) *la nation par un message* ». (En fait nous l'avons vu, le texte ne parle pas de prise du pouvoir, il parle de « mesures »).

« *Ces mesures doivent être inspirées par la volonté d'assurer aux pouvoirs publics dans les moindres délais les moyens d'accomplir leur mission. Le comité constitutionnel est consulté. Le Parlement est réuni dès que les circonstances le permettent.* »

GOUVERNEMENT

Art. 20. — « *Le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation...* »

A moins, nous l'avons vu, qu'on ne l'empêche de le faire.

« *...Il est responsable devant l'Assemblée nationale.* »

C'est surtout devant le président qu'il est responsable puisque, en fait, celui-ci nomme et révoque.

Art. 21. — « *Le Premier Ministre dirige l'action du gouvernement...* »

Art. 23. — Cet article est relatif à l'incompatibilité *contresignés, le cas échéant, par les ministres intéressés.* »

Les ministres deuxièmes n'auront donc que le contreseing ?

Art. 23. — Cet article est relatif à l'incomptabilité d'un mandat parlementaire avec une fonction ministérielle.

L'idée, si l'on peut dire, semble appartenir à M. Debré. Elle a été critiquée. Mais Debré et le général ont tenu bon. Finalement la disposition a été maintenue. Elle est même aggravée au point de devenir bouffonne. Le fait d'être ministre frappe la personne d'une incapacité majeure.

« *Les fonctions de membre du Gouvernement sont incompatibles avec l'exercice de tout mandat parlementaire, de toute fonction de représentation professionnelle à caractère national et de tout emploi public ou de toute activité professionnelle.* »

« *Le remplacement des membres du Parlement a lieu conformément aux dispositions de l'article 25.* »

Or que dispose l'article 25 ?

Il ne dispose rien...

Ou plutôt il dispose... qu'une loi disposera.

Art. 25. — « *Une loi organique fixe la durée des pouvoirs de chaque assemblée, le nombre des membres, leur indemnité, la condition d'éligibilité, le régime des inéligibilités et les incompatibilités.*

Elle fixe également les conditions dans lesquelles sont élues les personnes appelées à assurer, en cas de vacance de siège, le remplacement des députés ou des sénateurs... »

En somme la Constitution ne fixe pas. Elle pense qu'une loi fixera. Or une loi, surtout dans la période dite transitoire, c'est une ordonnance... Alors, pourquoi parler de Constitution ?

RAPPORTS ENTRE LE PARLEMENT ET LE GOUVERNEMENT

Ce titre serait plus honnêtement nommé : « *Limitation de la capacité du Parlement en matière législative* ».

L'article 34 énumère de façon limitative les questions qui seront du domaine de la loi. Ces questions se répartissent en une quinzaine de catégories.

En dehors de ces catégories, la décision échappe au Parlement et incombe au seul gouvernement. Pour les lois que le Parlement a pu voter en dehors des quinze catégories, elles pourront être abrogées ou modifiées par le gouvernement (art. 37).

D'ailleurs même les matières que l'article 34 réserve à l'action législative du Parlement pourront, elles aussi, échapper à ce dernier :

Article 38. — « *Le gouvernement peut demander au Parlement l'autorisation de prendre par ordonnance... des mesures qui sont normalement du domaine de la loi.* »

Art. 52. — « *Le Président de la République négocie et ratifie les traités.* »

La négociation par le Président est inadmissible.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 91. — « *Les institutions prévues par la présente Constitution seront mises en place dans le délai de quatre mois à compter de sa promulgation...* »

Art. 92. — « *Les mesures législatives nécessaires à la mise en place des institutions seront prises... par ordonnances ayant force de loi.*

...Le gouvernement est autorisé à fixer par ordonnances ayant force de loi le régime électoral des assemblées. »

Ça, c'est bien fait pour les députés. Pan sur les doigts ! Quand, assassinant la république, ils ont accordé les pleins pouvoirs à de Gaulle, ils ont expressément spécifié que les pleins pouvoirs ne s'étendraient pas à la fixation du régime électoral.

Or « *donner et retenir ne vaut* ». Ils peuvent mesurer aujourd'hui la vérité de ce vieux proverbe.

REFLEXIONS

Les défauts du document sont évidents.

Il comporte des lacunes et des obscurités (peut-êtres volontaires).

Il comporte des confusions entre domaines constitutionnel, législatif et réglementaire.

A plusieurs reprises il fait appel à la confiance aveugle :

Les défauts majeurs sont :

a) Le projet n'est pas *pensé*.

b) Il institue un Etat dont les pouvoirs ne sont pas *équilibrés*.

Pouvoir du Président, pouvoir du gouvernement et, en plus, un Parlement qui voudra, bien sûr, reconquérir du pouvoir, cela sera générateur de troubles. (Alors on s'apercevra que les Républiques avaient eu, au moins, le mérite d'assurer la paix civile.)

On peut se représenter le « processus » :

Du fait de la confusion des attributions, une rivalité naît entre les deux Présidents (République et Conseil). Le Parlement appuie le gouvernement. Le Président de la République révoque le gouvernement et le remplace. Le Parlement censure le remplaçant. Le Président dissout la Chambre. Le peuple réélit la Chambre dissoute. Proclamant « les institutions menacées de manière grave », le Président prend tous les pouvoirs. Le peuple s'insurge. Qui est gagnant dans tout cela ? Les communistes, parbleu !

Derrière les bottes feutrées du gaullisme, le communisme a toujours progressé.

On a le droit d'être stupéfait en pensant que l'auteur du texte, ou l'homme pour qui il est fait, a eu douze ans pour le méditer !

Au cours de la crise de mai de braves gens ont appelé de Gaulle de leurs vœux, dans l'idée qu'il avait une solution à la guerre d'Algérie et à l'inesthétique situation métropolitaine.

C'étaient là des illusions.

Il apparaît clairement aujourd'hui que de Gaulle ne sait pas ce qu'il devrait, pourrait ou voudrait faire en Algérie.

Et pour ce qui est d'un programme constitutionnel il est bien clair aujourd'hui qu'il n'en avait pas.

En vérité, cet homme politique n'a pas de politique.

Il n'est que gaulliste.

D'où vient le mal, ce mal profond dont la France n'arrive pas à sortir et dont l'épisode constitutionnel d'aujourd'hui n'est qu'un symptôme sans grande importance ?

Je distingue une origine superficielle et une origine profonde.

La cause apparente se discerne dans le déroulement des faits.

En juillet 1940 des ambitieux et des idiots renversent la République III. En 1945, de Gaulle et le peuple français avalisent ce mauvais coup en décidant, par référendum, qu'on ne revient pas à la III[e] République, mais qu'on élit une Constituante.

De Gaulle pensait que l'assemblée gaulliste ferait un régime de Gaulle.

Mais l'Assemblée fit un régime d'assemblée, lequel, paralysé par la loi électorale que l'on sait, a duré le maximum de ce qu'il pouvait.

On se retrouve donc aujourd'hui au même point qu'au premier référendum. Mais, cette fois, de Gaulle ayant appris que les assemblées sont difficiles à manier entreprend de séduire le peuple de façon directe.

L'origine apparente du mal actuel se place donc au premier référendum d'après guerre. Les radicaux, qui sont des républicains avaient dit alors qu'à la question : « *Voulez-vous que l'assemblée élue ce jour, soit Constituante ?* » il fallait répondre « NON ».

Ils avaient raison.

L'origine profonde remonte bien plus loin. Elle remonte au temps où, pour des raisons bien compréhensibles mais tout de même superficielles, la classe ouvrière est sortie de la République.

Ça a commencé il y a plus de cent ans.

Ça s'est aggravé avec le marxisme.

Finalement on est arrivé au temps où plus de cent députés, élus des ouvriers, mêlaient systématiquement leurs votes à ceux des ennemis de la République.

Par quel miracle la République aurait-elle résisté ?

On ne refera pas de République si on n'y fait pas rentrer la classe ouvrière.

Argument « *a contrario* » : il est remarquable que dans les pays, comme l'Angleterre, où la classe ouvrière n'est pas sortie de la démocratie, la démocratie n'est pas menacée.

Finalement, la France est un pays bien curieux.

Depuis la fin de la royauté traditionnelle, mise à part la remarquable éclaircie de la III[e] République, la France n'a pas eu de régime qui ait duré plus de 18 ans.

Un tel pays n'a pas de Constitution.

Il y a des monarchies constitutionnelles.

La France trouve le moyen d'être une République inconstitutionnelle.

J. PERA.

Lettre de Tunis

POUR BRISER LES REINS AU FASCISME

« Le souffle de Bandung continue à soulever les peuples d'Asie et d'Afrique, à exercer ses ravages parmi les impérialismes occidentaux et leurs valets, brisant des coalitions, détruisant des complots, pulvérisant les jougs séculaires de l'oppression... »

Et l'on voudrait — pour que la France ne connût pas le fascisme — que le F.L.N. ralentit ce souffle pendant qu'il balaie le Proche-Orient des pestilences féodales et anglo-saxonnes, et gonfle d'espoir les poitrines de l'Afrique noire clamant l'indépendance ?

Au moment où de nouvelles forces s'enthousiasment pour son combat, l'Algérie se prendrait d'une pitié puérile pour une France qui lui a toujours été impitoyable ? Et surtout pour la France des militaires qui ont porté de Gaulle au pouvoir par le mouvement fasciste du 13 mai ?

Vous craignez de voir s'installer dans la métropole ce fascisme que votre indifférence a laissé croître et embellir dans les colonies. Et vous croyez qu'une Algérie intégrée vous permettrait d'y échapper. Quelle erreur ! Les colonels et leurs comités de salut public auraient tôt fait de trouver parmi les intégrés de nouveaux hommes de main pour faire toucher les épaules au « système » démocratique.

Le moyen d'échapper au fascisme ? Mais la Révolution algérienne vous le fournit tous les jours, depuis le 1er novembre 1954.

Si le fascisme est ébranlé en Algérie — et la psycho-machiavélique intégration en est la preuve — c'est grâce à l'héroïsme du peuple algérien.

HAUTE-COUR ET VIE ECONOMIQUE

Quelques détenteurs de biens — mal acquis — continuent à défiler devant la Haute-Cour tunisienne et des millions à tomber dans les caisses du Trésor. Mais économiquement, ce n'est pas une bonne affaire.

Beaucoup de tractations commerciales ne se font pas parce que les détenteurs de biens ont peur.

On dit même que les banques hésitent à consentir des avances à des Tunisiens, pourtant nantis, parce qu'elles ne sont pas assurées que leur débiteur éventuel n'aura pas, quelque jour, par ces temps de vaches maigres, maille à partir avec la Haute-Cour.

Il est certain que les fortunes édifiées sous les beys et le protectorat français — alors que le Droit était en vacances — sont particulièrement scandaleuses. Mais quelles sont les fortunes qui ne sont pas le résultat de vols ?

La seule solution juste serait l'expropriation, la socialisation.

Ce n'est évidemment pas une solution petite-bourgeoise.

Mais alors il faut reconnaître qu'il est vain de vouloir moraliser le système capitaliste et qu'on n'a pas le droit de l'empêcher de se développer suivant ses propres lois : le profit, le vol.

Sinon c'est l'asphyxie de l'économie.

LE CHOMAGE

Beaucoup de jours de fête ces temps derniers. Et qui ont coûté cher, parait-il. Mais comment ne pas célébrer les anniversaires de la République et de son président !

Malgré la chaleur, le travail a repris. Partout, des chantiers de toutes sortes. Avec les travaux saisonniers des champs, le chômage reculerait.

« Il ne touche actuellement que les Tunisiens analphabètes ou ceux qui sont sans qualification professionnelle. Il ne reste que 70.000 chômeurs qui travaillent par roulement dans les chantiers de chômeurs », aurait dit Tlili, secrétaire de l'U.G.T.T., devant un séminaire d'étudiants néo-destouriens.

La Documentation tunisienne, éditée par le Secrétariat d'Etat à l'Information, faisant le point sur le chômage en Tunisie, donne les chiffres suivants :

— chômage urbain : 85.000

— sous-emploi rural : 250.000.

« Parmi les sous-employés ruraux, 25 % représentent des ouvriers agricoles et 75 % des propriétaires, exploitants agricoles, métayers.

« Face à un problème d'une envergure si vaste, le gouvernement a créé le 5 février 1958 un conseil national de l'emploi disposant d'un fonds dit « Fonds national de l'emploi », dont la première dotation a été fixée à un milliard de francs prélevé sur le budget de l'Etat.

« Des travaux inscrits au programme d'équipement et de mise en valeur du pays pour les années à venir ont été exécutés en priorité : ces travaux portent principalement sur la confection de canaux d'assainissement, de barrages de rétention d'eau, de travaux de lutte contre l'érosion.

« Les chômeurs sont payés 300 francs par jour à Tunis et banlieue, et 250 francs à l'intérieur. Ils travaillent par équipes, renouvelées à des rythmes variables, selon l'importance du nombre des chômeurs dans chaque localité. »

Il y a de la misère en Tunisie ! Mais on essaie maintenant d'y pallier.

UNE IDEOLOGIE SOCIALISTE « TRES PARTICULIERE »

Au séminaire précité, Tlili aurait en outre affirmé que « l'idéologie de l'U.G.T.T. est une idéologie « très particulière » qui a pour but le relèvement du niveau de vie de la classe ouvrière et la réalisation du plein emploi, sans toucher aux intérêts d'aucune autre classe sociale » (1).

Mais si socialisme continue à signifier égalité, comment peut-on le réaliser sans supprimer cette inégalité flagrante que constituent les classes ?

Il est vrai que Tlili a parlé d'une idéologie socialiste « très particulière » !

C'est peut-être en vue de cette réalisation que les cotisations syndicales sont retenues à la source dans les administrations. A la suite d'une circulaire gouvernementale.

Très mauvaise méthode, la pression pour faire aimer quelque chose ou quelqu'un, surtout le bureaucrate.

Gare à l'explosion !

BRAVO !

Le Petit-Matin de Tunis du 19 août publie la dépêche suivante :

« Rabat. — Le secrétaire général de l'Union marocaine du travail, M. Mahjoub Ben Seddik, a démissionné de ses fonctions de membre du Comité exécutif du parti de l'Istiqlal, apprend-on de source autorisée.

« Bien que M. Mahjoub Ben Seddik, lui-même, se refuse à tout commentaire, on indique dans son entourage que *sa démission est motivée par l'incompatibilité de ses fonctions politiques et syndicales.* »

Bravo, Mahjoub Ben Seddik !

Vive l'indépendance du syndicalisme !

J.-P. FINIDORI.

(1) « L'Action », du 4 août 1958.

On est toujours disposé à louer les tyrans, à leur attribuer, dès qu'ils ont la force et les places en mains, une mission providentielle.

Edgar QUINET.

Partisans du F.L.N. et du M.N.A. opposent leurs arguments

Dans notre dernier numéro, nous avons publié un important document que deux socialistes américains, Daniel Faber et Elisabeth Vogt, avaient adressé à la rédaction du journal « La Gauche », organe de la Jeune Garde Socialiste belge. Et dans la lettre d'envoi qui accompagnait son magistral plaidoyer en faveur du M.N.A., Daniel Faber reprochait au journal « La Gauche » de participer à l'offensive qui se dessinait de toutes parts contre le M.N.A. et surtout contre l'U.S.T.A.

Il écrivait notamment :

Vous êtes-vous rangés à l'avis du F.L.N. que l'U.S.T.A. est manipulée par le gouvernement français ? Alors comment expliquez-vous que la police française arrête les responsables de cette organisation que le F.L.N. n'a pu abattre ? Comment vous expliquez-vous que des camarades français (Ruff, Pivert, Hébert, Dechézelles, Houdeville, Lambert, parmi d'autres), dont le soutien à la cause de l'indépendance algérienne est totalement désintéressé et dont l'honnêteté révolutionnaire est hors de doute, défendent l'U.S.T.A. qu'ils considèrent comme l'expression la plus valable du mouvement nationaliste algérien ?

Et, en post-scriptum, ceci :

Je viens de recevoir le numéro 44 du 23 novembre où vous publiez un appel du F.L.N. aux travailleurs algériens en Belgique. Votre position sur la nécessité de faire preuve de solidarité vis-à-vis des réfugiés politiques algériens est juste. Quant à la question des attentats, vous omettez de mentionner que Messali avait déjà lancé le 1er septembre un appel pour faire cesser les « règlements de compte » en France comme en Belgique, un appel auquel vous n'avez fait aucun écho à l'époque. La réplique du F.L.N. était l'assassinat des militants de l'U.S.T.A. L'appel du F.L.N. vient bien tard. En plus, quel est le sens de la phrase selon laquelle la situation des émigrés algériens en France serait différente ? Serait-il plus légitime de trancher les conflits d'opinion par l'assassinat en France qu'en Belgique ?

Le communiqué du F.L.N. soulève ensuite la question de « qui a commencé ». Pour juger objectivement de cette question il faut savoir que :

1° Au début de 1955, le F.L.N. a fait emprisonner par le gouvernement égyptien Ahmed Mezerna et Chadli Mekki, responsables du M.N.A., qui se trouvent toujours en prison au Caire.

2° En mai 1955, il s'est tenu une réunion de dirigeants F.L.N. à Zurich à laquelle a été établi un plan de liquidation physique des chefs du M.N.A., à commencer par Messali.

3° Au printemps 1955, le F.L.N. a dénoncé aux autorités espagnoles Oulebsir Larbi, chargé d'une mission du M.N.A. Il est toujours emprisonné en Espagne.

4° Au début de 1956 commençaient les assassinats de responsables et militants M.N.A. à Alger même (Si Ahmed, Saïd, Amar Boudjerida, Mohammed Mahi, entre autres).

5° Dans le maquis, le F.L.N. s'est systématiquement efforcé d'exterminer les partisans messalistes, heureusement sans succès, ainsi que les populations qui les soutenaient. Il n'y a pas eu un seul Melouza : il y en a eu une douzaine.

6° En été 1955, le F.L.N. a initié les « règlements de compte » en France, organisant des groupes de choc chargés de la liquidation physique des militants du M.N.A.

7° Le F.L.N. a assassiné ou fait emprisonner les militants du M.N.A. au Maroc et en Tunisie.

Ce sont des faits sans lesquels il est impossible de se former une opinion sur la situation réelle dans le mouvement nationaliste algérien. Lorsque vous publiez les communiqués du F.L.N. sans prendre position sur les faits que je viens de citer, et que nous avons cités dans la lettre aux J.G.S., vous cachez en fait les circonstances réelles de la lutte en Algérie et vous ne faites pas votre devoir d'information.

La réponse de « la gauche » belge

Au nom de la rédaction de « La Gauche », le citoyen Ernest Mandel a répondu à Daniel Faber :

...Vos arguments sur le différend F.L.N.-M.N.A. ne nous convainquent guère. En ce qui concerne l'origine du F.L.N., vous confondez deux phénomènes tout à fait différents : la scission entre « centralistes » et « messalistes », et la scission entre « C.R.U.A. » et **tous** les anciens dirigeants du M.T.L.D., qu'ils soient « centralistes » ou « messalistes ».

La première scission était incontestablement justifiée du point de vue politique, les « centralistes » ayant entrepris une orientation réformiste et collaborationniste. Ceci ne justifie d'ailleurs pas toutes les décisions du congrès de Hornu du M.T.L.D. ; j'ai l'impression que l'élection de Messali Hadj au poste de « président à vie », et en général le « culte de la personnalité » qui régna à ce congrès, ne doivent guère être de votre goût, ni de celui d'aucun socialiste démocratique. Mais passons. Sur ce point, nous sommes bien d'accord.

Par contre, vous escamotez complètement la nature de la deuxième scission, celle qui opposa le C.R.U.A. aux anciens dirigeants « centralistes » aussi bien que « messalistes ». Les origines de cette scission, c'était la révolte des cadres moyens et des activistes du M.T.L.D. contre la passivité et l'attentisme de ces dirigeants, passivité et attentisme qui devenaient criminels au moment où les masses tunisiennes et marocaines étaient passées à l'action, et où se produisirent les soulèvements spontanés de travailleurs algériens en août 1954.

A notre avis, l'histoire a déjà justifié le déclenchement de l'insurrection armée algérienne, et même si celle-ci n'aboutit pas à la victoire totale (ce qui n'est pas du tout aussi certain que certains milieux M.N.A. l'affirment aujourd'hui), elle aura obtenu pour le peuple algérien davantage en quelques années, que les P.P.A.-M.T.L.D. ne lui ont obtenu au cours de vingt années d'agitation politique « en surface ».

Le F.L.N. n'est que l'extension du C.R.U.A. auquel se sont joints par la suite les dirigaents d'autres partis algériens, les Amis du Manifeste, les Oulémas, ainsi que les « centralistes ». On ne peut pas reprocher aux dirigeants du C.R.U.A. d'avoir accepté ces adhésions qui se sont faites sans réserves et avec autocritique de l'attitude réformiste du passé. Un mouvement de masse en lutte, surtout en lutte armée, n'a pas le droit de fermer ses portes aux dirigeants de courants influents sous prétexte que ceux-ci ont erré dans le passé. Les dirigeants du F.L.N. affirment d'ailleurs qu'ils ont offert à Messali et aux membres de la direction messaliste un nombre de places équivalent dans leur direction à celui accordé aux dirigeants « centralistes » ; mais Messali a refusé, voulant rester le « chef incontesté » de la révolution algérienne...

Ce point d'histoire étant réglé, il paraît difficile d'en conclure que le F.L.N. représente l'aile « oppor-

tuniste » et « conciliationniste » de la révolution, alors que le M.N.A. représenterait son « aile marchante ». Tout de même, appeler « conciliateurs » **ceux qui ont consciemment déclenché l'insurrection,** et « aile marchante » ceux qui ont consciemment cherché à les en dissuader, c'est aller un peu fort. Notez que nous ne disons pas que ceux qui étaient opposés à la lutte armée étaient pour cette raison des « contre-révolutionnaires ». Mais de là à en faire « l'aile marchante » il y a une marge, que vous enjambez trop à la légère...

Le reste de votre argumentation se divise en deux parties, également peu convaincantes : des arguments sans fondement pratique ; des arguments indirects.

La comparaison que vous faites entre le M.N.A. et le P.O.U.M. ainsi que la gauche anarchiste en Espagne n'a absolument aucun fondement concret. L'étude de la révolution espagnole montre clairement que c'est le P.O.U.M. qui s'est, avec les anarhistes, le mieux et le plus courageusement battu contre les fascistes. J'ai déjà dit qu'on ne peut pas, sans dénaturer les faits, affirmer la même chose pour le M.N.A. dans la lutte armée. Le rôle contre-révolutionnaire des staliniens s'est affirmé en programme et en actes ; ils étaient opposés à la révolution sociale (ils l'ont écrit en toutes lettres), ils étaient pour la collaboration de classe. Rien de tout cela en Algérie. Le programme du F.L.N. est en tout point égal à celui du M.N.A. que vous citez. Le programme du « Congrès de la Soummam » du F.L.N. exige la réforme agraire et la nationalisation des banques et des entreprises industrielles françaises (c'est-à-dire **toutes** les grandes entreprises). Le M.N.A. n'a jamais dans la révolution prononcé **une parole plus à gauche** que ce programme. Au contraire, les proclamations de Messali se terminent par des prières et des concessions énormes à l'esprit religieux, que le F.L.N. combat systématiquement.

Quant à la « bourgeoisie » algérienne, elle est inexistante. Les intellectuels comme Ferhat Abbas en sont tout au plus des leaders potentiels. Mais ils n'ont pu en rien influencer l'attitude politique du F.L.N., qui est déterminée par les chefs du maquis.

Ce qui est le critère le plus net de la « nature de classe » des organisations nationalistes dans un cas comme celui de l'Algérie, où les frontières sociales indigènes sont à peine délimitées parce que la société est surtout composée d'une masse de « semi-prolétaires » le plus suovent sans travail régulier ni agricole ni salarié, c'est l'attitude envers **l'impérialisme,** et non pas celle envers une « bourgeoisie » indigène inexistante. Or, sur ce plan, il est absolument impossible d'affirmer que le M.N.A. est plus intransigeant que le F.L.N. Il suffit de lire les déclarations de Moulay Merbah pour s'en convaincre. C'est le M.N.A. qui a, le premier, abandonné la revendication du « préalable de l'indépendance ». C'est aussi le M.N.A. qui a revendiqué le premier une « table ronde » avec l'impérialisme, **sans condition politique préalable.** C'est lui qui remplit les journaux américains d'appels véritablement indécents, implorant l'aide du président Eisenhower « sans quoi l'Algérie sera perdue pour l'O.T.A.N. et passera au communisme ». Je veux bien que tout cela ne soit que « tactique » ; mais si vous êtes tellement compréhensif pour la « tactique » du M.N.A., ayez aussi un peu de compréhension pour la tactique du F.L.N., sur lequel se concentre toute la violence (ou les 9/10e) de la violence de l'impérialisme français.

Vous citez les « appuis » dont profite le F.L.N. Tout d'abord, Nasser n'est pas un argument ; oublierez-vous que Nasser, dirigeant bonapartiste d'un pays semi-colonial qui cherche à se libérer de l'emprise colonialiste, a également appuyé Ben Youssef contre Bourguiba ? Vous n'allez tout de même pas prétendre que pour cette raison, Bourguiba représente « le prolétariat » et Ben Youssef... « la bourgeoisie » ?

Quant aux autres « alliés » du F.L.N., sachez que jusque maintenant, il n'a reçu **aucune aide efficace** ni du P.C.F.-C.G.T., ni des pays de l'Est. Naturellement, puisque la révolution algérienne est extrêmement populaire parmi les travailleurs français et soviétiques, les dirigeants staliniens sont bien obligés de donner, du bout des lèvres, leur « appui verbal » à la révolution et à sa direction officielle ; mais cela s'arrête là. Une critique socialiste à la C.G.T. ne devrait pas consister dans le reproche absurde qu'elle ait « admis » les Algériens F.L.N. dans ses rangs, mais dans le fait qu'elle n'a rien fait pour mobiliser la classe ouvrière française à l'aide de la révolution algérienne, puisqu'elle est, jusqu'à preuve du contraire, l'organisation syndicale la plus puissante de France. Que les camarades du F.L.N. déclenchent une telle critique de l'intérieur de la C.G.T., ce qui est fort efficace, je n'y trouve rien à redire...

Vous ne pouvez pas reprocher au F.L.N. le fait que d'autres forces sociales (bourgeoisie tunisienne et marocaine, impérialisme yankee, etc.) essayent d'exploiter à leur profit la révolution algérienne ; cela prouve la force de cette révolution, et non pas le caractère « opportuniste » du F.L.N. Je pourrai vous citer beaucoup de déclarations en sens opposé **de la part des dirigeants de l'impérialisme français et américain :** Soustelle et Pineau disant que « le F.L.N. est notre ennemi numéro 1, le M.N.A. est notre dernière carte ». Vous direz que cela ne prouve rien contre le M.N.A. ; d'accord ; mais pourquoi alors affirmer que les déclarations pro-F.L.N. de Bourguiba et Mendès-France prouveraient quelque chose contre le F.L.N. ?

Sur la question des règlements de compte, votre argumentation est partiale et ne tient pas debout. La seule attitude cohérente est la suivante : nous sommes en principe contre tout règlement de compte dans le camp anti-impérialiste. C'est cette attitude que nous avons systématiquement défendue. Mais dire que les assassinats de dirigeants F.L.N. par le M.N.A. sont justifiés « par auto-défense », alors que les assassinats de dirigeants M.N.A. par le F.L.N. « transforment le F.L.N. d'une organisation politique en une bande de gangsters » (un langage fort stalinien, ne vous semble-t-il pas ?) c'est se moquer du monde. J'ignore qui a tiré « le premier coup » ; sans doute on ne le saura jamais ; et il est enfantin de croire qu'en trouvant « qui a commencé » on trouvera qui a raison.

Le fait est qu'indépendamment des exécutions de dirigeants M.N.A. par le F.L.N. en Algérie et **vice-versa,** que nous réprouvons, le M.N.A. a commencé en France et en Belgique **dès fin 1954** à tuer systématiquement tous les cadres et même militants de base qui passaient du messalisme au F.L.N. C'est pourquoi pendant deux ans, le F.L.N. était presque inexistant dans ces pays, et absolument incapable d'organiser des règlements de compte. Pendant toute cette période, quand les militants F.L.N. et toute une génération de jeunes dirigeants étaient bestialement assassinés semaine après semaine (notamment le dirigeant F.L.N. en Belgique), vous-même et les autres professeurs de morale vous vous êtes tus. Mais lorsque le F.L.N. a surmonté son isolement grâce au rayonnement de la réalité algérienne, où les 9/10e des combattants anti-impérialistes sont F.L.N. et non M.N.A., lorsque le F.L.N. a fini par riposter et par tuer à son tour les M.N.A., alors vous vous indignez ! Avouez que cela sent l'hypocrisie. Pourquoi Messali n'a-t-il pas lancé son appel contre la violence en 1955 ou 1956 ? Sans doute parce qu'il était trop occupé à « châtier les traitres » qui passaient au F.L.N.

Les dirigeants du F.L.N. nous disent que les dirigeants de l'U.S.T.A. qui ont été exécutés étaient les chefs des équipes de tueurs M.N.A., et qu'ils ont assassiné ou organisé l'assassinat de dizaines de militants F.L.N. Nous ne savons pas si c'est exact, et

même si c'était exact, nous serions opposés à ces exécutions, parce qu'elles font grand tort, sur le plan politique, à la révolution algérienne. Mais oseriez-vous affirmer que le F.L.N. n'avait aucun droit de s'attaquer à des « dirigeants syndicalistes », **s'il est prouvé** que ces dirigeants ont participé à la « liquidation » de militants F.L.N. ?

Nous répétons : on n'a le droit de « protester » dans ces cas que si l'on a soi-même les mains propres. Ou bien on est en principe contre la méthode des « exécutions physiques », et il faut alors s'en tenir strictement à cette règle. Ou bien on admet que par « auto-défense » on puisse systématiquement « liquider » des « transfuges » et des « traîtres » (c'est-à-dire des hommes passant d'une organisation révolutionnaire à une autre), et alors on perd le droit de protester sur le plan « moral » lorsque les rapports de forces, après avoir été favorables, deviennent défavorables, et qu'on devient soi-même victime des méthodes qu'on a appliquées.

Nous sommes en principe contre l'emploi de méthodes de violence physique à l'intérieur du camp ouvrier et anti-impérialiste, y compris pour raisons « d'auto-défense », et surtout lorsqu'on se trouve dans la clandestinité, et que les masses sont incapables de comprendre le fond de ces tueries. Ce qui commence comme « auto-défense » finit par devenir une tuerie aveugle. L'affaire algérienne l'a tristement confirmé. Mais une chose est de s'opposer à des méthodes fausses, autre chose est d'inculper de ces méthodes seulement la partie pour le moment majoritaire, en oubliant ce qui s'est produit auparavant. Cela, nous le répétons, c'est de l'hypocrisie.

Nous savons fort bien que le F.L.N. est un « front » au sein duquel différentes tendances sont en lente cristallisation. Mais nous faisons confiance à la conscience révolutionnaire d'un grand nombre de militants du maquis, ainsi qu'au courage politique d'une partie de sa direction, pour rester inébranlablement attachés à la cause de la Révolution qui, en Algérie, se confond avec celle du socialisme. Dès que des signes en sens opposé se manifestent, une partie des dirigeants et la quasi-unanimité des militants F.L.N. se lèveront comme un homme pour museler les « conciliateurs ». C'est dans cette gauche F.L.N. que se constituera le parti socialiste algérien de demain. Pour aider sa formation, il faut aider aujourd'hui la révolution, sans exclusive aucune, dans sa lutte contre le colonialisme et non pas favoriser une action qui concentre le feu sur les organisations nationalistes.

Inutile d'ajouter que nous sommes **opposés** au principe du parti unique et que nous sommes d'avis qu'après la victoire de la Révolution, le M.N.A. doit avoir droit à l'existence et à la participation aux élections. Mais même si une partie dominante du F.L.N. devrait leur refuser ce droit, nous critiquerons cette décision, mais nous ne passerons jamais dans le camp de l'impérialisme ou de la « neutralité » entre l'impérialisme et la Révolution algérienne. Ainsi, nous sommes partisans d'élections libres seulement **après** une déclaration d'intention du gouvernement français d'accepter le verdict de ces élections, et **après** des mesures militaires qui « soulignent » cette déclaration. Des élections libres, même sous contrôle international, en présence de l'appareil militaire français qui fait une pression plus que « morale » sur les électeurs, ce serait une farce colonialiste.

Sur l'affaire Bellounis, nous enregistrons votre déclaration. Pour nous, toute collaboration militaire avec l'impérialisme en Algérie, contre le maquis, est une trahison pure et simple, quelle que soit sa « justification » politique. Seuls les staliniens ont affirmé que le P.O.U.M. ait collaboré ne fût-ce qu'une seconde avec Franco ; les faits ont prouvé qu'il s'est agi d'une calomnie ignoble. J'espère qu'une déclaration simple et nette de Messali et du M.N.A. affirmera bientôt la même chose. Et je m'étonne un peu que cette déclaration qualifiant l'ex-M.N.A. Bellounis comme traître se fait toujours attendre... alors qu'on nous inonde tous les jours de déclarations sur la « trahison » du F.L.N. qui cependant reste à la pointe du combat contre l'impérialisme.

Nous n'avons pas l'illusion de vous avoir convaincus par ces arguments, mais nous espérons que vous comprendrez qu'il ne s'agit pas d'ignorance de notre part, mais d'une position cohérente et mûrement réfléchie.

Avec nos salutations socialistes,

Ernest MANDEL.

(Le débat n'est pas clos... Au prochain numéro, la réplique de Daniel Faber.)

La dissolution de l'Amicale des travailleurs algériens

A la suite de la dissolution de l'Amicale générale des travailleurs algériens résidant en France, l'Union Générale des Travailleurs Algériens (U.G.T.A.), adhérante à la Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.) a publié une protestation dont voici quelques extraits :

Depuis le 13 mars 1957, les travailleurs algériens résidant en France s'étaient groupés au sein d'une amicale dont l'existence fut légalisée par un dépôt de statuts à la Préfecture de la Seine, conformément aux prescriptions de la loi de 1901 sur les associations.

Ce groupement de travailleurs algériens adhérant à divers syndicats français était devenu une nécessité par suite d'une multitude de revendications qui n'intéressaient que les Algériens.

L'esprit de solidarité ouvrière, principe fondamental du syndicalisme, n'existe presque plus. Nous constatons, chaque jour, que les liens indéfectibles qui devraient unir tous les travailleurs du monde entier se relâchent sensiblement. Les ouvriers, en Europe, dont la « vie » est garantie par certaines acquisitions sociales, s'embourgeoisent et perdent progressivement leur esprit de lutte, cet esprit qui les avait placés à l'avant-garde des défenseurs de la paix et du progrès social.

En France, rien ne les émeut :

— aucune réaction contre la suppression des libertés syndicales, la torture, l'emprisonnement ou la liquidation des militants ouvriers en Algérie ;

— aucune réaction contre les sévices et persécuitons dont sont victimes leurs camarades d'usine, d'atelier ou de bureau en France, quand ceux-ci sont Algériens...

A l'intérieur même de leur pays et au sein de leurs propres organisations, ils se laissent imposer le régime par une poignée de fascistes.

...Pour ne citer qu'un cas, donnons cette information de *l'Express* : « Le syndicat F.O. d'Alger, réuni le 2 août 1958, a adopté une motion dans laquelle il déclare constater que « bien que les libertés syndicales aient été garanties par le gouvernement de la République, *il n'existe en fait, en Algérie, que peu de possibilités pour exercer efficacement des activités syndicales.*

« La motion réaffirme » l'attachement indéfectible du mouvement F.O. aux institutions républicaines garantissant les libertés démocratiques et les droits de l'homme. L'adoption de cette motion, ajoute *l'Express*, est à rapprocher de la note par laquelle, le 4 août, le général Vanuxen, commandant le secteur de Bône, *demandait à l'Union Départementale des syndicats F.O. de ne pas empiéter sur les attributions du Comité de salut public local, en « prétendant défendre les intérêts des travailleurs occupés par l'U.D. F.O. à la Bourse du travail de Bône.*

Quelle a été la réaction de la Centrale F.O. ? Rien, si ce n'est peut-être quelque protestation platonique.

La dissolution de l'A.G.T.A. et l'arrestation de ses membres n'indignera certainement pas davantage les dirigeants de F.O. Quant à la C.G.T., elle nous a fait savoir qu'elle invitait la classe ouvrière à protester contre cet acte arbitraire. Nous en prenons acte.

ROGER MARTIN DU GARD

J'apprends la mort de Roger Martin du Gard. Lorsque la « R.P. » paraîtra, la presse aura sans doute consacré de lourdes colonies à l'œuvre et à l'homme.

Connaissait-on l'homme ? On savait qu'il avait obtenu le Prix Nobel de littérature en 1937, après Anatole France et Romain Rolland, avant Gide, Mauriac et Camus, ce qui consacrait la portée internationale de son œuvre. Il ne semble pas qu'il ait fait figure dans la jungle littéraire parisienne, qu'il ait participé à une action politique, ou à un mouvement populaire. On connaît de lui un message bref un peu hautain, dans lequel il condamnait les excès de la Libération non sans mépriser les prétentions de l'autre parti au prestige de l'innocence persécutée.

Ce n'était certes pas un précurseur et un guide comme le Romain Rolland que nous avons aimé, ni le compagnon d'un bout de chemin comme France et Gide... encore moins le « copain » comme Camus. Un clerc... tout simplement un clerc qui n'a jamais sacrifié les droits de l'esprit aux séductions de la démagogie. Si grand qu'il fût, par son œuvre littéraire, il n'entrait pas dans notre humanité militante.

Et cependant l'émotion que nous avons éprouvée en le lisant s'apparentait aux angoisses et aux espoirs que lève en nous notre action militante.

D'abord son « Jean Barois » — admirable synthèse dramatique qui est plus que « l'histoire de l'affaire Dreyfus » — : les combats, les succès, puis la débâcle d'une âme, qui en sa maturité, s'arrache au conformisme catholique pour retomber dans les balbutiements religieux lors de la déchéance physiologique, aussi la passion d'une génération que la croisade dreyfusiste avait hissée hors d'elle-même et que son intransigeance morale isola de la foule dreyfusarde... Quelques mois après ce contact — en prison en 1924 — avec Jean Barois et ses compagnons, nous entendions Monatte cingler un attaché soviétique d'un « ...nous n'étions pas nombreux à défendre la Révolution russe, lorsque la masse de vos courtisans d'aujourd'hui n'avait pas encore prévu la puissance de l'Etat soviétique ».

L'œuvre capitale de R. Martin du Gard, les « Thibaut » demeure l'un des monuments les plus amples, les plus « vrais » de notre temps, à placer au même plan que le « Jean-Christophe » de Romain Rolland, et d'où se détache la fresque en trois volumes : « Eté 1914 ». On peut les relire, alors que les légendes fabriquées raniment les mensonges patriotiques diffusés il y a quarante-quatre ans. Ce n'est pas de « l'histoire romancée », c'est de l'histoire passionnément vécue, c'est un témoignage sur la décomposition des convictions et des consciences dans l'atmosphère parisienne, cependant que des révolutionnaires conscients se groupent en Suisse, autour du « Pilote ». Au delà du sacrifice désespéré de Jacques Thibaut, on peut déceler les prémisses de Zimmerwald.

Mais la valeur psychologique et morale de l'œuvre dépasse cette résurrection. La description des troubles de l'adolescence confirme les découvertes et les expériences les plus récentes. Et « l'Epilogue » consacrée à la lente agonie d'Antoine Thibaut gazé de guerre dont les derniers spasmes accompagnent les fanfares de la victoire, porte une grandeur tragique que n'atténue pas le dernier nom jeté comme un appel : celui de Jean-Paul, le fils de Jacques, l'héritier des Thibaut.

L'espoir implicite paraissait dérisoire, car cette conclusion tombait sur nous, dans les premiers jours de la deuxième grande guerre, et Jean-Paul devait porter l'uniforme et rouler vers les écroulements de la défaite et les impostures de la Libération.

Sans doute la classe ouvrière n'apparaît-elle qu'à l'arrière-plan confus de l'œuvre de Roger Martin du Gard. Les personnages de ses romans appartiennent à cette bourgeoisie intellectuelle, que son rationnalisme, sa logique et son honnêteté dressèrent vainement contre le cléricalisme, l'injustice et la guerre. Il y a dans les suprêmes confessions de Brupbacher — médecin lui aussi comme Antoine Thibaut — (qui, lui, a participé au mouvement ouvrier et révolutionnaire) des notations désespérées du même style.

N'y a-t-il pas d'autre issue pour les derniers idéalistes ? Ou peut-on encore espérer que la classe ouvrière recueillera ce noble héritage et saura s'en montrer digne ?

R. H.

Faits et documents

L'ACCUEIL FAIT A DE GAULLE A DAKAR

La presse n'ayant donné que des extraits insuffisants du discours d'accueil prononcé à Dakar par M. Valdiodo, ministre de l'Intérieur, représentant le chef du gouvernement sénégalais, il nous a paru intéressant de le reproduire intégralement, tel qu'il a paru dans « Paris-Daker » du 27 août :

Monsieur le Président,

Monsieur le Sénateur Maire de Dakar vient de fous adresser au nom de la ville qui vous a accueilli aujourd'hui, et avec toute l'autorité qui s'attache à sa double qualité de premier magistrat municipal et de doyen des hommes politiques sénégalais, des paroles de bienvenue auxquelles veut d'abord s'associer le Conseil de Gouvernement du Sénégal, dont je suis aujourd'hui l'interprète en l'absence de M. le Président Mamadou Dia retenu en Suisse par une crise que ses médecins lui ont déconseillé d'interrompre.

Pour la ville de Dakar, et pour le Sénégal tout entier, votre visite a trop de sens et répond à trop de péroccupations pour que nous puissions simplement nous réjouir de recevoir un hôte illustre, nous féliciter de l'honneur qui nous est fait et vous remercier d'être venu personnellement nous exposer vos projets.

Le peuple d'Afrique, comme celui de France, vit en effet des heures qu'il sait décisives et s'interroge sur le choix qu'il est appelé à faire. Dans un mois le suffrage populaire, par la signification... que vous avez voulu donner à sa réponse outre-mer, déterminera l'avenir des rapports franco-africains.

A la veille d'une telle consultation, sur un tel objet, vous n'avez pas craint d'entreprendre pour nous informer et pour vous informer, un voyage long et exténuant. Une telle initiative a d'autant plus de prix que votre temps est mesuré et nos climats incléments. Aussi pensons-nous que le meilleur témoignage que nous puissions vous rendre est de nous imposer à nous-mêmes le devoir de vous donner ici, du haut d'une tribune suffisamment sonore, en toute franchise et en toute clarté, sans passion mais sans équivoque, notre position à l'égard des grands problèmes qui se posent à nous.

Ainsi, lorsque vous quitterez demain Dakar pour regagner Paris, nous saurons mieux, les uns et les autres, quelles sont les aspirations de ce pays et les données du choix qui nous est proposé. Ainsi pourrons-nous, pendant le peu de temps qui nous sépare du jour où sera annoncée la version définitive du projet constitutionnel, procéder aux ultimes mises au point et préparer les dernières décisions.

***

Le programme et les revendications du Gouvernement du Sénégal, si elles doivent être rappelées, ne devraient cependant pas surprendre, car elles ne sont pas nouvelles.

Par des vœux unanimes et répétés, le Conseil de Gouvernement et l'Assemblée Territoriale du Sénégal, expressions authentiques de la volonté populaire, n'ont pas manqué de faire connaître les

grandes lignes et les détails des réformes qu'ils jugeaient immédiatement nécessaires. Leurs revendications essentielles, leurs appels les plus pressants n'ont alors reçu aucune réponse.

C'est alors que le Congrès de Cotonou s'est réuni et a défini la doctrine et le programme du parti du Regroupement Africain auxquels appartiennent, je dois le rappeler, tous les parlementaires du Sénégal, tous les conseillers de son Assemblée Territoriale, tous les ministres de son Gouvernement.

Il ne peut donc y avoir aucune hésitation. La politique du Sénégal, clairement définie, s'est fixé trois objectifs qui sont, dans l'ordre où elle veut les atteindre :

— l'indépendance
— l'Unité africaine
— et la confédération.

C'est dire, et nous ne devons pas nous le dissimuler, que ce que nous avons pu jusqu'ici savoir des avant-projets constitutionnels ne nous laisse pas sans inquiétude, ni même sans angoisse, en raison des malentendus qu'ils permettent et des fausses alternatives qu'ils semblent imposer.

Nous disons INDEPENDANCE d'abord, mais en nous fixant ce préalable, nous ne faisons qu'interpréter l'aspiration profonde de tous les peuples d'Afrique noire à la reconnaissance de leur personnalité et de leur existence nationale. L'indépendance est un préalable. Elle n'est pas une fin en soi. Elle n'est pas un idéal en elle-même, mais pour ce qu'elle rend possible. Elle ne véhicule pas une volonté de sécession. Elle ne recèle aucune intention d'isolement ni de repliement sur soi. C'est pourquoi le dilemme Fédération ou sécession nous paraît un faux dilemme, et qu'à cet égard notre réponse court le risque de recevoir arbitrairement une interprétation qu'elle n'implique naturellement pas. Je peux et j'ai même le devoir de déclarer que demain tous les OUI ne comporteront pas une renonciation délibérée à l'indépendance et que tous les NON ne traduiront pas une volonté de rupture complète. Il y a là une possibilité de malentendu aussi grave dans l'un ou l'autre cas.

Il serait également contraire au droit et à l'équité de considérer comme en état de sécession le Territoire qui fait aujourd'hui partie intégrante de la République et qui demain voterait NON, alors que la Constitution offre à des Etats aujourd'hui étrangers à la République d'entrer avec elle dans une Association des peuples libres. A tout le moins cette dernière possibilité que les avant-projets semblent refuser aux Territoires d'Outre-Mer devrait-elle leur être ouverte.

Nous disons Indépendance, et nous disons ensuite Unité africaine.

Si l'indépendance que nous voulons n'est pas la sécession, elle n'est pas davantage l'indépendance dans le cadre de chaque territoire, la rupture de toutes les solidarités fédérales existantes, le repliement à l'intérieur de frontières dont nous n'avons jamais cessé de dénoncer le caractère artificiel.

Aussi les avant-projets dont nous avons eu connaissance et qui ne semblent vouloir envisager l'avenir des pays d'outre-mer que territoire par territoire, comportent-ils un grave danger : celui de briser les unités fédérales d'A.O.F. et d'A.E.F. dans l'hypothèse où tous les territoires n'apporteraient pas la même réponse le 28 septembre Certes ils ont également prévu que les Territoires ainsi dissociés pourraient par le choix de leurs Assemblées territoriales, se grouper ou non entre eux en Fédérations primaires. Mais commencer par briser l'unité de l'A.O.F., l'unité de l'A.E.F., qui aujourd'hui nous paraissent non seulement nécessaires mais encore insuffisantes, ce serait pour l'Afrique un recul d'un demi-siècle, alors que tout lui commande d'aller de l'avant

A cet égard aussi, le choix qui nous est proposé n'est donc pas pleinement libre, et notre réponse n'aura pas pleinement le sens que vous en attendez.

Ou bien nous voterons selon nos seules convictions, au risque de retarder la réalisation de l'unité africaine, ou bien nous définirons avec les autres Territoires de la Fédération, une position commune, faite de compromis tactiques, et qui laissera dans l'ombre, sans les supprimer, les vrais problèmes.

Enfin, au delà de l'Indépendance et de l'Unité, le Gouvernement du Sénégal, avec le Congrès de Cotonou, propose la négociation avec la France d'une Confédération multinationale de peuples libres et égaux. Cette solution nous apparaît comme la seule réaliste et la seule durable, parce qu'elle est la seule qui tienne compte à la fois du sentiment national des masses africaines, de leur aspiration à l'unité et de leur volonté d'entrer dans le monde moderne au sein d'un ensemble plus vaste encore. C'est pourquoi nous regrettons de voir écarter la Confédération, avec toutes les perspectives d'association qu'elle contenait.

Car, avec quel peuple l'Afrique indépendante et unie pourrait-elle plus librement et volontairement s'associer qu'avec le peuple de France, qu'elle connaît et qu'elle aime ? Avec lui, elle a non seulement des liens d'interdépendance économiques et culturels, mais encore tout un passé de souvenirs qui dans le meilleur et le pire sont des souvenirs communs. Avec lui elle partage un idéal de liberté et de dignité humaine, une même conception du progrès et de l'avenir du monde.

Voilà, Monsieur le Président, quels sont nos buts et quelles sont nos inquiétudes. Nous pensons que certaines perspectives méritaient de n'être pas d'abord écartées, que certaines options devaient être différemment proposées, et surtout que les réponses ne pouvaient être à priori interprétées au delà de leur sens le plus immédiat. Mais nous ne sommes pas non plus sans espoir.

Notre espoir se fonde sur le fait qu'en venant ici pour nous informer et pour vous informer, vous avez créé un climat de discussion et avez, par là-même, tourné le dos à cette nouvelle philosophie de la vieille Europe qui, si l'on en croit Albert Camus, a répudié le dialogue pour épouser le communiqué. Une Europe qui ne dit plus : Je pense ainsi ; quelles sont vos objections ? Mais : Voici ma vérité, peu m'importe que vous la discutiez, l'armée et la police se chargeront d'établir que j'ai raison.

Monsieur le Président, l'étendue des pouvoirs que détient votre gouvernement vous permet d'apporter au projet sur lequel les peuples de France et d'Afrique devront se prononcer tous les aménagements qui, après ce périple africain, vous paraîtraient nécessaires. Nous espérons que vous entendrez nos arguments et que vous pourrez vous en souvenir avant d'arrêter votre décision.

Le Gouvernement du Sénégal, pour sa part, ne se prononcera que lorsqu'il aura connaissance du texte définitif. Très sincèrement, il souhaite y trouver la réponse aux préoccupations que j'ai eu, en son nom, le devoir de vous exposer. Très sincèrement, il souhaite de pouvoir alors apporter, le 28 septembre, la réponse qui permettrait à la France et à l'Afrique, l'une et l'autre indépendantes, de s'associer librement, pour affronter ensemble le monde de demain et pour écrire ensemble une nouvelle histoire.

Vive l'Amitié franco-africaine !

« LA REVOLUTION ALGERIENNE »

Du livre d'un journaliste suisse, Charles-Henri Favrol, intitulé « la Révolution algérienne », qui va paraître prochainement :

LES ELECTIONS

Le truquage des élections législatives du 17 juin 1951 défie le commentaire. A Alger, MM. Borgeaud et Abbo préparent eux-mêmes la liste du deuxième collège et imposent leurs cinq candidats au préfet Roux flanqué de M. Costes, chef de la Police des Renseignements généraux. La Fédération des maires, réunie au Conservatoire d'Oran, « recommande aux maires du département d'exercer des pressions sur leurs administrés et de dicter leur vote aux électeurs de leurs régions respectives, en faveur des candidats soutenus par l'administration ». (Lettre de la Commission électorale au ministre de l'Intérieur, le 30 mai 1951). Des instructions sont adressées à tous les maires et administrateurs de communes mixtes, avec cette note en annexe : « Personnel. Appliquer strictement l'esprit de la circulaire relative aux délégués des candidats dans les bureaux de vote, sa lettre étant volontairement trop libérale. »

A Alger, où l'escroquerie n'est guère possible, les

partis nationalistes totalisent 7.500 voix sur 8.000 votants ; le candidat administratif, M. Sayah, n'en obtient que 126 ; mais il peut s'honorer, à Aumale, de 1.240 suffrages sur 1.240 bulletins ; au douar Beni-Rached, de 728 sur 728 ; au douar Bahaloul, de 492 sur 492. Au bureau n° 23, à Boudjerba, M. Sayah fait mieux : 800 suffrages sur 500 inscrits ! Spectacle étrange pour les observateurs : la force publique partout en action pour assurer dans l'ordre et le calme la fraude électorale et la violation de la loi.

LA JUSTICE

Il y a des détenus qui attendent pendant des années, de comparaître devant le tribunal, dont de nombreux étudiants : ainsi, Mazouzi, arrêté en 1945, jugé seulement en 1952.

RÉPONSES D'UNE PRISON

Le 13 juin 1958, sous la signature du journaliste Serge Groussard, paraissait, dans le quotidien de Paris, *Le Figaro*, une interview du général Franco, chef de l'Etat espagnol.

Parmi les questions et réponses figuraient en particulier les paragraphes suivants :

« *Serge Groussard :* Après la victoire nationaliste, la répression ne fut-elle pas trop sanglante ?

Général Franco : On peut affirmer qu'après la victoire de 1939, seuls les délits de droit commun furent punis... Personne ne fut condamné en Espagne pour « crime politique »... Personne ne fut inquiété à cause de ses idées. Seuls durent rendre compte de leurs actes ceux qui avaient commis des abus — pillages, vols, assassinats — et ceux qui, personnellement, avaient la responsabilité de la mort d'innocents... »

Ces déclarations étant parvenues à la connaissance de deux détenus de la prison centrale de Burgos, ceux-ci ont individuellement adressé, par la voie hiérarchique (la seule autorisée) et en utilisant le jargon du régime (le seul admis) une demande de rectification au chef de l'Etat espagnol, le 26 juin 1958. Les signataires sont, d'une part Enrique Marco Nadal, 45 ans, célibataire, originaire de Valence, mécanicien, cheminot de la Compagnie des chemins de fer du Nord, militant de la C.N.T., combattant de la guerre d'Espagne, organisateur des services ferroviaires pendant la lutte antifranquiste, capturé à Alicante, évadé, organisateur de la C.N.T. clandestine à Valence après la défaite républicaine, passé en France, interné, incorporé dans les régiments de marche français (campagnes de Syrie, d'Egypte, de Libye, d'Italie et de France), fait prisonnier par l'armée allemande dans les Ardennes, libéré à la fin de la guerre, désigné par la C.N.T. comme délégué de l'émigration auprès de l'organisation clandestine intérieure, désigné comme secrétaire général de la C.N.T. d'Espagne illégale, condamné à mort par le conseil de guerre, peine commuée en trente ans de prison.

Le deuxième signataire est Eduardo Villegas Vega, militant de l'U.G.T., également condamné à la peine capitale commuée en trente années de prison.

Voici le texte de la lettre d'Enrique Marcos Nadal :

Monsieur,

Enrique Marco Nadal, âgé de 45 ans, célibataire, originaire et citoyen de Valence, fils de Salvador et Asuncion, qui accomplit actuellement sa peine en la prison centrale de Burgos, avec le respect et l'obéissance dus à votre personne et à la haute hiérarchie, expose :

Qu'étant parvenues à sa connaissance de supposées déclarations faites par Votre Excellence à un journaliste français, suivant lesquelles il est dit que toutes les poursuites engagées après la guerre civile qui s'est produite dans notre pays l'ont été pour des actes qualifiés répugnants et que nul n'a été poursuivi pour des idées politiques. Si ces dires rapportés étaient exacts, ils blesseraient profondément ma dignité d'homme et d'Espagnol, car je prise plus l'honneur que la vie, et ils entacheraient le nom de ma famille, aussi digne qu'elle est humble par ses origines, incarnée aujourd'hui par ma vieille et vertueuse mère qui depuis le berceau s'est inclinée devant le Dieu que vous adorez et pour laquelle je n'ai que vénération.

Pour tout cela, Monsieur, je vous déclare que j'ai été poursuivi, jugé et condamné une fois, affaire numéro 140679, traitée par le conseil de guerre de Ocana (Toledo) le 5 février 1949, et mérité l'honneur que vous avez daigné me faire, usant des prérogatives que vous donne la direction de l'Etat, en m'accordant la grâce de commuer la peine capitale en la peine immédiatement inférieure, ce dont je vous remercie sincèrement, surtout que, reconnaissant avoir œuvré contre ce que vous représentez politiquement, je n'ignore pas que le sort de ceux dont les motifs de responsabilité entraînèrent leur comparution devant le conseil de guerre, dépend de la magnanimité du chef de l'Etat.

Pour cela, Monsieur, je vous remercie de m'avoir conservé la vie et de m'avoir condamné à la réclusion perpétuelle avec privation de toute catégorie d'avantages ; mais pour cela même, Monsieur, je supplie :

Que du fait que même au cours du déroulement du conseil de guerre, aucun délit déshonorant ne m'a été imputé. Vous qui avez disposé que je vive, même privé de liberté, ne pouvez consentir qu'il me soit ôté la seule chose qui me reste et que j'estime tant, suivant la formule : « Au roi, la vie et le foyer ; mais l'honneur, non, qui est le patrimoine de l'âme et qui appartient à Dieu ».

Par ce que vous aimez le plus, Monsieur, sauvez mon nom du déshonneur et, ensuite, décidez ce qu'en justice votre conscience vous dicte, avec la certitude que je n'élèverai pas la moindre plainte.

Avec le cœur angoissé, je vous supplie, Monsieur, de faire rectifier les conceptions citées par le journaliste, qui doit avoir mal interprété vos paroles, pour que rien ne retombe sur une humble mais honnête famille, à la tête de laquelle est une femme à qui votre Dieu réserve une place à sa droite, pour avoir été vertueuse comme fille, épouse et mère.

Merci, Monsieur, que Dieu vous garde en vie de nombreuses années.

Prison centrale de Burgos
26 juin 1958.
Enrique Marco Nadal.

Remises au directeur de la prison, ces lettres furent transmises par la voie hiérarchique. Par ordre de la direction générale des prisons, les deux militants ont été placés en cellule disciplinaire. En manière de protestation, Nadal et Villegas Vega ont commencé la « grève de la faim ».

Depuis, nous n'avons plus de nouvelles.

NOTES SUR LE PROCHE-ORIENT

Rapports entre Orientaux et Européens

En raison de l'erreur de mise en pages commise dans l'article intitulé « Rapports entre Orientaux et Européens », paru dans notre numéro de juin, nous prions nos lecteurs de considérer que le texte publié ici doit s'insérer normalement à la suite du troisième paragraphe de cet article, se terminant par « Et les Européens, naturellement trouvent cela sale ».

Il y a aussi la façon de manger des Orientaux, qui choque aussi souvent les voyageurs d'Occident. La fourchette est d'un usage récent. On se sert beaucoup des doigts, avec lesquels on déchire un poulet, par exemple, au lieu de le découper. Il arrive encore fréquemment que chacun se serve avec les doigts ou avec la fourchette, au plat commun, ou que, dans les familles nombreuses, une assiette serve à deux personnes à la fois.

Les Européens sont particulièrement sensibles aux amibes, dont les Orientaux ne souffrent guère. Pour n'être pas incommodés, les premiers doivent passer au Roccal, qui tue les microbes, les légumes qu'ils consomment. Les Arabes se rient de ces précautions et, si l'on mange chez eux, on risque d'avoir une bonne colique le lendemain, si l'on n'a pas un fort tempérament.

Mais ce qui heurte le plus l'Européen, c'est sans doute les rapports entre hommes et femmes en Orient. Point de couples qui se donnent le bras, ou très peu. Par contre on voit souvent deux hommes se tenir par la main, ou par le petit doigt. Les Européens se hâtent alors de conclure que la pédérastie doit être très répandue. C'est tout à fait faux : un tel vice est à peu près inconnu en Orient. Seulement, les rapports entre hommes et femmes sont si réservés, que les hommes ont entre eux des allures qui nous étonnent. Des amis du même sexe s'embrassent fréquemment, alors que cousins et cousines n'oseraient en faire autant.

La mauvaise qualité du travail manuel est aussi un élément d'incompréhension. Des maisons magnifiques en apparence s'avèrent mal construites, les murs prennent l'eau et les moisissures y sont bientôt florissantes. Lorsqu'il pleut, les appartements sont trop souvent inondés. Il n'y a pas toujours de cheminées aboutissant au toit, et comme le chauffage se fait généralement au mazout (il n'y a pas de charbon, et on économise le bois, qui sert à d'autres usages), une fumée malsaine sort des tuyaux trop courts et pénètre dans les appartements voisins.

Et puis, il y a la façon dont se fait le commerce. Aucun prix n'est affiché (sauf dans de rares magasins « à prix fixe »). Tout est à la tête du client. Et si vous êtes étranger, on vous demandera beaucoup plus qu'aux gens du pays. Le marchand n'y voit rien de malhonnête : il lui paraît conforme à la règle du jeu de vendre ses marchandises le plus cher possible. C'est au client de se défendre en marchandant. Peu habitué à discuter, l'Européen accepte d'abord ce qu'on lui propose, puis a l'impression d'être victime d'une bande de voleurs. Lorsqu'il marchande, c'est en général maladroitement, avec le désir évident d'en finir au plus vite. Tant qu'il connaît peu les prix habituels, il se fait toujours facilement rouler. J'ai résolu le problème en laissant à ma femme, qui est Syrienne, le soin de faire tous les achats. Mais dans les boutiques où l'on sait qu'elle est l'épouse d'un Européen, on la taxe elle-même ; mieux vaut encore avoir recours à une de ses sœurs qui, elle, paye le prix normal.

Tous ces faits expliquent l'état d'esprit de beaucoup d'Européens auxquels l'Orient paraît hostile, impénétrable. Il faut dire que ces Européens ne cherchent guère à comprendre. Après quelques expériences infructueuses, ils trouvent que les problèmes des Orientaux sont trop différents des leurs, et se bornent à fréquenter d'autres Européens. On peut même dire que les Français restent entre eux, les Anglais entre eux, les Allemands de même. Il n'y a même pas de contacts, ou très peu, entre ces différents groupes nationaux venus d'Europe. Ceux qui ont des écoles dans le pays, Français, Anglais et Américains, se considèrent même un peu comme rivaux, et parfois percent des sentiments hostiles. Ainsi chacun recherche la compagnie de personnes de sa propre nationalité et dans la majorité des cas, le séjour des Européens en Asie occidentale n'aboutit guère à une plus grande fraternité internationale.

Et pourtant, il est si facile de s'entendre avec les Syriens et les Libanais. Ils sont toujours prêts à vous recevoir, à accepter vos critiques dont ils ne se vexent pas. Ils s'efforcent même, lorsque vous les rencontrez, de ne pas vous heurter en abordant un sujet qu'ils croient scabreux, comme celui de l'Afrique du Nord. A mon grand regret d'ailleurs, car j'aimerais avoir plus souvent l'occasion de leur dire que de nombreux Français sont opposés à la politique colonialiste et souhaitent l'émancipation des Arabes du Maghreb. Cependant, il est aussi des Orientaux qui ne jugent pas les Européens d'une façon très juste.

Je ne parle pas des traditionalistes fanatiques. Ceux-ci, persuadés que rien ne saurait servir d'exemple en dehors du Coran, sont hostiles à toutes les formes de modernisme, et voudraient fermer leur pays à l'influence occidentale. Moins il y aura d'étrangers en Orient, plus ils seront contents.

Mais il y a les autres, tous ceux qui, sans vouloir imiter servilement l'Occident, se rendent compte de ce que l'Orient peut gagner au contact de pays socialement et techniquement plus avancés. A l'égard des Européens, ces Aarbes ont trop souvent un complexe. Ils ont honte de leurs tarbouches et de leurs kéfiehs, de leurs vieux quartiers aux ruelles étroites, de leurs sarks pourtant si pittoresques. Ce qu'ils aiment à montrer, ce sont leurs grands hôtels, leurs magnifiques immeubles d'Abou Roumané ou de Mohadjérine. Ils ont surtout horreur de voir un Européen photographier une vieille maison, ou des gens en costume du pays. Comment leur faire comprendre que les vêtements des paysans nous intéressent plus que les complets à la dernière mode de Paris ? Ils craignent que ces photos soient montrées en Europe et ne fassent mal juger leur pays. La pire façon de vexer un Oriental en visite en France est de lui dire : « Comment, vous êtes Syrien ? (ou Libanais, Jordanien, Egyptien). Je croyais que dans votre pays, les gens avaient la peau presque noire, et portaient des vêtements arabes ». Ceci explique que parfois, des touristes étrangers se soient fait malmener en prenant des photos dans les vieux quartiers. J'ai été mêlé à un de ces incidents. Pendant les vacances, ma fille et une de ses cousines, cette dernière de nationalité suisse, étaient venues me voir en Syrie. La jeune Suissesse, sans s'inquiéter des réactions locales, photographiait tranquillement l'entrée des souks de Homs. La plupart des assistants, vêtus de larges

manteaux arabes et coiffés de kéfiehs, la regardaient faire sans aucune réaction hostile, certains même avec un certain amusement, quand un homme d'une cinquantaine d'années, vêtu à l'européenne, alla chercher un agent, auquel il demanda d'empêcher les étrangers de prendre des photos susceptibles de faire mal juger son pays. Le policier semblait embarrassé. Mais, craignant sans doute de paraître un mauvais patriote, il nous invita tous à le suivre à la Sûreté. Là, je jouai l'indignation, disant avec véhémence que ce n'étaient pas quelques photos de kéfiehs qui pouvaient discréditer la Syrie, mais le fait que l'on puisse être traîné ainsi dans un bureau de police. « Calmez-vous, me dit le fonctionnaire auquel cette affaire avait été exposée, ce n'est rien, cet homme a cru bien faire ». Et, après avoir congédié notre accusateur, il fit servir à chacun de nous un verre de « leben ». Après avoir été fâcheusement impressionnées par la bévue d'un personnage un peu obtus, les deux jeunes filles étaient sincèrement touchées de la façon dont on cherchait à réparer sa gaffe, et c'était ce que j'avais souhaité.

La douloureuse question de Palestine

A la suite des persécutions aussi odieuses qu'imbéciles qu'ils ont subies en Allemagne et dans d'autres pays d'Europe, des Juifs, par centaines de milliers, ont aspiré à fonder un Etat qui soit le leur. A travers la diasporah, la nationalité juive s'est affirmée. Après deux millénaires d'allées et venues dans le monde entier, un peuple, au lieu de disparaître, a proclamé sa volonté de vivre et de réoccuper le pays de ses ancêtres.

Hélas ! La Palestine n'était pas vide. Depuis de longs siècles, elle était habitée par un autre peuple, de langue et de civilisation arabes. Comment ces Arabes de Palestine auraient-ils pu considérer les Juifs autrement que comme d'infâmes intrus ? L'instauration d'un Etat juif en Palestine a provoqué la levée en masse des armées arabes. Mal armées, mal dirigées, elles n'ont pas obtenu les succès qu'elles escomptaient. Les Juifs dépassèrent fortement les limites territoriales qui leur avaient été fixées, chassant devant eux les civils arabes. Et ce fut l'armistice. Les Sionistes occupaient la plus grande partie de la Palestine. Au sud du pays, cependant, les Egyptiens tenaient une longue bande de territoire aboutissant à Gaza, et le saillant d'El Auja. Les Jordaniens conservaient une partie de la Judée et de la Samarie, avec Naplouse, Jéricho et la vieille cité de Jérusalem. Cette dernière ville se trouvait coupée en deux par la ligne de démarcation, les quartiers neufs demeurant entre les mains des Israéliens, qui désiraient en faire leur capitale.

Depuis, l'armistice subsiste, situation anormale, souvent intenable. Entre Israël et les Etats arabes limitrophes (Egypte, Jordanie, Syrie et Liban), un rideau de fer se dresse, beaucoup plus difficile à traverser que celui qui sépare l'U.R.S.S. et ses satellites du monde occidental. Un seul lieu de passage existe à Jérusalem : on ne saurait le franchir dans le sens Israël-Jordanie que si l'on possède deux passeports, aucun pays arabe n'admettant de prendre en considération un document sur lequel est apposé un visa israélien. Impossible d'écrire d'un pays arabe en Israël ou vice-versa, si ce n'est par l'intermédiaire d'une personne habitant un pays neutre. Chez les marchands de timbres-poste des pays arabes, aucune vignette israélienne ne saurait être trouvée. Depuis 1951, les bateaux européens qui font escale à Haïffa ne sont plus admis dans les pays arabes.

Serré comme dans un étau par le blocus de ses voisins, Israël étouffe et désire la paix. Mais ses dirigeants, loin de comprendre le point de vue de leurs adversaires, et d'admettre pour les réfugiés palestiniens le droit au rapatriement, s'imaginent que le meilleur moyen d'aboutir est d'employer la manière forte.

De leur côté, lorsqu'il s'agit d'Israël, les Arabes voient rouge. D'où la fréquence des incidents de frontière, dont certains sont de véritables batailles.

En décembre 1955, au bord du lac de Tibériade, les forces sionistes ont attaqué les avant-postes syriens. Le motif invoqué était que les Syriens ouvraient le feu sur les bateaux israéliens qui s'aventuraient sur le lac trop près de la frontière. Cinquante-quatre officiers et soldats syriens trouvèrent la mort, et il y eut en outre de nombreux blessés. Est-ce ainsi qu'Israël pense obtenir la paix ? Les obsèques des victimes à Damas, furent l'occasion d'une violente manifestation anti-israélienne, et pendant quelques jours, on n'entendit plus parler que de recommencer la guerre et de jeter les Juifs à la mer.

Cependant, si les coups de feu sont fréquents aux frontières israéliennes de Syrie, de Jordanie et d'Egypte, jamais je n'ai eu connaissance d'une bataille quelconque entre Israéliens et Libanais. Ces derniers se montrent-ils plus prudents, plus désireux d'éviter les heurts trop brutaux ? C'est probable. Sans doute aussi font-ils circuler moins de patrouilles dans la région frontière. Mais on aurait tort d'en conclure que le Liban est moins opposé à Israël que les autres pays arabes.

La question palestinienne est grave. Les persécutions subies par les Juifs en Europe ne pouvaient en aucune façon justifier la colonisation d'un pays doté d'une population paisible et civilisée, et l'expulsion de cette dernière. La vraie solution était à mon avis la fusion des Juifs avec les peuples au milieu desquels ils vivaient, et cela aurait été fait depuis longtemps, s'ils n'avaient pas tenu si fortement à leurs vieux préjugés religieux, ni plus ni moins valables que les autres d'ailleurs. Ont été sages les Juifs qui, à une époque plus ou moins lointaine, ont épousé des chrétiennes et sont devenus catholiques ou protestants. Car s'il faut passer par une religion, pourquoi ne pas en choisir une qui efface les différences entre les groupes ethniques et consacre l'unité d'une population ? Mais je parle en athée. Les Juifs croyants se sont imaginés, comme les autres groupes religieux, être seuls détenteurs de la vérité. Et les persécutions ont amené les Juifs incroyants à se solidariser avec leurs frères d'origine.

Le résultat de cette situation est désastreux. Et il ne s'agit pas seulement de la lutte entre Israël et les pays arabes en elle-même, mais aussi des répercussions qu'elle a eu sur l'idéologie des peuples arabes. Celle-ci, d'ailleurs, diffère suivant les pays. Pour un Syrien, le Juif est devenu l'ennemi numéro un. Il ne saurait comprendre et admettre qu'un Juif puisse être anti-sioniste. (Il es tvrai qu'il n'en a guère de ce genre sous les yeux). D'où une haine contre les Juifs en général, qui rappelle à l'Européen de bien tristes souvenirs. Voici quelques faits pouvant illustrer cet état d'esprit :

Le film de Charlie Chaplin « Limelight », longtemps annoncé dans un cinéma de Damas, n'a pu être présenté, la censure l'ayant interdit uniquement parce que son auteur est Juif.

Les firmes étrangères faisant du commerce avec la Syrie ont reçu des questionnaires leur demandant, non seulement si elles avaient des relations d'affaires avec Israël, ce qui se concevrait, mais s'il y avait des Juifs dans leur direction ou leur personnel.

J'ai rédigé, avant ces souvenirs, un petit livre scolaire de géographie de la Syrie et du Liban. Sur les cartes, j'avais soigneusement écrit le mot

« Palestine » sur le territoire actuel d'Israël. Bien m'en a pris, car la censure syrienne les a épluchées pour voir si le mot « Israël » ne s'y trouvait pas.

Cependant, je n'ai pas constaté de brimades à l'égard des quelques Juifs de nationalité syrienne qui vivent encore à Damas. Je dois même signaler que mes élèves, qui tenaient à chaque occasion des propos féroces contre les Juifs en général, se montraient extrêmement corrects dans les classes où l'un de leurs camarades était Juif. Une de mes élèves, Juive, a pu sans aucune difficulté obtenir un passeport syrien pour aller continuer ses études en France.

Je connais un seul cas suspect : le magasin d'un brocanteur juif de Damas, bien connu des Européens de la ville, a brûlé un samedi, pendant que le propriétaire, qui respectait le sabbat, était chez lui au repos. Il y eut peut-être malveillance criminelle, bien que cela n'ait pas été prouvé.

Mais il est certain que la tolérance dont jouissent les Juifs damascains (il n'y en a plus beaucoup, la plupart ayant gagné la Palestine avant la guerre, ou depuis, clandestinement) pourrait faire place à de graves manifestations de colère le cas échéant. Les Juifs en tous cas sont exclus de toute activité publique. Ils n'ont aucun représentant au parlement et aucun parti ne les admet dans ses rangs, à l'exception toutefois du parti communiste. Il est triste de constater que le parti socialiste les écarte aussi impitoyablement que les partis de droite.

La situation est assez différente au Liban. Dans ce pays, aucune animosité contre le Juif en tant que tel. Il est vrai que la haine anti-juive s'explique en de nombreux pays par la trop grande habileté commerçante de ce peuple dispersé : à ce point de vue, les Libanais valent bien les Juifs, aussi ces derniers ne forment-ils pas au Liban de caste commerçante particulière. Les Juifs libanais sont beaucoup plus intégrés à la communauté nationale que ceux de Syrie. Il n'est pas rare de trouver des annonces de mariages ou de décès israélites dans les colonnes des journaux de Beyrouth. Et lorsqu'au parlement libanais un député demanda la radiation de l'armée de deux officiers juifs (il n'y en avait pas davantage), il ne fut suivi ni par ses collègues, ni par le gouvernement.

Mais le Liban n'en est pas moins hanté par le péril sioniste, tout comme les autres pays arabes. Seulement, mieux que les autres, il fait la distinction entre Sionisme et Judaïsme, ce dont on ne saurait trop le féliciter.

En Jordanie, l'état d'esprit m'a paru être identique à celui de la Syrie sur cette question. Toutefois, plus exposé, ayant de grandes difficultés économiques, ce pays donne parfois des signes de lassitude et semble manifester le désir d'en finir, au prix d'une solution de compromis. Mais ce désir émane plutôt du gouvernement ou des milieux officiels que de la population. Peu de temps après mon arrivée en Orient, le roi Abdallah fut assassiné parce qu'on le soupçonnait de préparer une paix de compromis avec Israël. En outre, la Jordanie est le pays où les réfugiés palestiniens sont le plus nombreux, et le seul qui leur ait donné les droits de citoyen. Ce sont des Palestiniens qui ont fait d'Amman, jadis bourgade du désert, une ville acceptable comme capitale d'un pays neuf. L'opinion de ces réfugiés, les questions que pose leur présence, ne peuvent qu'influencer l'état d'esprit général dans le sens de la résistance à Israël.

Au moment de la guerre de Palestine, c'est l'Irak qui a manifesté les sentiments anti-sionistes les plus violents. La minorité juive, installée dans le pays depuis la captivité de Babylone sous Nabuchodonosor, s'est vue retirer le droit d'exercer de nombreuses professions. Ceux qui n'ont pas voulu accepter ces restrictions ont été envoyés par avion en Israël après la fin de la guerre. Quant à ceux qui ont préféré conserver malgré tout la nationalité irakienne, ils doivent s'abstenir totalement de participer à une activité politique quelconque : le Juif qui est appréhendé dans une manifestation est immédiatement expulsé du pays, avec perte de sa nationalité s'il est irakien.

A l'inverse de l'attitude de l'Irak, on peut citer celle de l'Egypte (1). La minorité juive y est assez importante. Immédiatement après la révolution qui balaya le régime de Farouk, Mohammed Neguib alla lui-même assister à une fête religieuse juive au Caire. Ce geste, s'ajoutant à l'entretien qu'il venait d'avoir avec le patriarche copte, montrait qu'il entendait associer à la communauté nationale toutes les minorités religieuses. Lui-même, puis Abd en Nasser, multiplièrent les déclarations pacifistes à l'égard d'Israël. Mais cela n'empêcha pas des incidents militaires graves d'éclater dans les zones de Gaza et d'El Auja, ni la pendaison de sionistes, au Caire, suivant de près celle des Frères Musulmans, et destinés probablement à prouver à l'opinion égyptienne et arabe que le gouvernement ne se laissait pas influencer par la pression impérialiste, favorable à Israël.

Ici seulement se place la suite du texte publié en juin et qui commence par « Telle est la situation. La fondation de l'Etat d'Israël... », etc.

Et ce n'est qu'à la suite du texte paru en juin que vient la conclusion suivante :

Aux Russes, on n'a rien à reprocher. Certes, une partie importante de l'opinion syrienne est anticommuniste. Dans l'ensemble, les Arabes ne craignent pas l'U.R.S.S., ne croient pas qu'elle puisse avoir d'intentions dangereuses pour eux. Constamment on entend dire que le communisme est une idéologie étrangère, incompatible avec l'islamisme, mais dont on n'a rien à craindre, et qui au contraire peut aider d'une manière très efficace les Arabes dans leur lutte pour s'affranchir de la tutelle occidentale. Cependant, la propagande du monde stalinien se fait, habile et insidieuse. Des librairies damascaines regorgent de publications russes et chinoises, de brochures imprimées en U.R.S.S. en langue française ou anglaise. A l'occasion de la foire de Damas, ou en d'autres circonstances, des manifestations artistiques se produisent : danses folkloriques bulgares, ballets chinois, ballets roumains. Les cinémas passent des films soviétiques, et la foule applaudit les images de la visite de Khrouchtchev et Boulganine en Inde, ou celles de la réception d'une délégation parlementaire syrienne en U.R.S.S.

Bref, en Syrie, l'Occident semble avoir perdu la partie, tout au moins à l'étape présente. Les Syriens sont plus que les autres peuples arabes sensibles aux grandes questions internationales. Ils se passionnent pour l'indépendance de l'Algérie, pour le règlement de la question de Palestine (contre Israël). Dans l'affaire de Chypre, leurs sympathies vont nettement à la Grèce, et non à la Turquie musulmane. La majorité d'entre eux ne craignent pas l'U.R.S.S. Beaucoup se disent même qu'après tout, un conflit russo-turc serait le meilleur moyen de récupérer Alexandrette, et les Arméniens voient dans ce même conflit une bonne occasion de reconstituer une patrie qu'ils n'ont jamais cessé de désirer. En méconnaissant les aspirations arabes, l'Occident pousse les masses syriennes, d'une façon lente mais jusqu'à présent continue, dans le camp russe.

J. GALLIENNE.

(1) Ces lignes ont été écrites avant les événements de Port-Saïd. Les répercussions de l'attaque d'Israël sur l'attitude des autorités à l'égard des Juifs seront exposées plus loin.

LETTRE DU CHILI

Avant les élections à la Présidence

Durant les derniers mois, la situation du Chili s'est caractérisée par une inflation aiguë, par l'accentuation du chômage et par une agitation frénétique de tous les partis politiques en vue des élections présidentielles du 4 septembre (1).

L'inflation, qui avait été contenue partiellement par le blocage des salaires est réapparue vers le milieu de 1957, époque où l'on s'aperçut que les plans économiques de la mission américaine *Klein and Sacks* pour stabiliser la monnaie avaient échoué. Les faits suivants démontreront l'ampleur de la crise qui s'est abattue sur le Chili et qui frappe principalement les travailleurs : quand le général Carlo Ibanez fut, en 1952, élu président de la République, le dollar valait 40 pesos. Sa valeur actuelle est de 1.000 pesos. Le prix des articles de première nécessité et les marchandises en général ont augmenté dans la même proportion. Inversement, par suite de la « congélation », les salaires ont subi des variations sans relation avec le coût de la vie. (En 1952, le salaire vital d'un employé était de 8.000 pesos par mois ; actuellement il est de 40.000).

La dépression s'est encore accentuée avec la baisse du prix du cuivre sur le marché mondial. Etant donné que le Chili est le deuxième producteur du monde et que son économie repose uniquement sur les exportations de cuivre, les répercussions de cette baisse sur l'économie nationale ont été des plus graves. On considère que chaque fois que le prix du cuivre baisse d'un centime de dollar, cette baisse signifie une perte annuelle de un million de dollars. L'an dernier, le budget du pays avait été établi sur la base de 34 centimes par livre de cuivre vendue. Or le prix baissa jusqu'à 19 centimes. Ces chiffres permettent d'apprécier la situation chaotique des finances.

C'est dans ce climat de marasme économique que vont se tenir les prochaines élections présidentielles. Cinq candidats se disputent le pouvoir : Jorge Alessandri, au nom du parti conservateur et du parti libéral ; Salvador Allende, en représentation de la coalition socialiste-communiste ; Eduardo Frei, représentant de la petite bourgeoisie et du parti démocrate-chrétien ; Luis Bossay pour le parti radical, candidat de la gauche modérée anticléricale ; et l'ex-curé de Catapilco, Antonio Zamorano, candidat fantaisiste qui donne la note comique.

Jorge Alessandri, fermement lié à la droite, défend les intérêts du capitalisme et des gros propriétaires fonciers. Il dirige plusieurs affaires importantes et sa famille possède l'une des plus grosses fortune du pays. Les partis politiques qui l'épaulent incarnent la réaction et l'Eglise traditionnelle. Actuellement, c'est le candidat qui semble avoir toutes les chances d'être élu et l'on peut prévoir qu'il mènera sa politique au détriment de la classe ouvrièer.

Salvador Allende, médecin (qui n'a jamais exercé), socialiste, ambitionne depuis longtemps le pouvoir. Il se présente pour le Front d'action populaire (le FRAP) ; ce nouveau « Front » inventé par les communistes est une combinaison formée par le parti socialiste unifié, par le parti socialiste du Chili (qui collabore avec Ibanez), par le parti démocratique (d'essence trotskyste) et par le parti communiste qui a réussi à absorber des socialistes et qui domine cette coalition. (Le Chili est l'un des rares pays du monde où les socialistes se sont alliés aux communistes et ont adopté leurs consignes). Il y a deux mois, Allende semblait avoir quelques chances de pouvoir triompher, mais celles-ci se sont fortement réduites depuis l'assassinat d'Imre Nagy et de ses collaborateurs qui a provoqué l'indignation d'une fraction des socialistes et des sympathisants qui forment la masse électorale du FRAP.

Eduardo Frei, leader du parti démocrate-chrétien vient de récupérer les forces qui avaient abandonné ce parti après les élections partielles d'un député pour le district en avril dernier. Le parti démocrate-chrétien s'était employé à fond pour faire élire dans cette importante commune de Santiago, l'ingénieur Simian, homme de grand prestige national. Simian fut battu par le condidat alessandriste. Cette défaite réduit fortement les chances électorales de Frei. Cependant, l'état-major des « fréistes » continue à travailler intensément pour s'assurer les votes de la classe moyenne catholique et des ouvriers organisés dans les syndicats chrétiens. Au cours du mois de juillet, les fréistes firent une démonstration de force en organisant une marche des partisans de Frei dans Santiago, qui rassembla plus de 60.000 personnes. Néanmoins, il est peu probable que Frei puisse réunir davantage de suffrages que le candidat des droites, Alessandri.

Luis Bossay a été présenté par le parti radical qui est la collectivité politique la plus forte et la mieux organisée représentant la gauche modérée et la classe moyenne anticléricale. Comme Bossay est un politicien sans influence personnelle et que le parti radical n'est appuyé par aucune coalition de gauche ou de droite, les chances d'élection de son candidat sont nulles. Les uniques aspirations des radicaux se bornent à maintenir les effectifs du parti pour qu'ils soient pris en compte par le candidat élu dans ses futures combinaisons politiques.

Après la victoire du candidat de droite aux élections partielles du troisième district de Santiago, dont le résultat était considéré par tous les partis comme la pierre de touche des élections présidentielles, le bloc du FRAP, les démocrates-chrétiens et les radicaux cherchèrent une plate-forme de combat pour mettre les forces alessandristes en échec, et formèrent un front unique parlementaire disposant de la majorité des voix des députés et des sénateurs ; cette majorité provoqua en premier lieu la démission de la présidence du sénat et de la chambre des députés qui appartenaient aux partis de la droite. Le président Ibanez exécuta une nouvelle volte-face et sembla s'incliner vers la nouvelle majorité pour la favoriser. De nouveau, l'ineffable Clotario Blest, président de la Centrale unique des travailleurs (C.U.T.) et ses amis, les dirigeants syndicaux communistes firent de nombreuses visites au président pour obtenir la réinscription des communistes sur les registres électoraux (dont ils avaient été éliminés après l'application de la loi dite de « Défense de la République »). Ces pourparlers trainent depuis trois mois sans que ni le président ni le parti radical puissent se mettre d'accord. Les incidences de ces discussions risquèrent

---

(1) C'est le sénateur George Alessandri, candidat des partis libéral et conservateur, qui a été désigné par 386.192 voix contre 354.300 à M. Allende, candidat des partis de gauche, 254.323 à M. Frei, 189.182 à M. Bossay et 41.224 à M. Zamorano.

à plusieurs reprises de détruire la nouvelle combinaison parlementaire. Naturellement, les dirigeants politisés de la C.U.T. ne tentèrent pas, à la faveur de ces circonstances, d'obtenir quelques améliorations au sort des travailleurs, celles-ci n'entrant pas dans les consignes du parti communiste.

Comme les élections sont généralement caractérisées par le fricotage général des partis politiques, dont les candidats subornent les électeurs en achetant des votes, et que les partis de droite disposent de sommes supérieures pour les élections, ils obtenaient souvent, de ce fait, l'avantage sur leurs concurrents. Le nouveau bloc parlementaire déterra un projet de réforme de la loi électorale qui dormait depuis huit ans dans les archives du Parlement. Ce projet fut discuté et la loi votée et promulguée dans un temps record. Il est évident que la suppression des abus et de la corruption électorale qui sévissaient dans toutes les élections est un progrès civique pour le pays et enlève en même temps un nombre appréciable de votes à la droite.

Les élections présidentielles ont une importance capitale au Chili étant donné les attributions et l'influence quasi monarchique du président. Il dispose du droit de veto qui lui permet à son gré de rejeter n'importe quelle loi votée par le Parlement. Ses attributions pour désigner ou remplacer les membres du corps diplomatique sont exclusives. Le président est aussi le chef suprême de l'armée et de la marine. Au cours des séances de la session ordinaire du Parlement, qui dure du 21 mai au 18 septembre, les projets soumis par le président ont la priorité sur tout autre. Après cette période, le président peut convoquer les chambres pour une période extraordinaire exclusivement destinée à la discussion et au vote des projets de loi et décrets proposés par lui et il a la faculté d'en ordonner la clôture selon sa convenance. On voit donc que le Parlement, au Chili, a des pouvoirs très limités et que c'est en réalité le président de la République qui oriente la politique du pays.

Les luttes électorales, les passions partisanes qu'elles déchaînent, la participation de la Centrale unique des travailleurs dominée par le parti communiste à la bataille politique, rendent encore plus confuse et plus désespérée la situation générale de la classe ouvrière. Abandonnée et bornée par les dirigeants politisés de la C.U.T., elle est à la veille de perdre l'autonomie de la caisse d'assurances sociales dont le gouvernement a demandé la fusion avec le service de santé dirigé par le ministère de la santé publique. La caisse de prévoyance ouvrière administre des sommes considérables qui proviennent des cotisations obligatoires patronales et ouvrières (44 % des salaires) ; ces fonds sont destinés à financer la caisse maladie, les allocations familiales, les secours de chômage, la construction d'habitations populaires, la gestion des maternités pour les femmes d'ouvriers, etc. Actuellement, l'Etat doit plus de dix milliards de pesos à la Caisse de prévoyance ouvrière, sans que celle-ci puisse en obtenir le remboursement à cause du marasme financier. Quant aux services de santé qui englobent la direction des hôpitaux, des services médicaux, des dispensaires, etc., ils se trouvent, par l'incapacité et la gabegie d'une administration vénale, continuellement en déficit de sommes énormes, ce qui entrave tout progrès dans les services techniques des hôpitaux, rend impossible une nourriture convenable des malades et, le comble, empêche le paiement à dates fixes des salaires du personnel hospitalier. Avec les fonds des assurances sociales on ne prétend rien moins que renflouer les finances des services de santé, créer un corps de médecins fonctionnaires dont les traitements seraient augmentés de 100 %, maintenir et favoriser les bureaucrates parasites de la Santé et obliger les travailleurs malades à aller grossir les files d'indigents pour solliciter les soins auxquels ils ont droit et pour lesquels ils abandonnent une partie de leurs salaires.

La C.U.T., trop compromise et trop occupée par le tumulte électoral, reste sourde aux protestations des travailleurs contre cette fusion. Ses dirigeants communistes, après quelques timides protestations « pour la galerie », acceptèrent tacitement d'étudier les modalités de la fusion proposée par le gouvernement et les politiciens qui veulent s'assurer les bonnes grâces du corps médical, se faisant ainsi complices du pillage des fonds destinés à la prévoyance sociale des ouvriers. Seuls les syndicats d'ouvriers et d'employés formés par le personnel des assurances sociales et le comité syndical de récupération protestent et mènent une agitation constante contre cette infamie.

Après la conférence nationale du 1er mai, le mouvement syndical de récupération n'a cessé d'œuvrer pour faire renaître les valeurs réelles du syndicalisme et pour que les travailleurs puissent s'unir dans un seul mouvement, les tendances démocratiques, patronales et d'Etat. Les militants ouvriers et les dirigeants qui prirent part à cette conférence, décidèrent de préparer un congrès pour la fin de l'année, en vue de constituer une centrale unifiant, dans un seul mouvement, les tendances démocratiques et apostoliques du syndicalisme. Parallèlement, les délégués élaborèrent un programme de lutte ayant pour objectif des revendications immédiates et l'étude d'un programme de production et de travail pour absorber la main-d'œuvre en chômage. Etant donné le caractère provisoire du Comité syndical de récupération, il a été indispensable d'établir une plate-forme de lutte, en attendant que le congrès projeté élabore une déclaration de principe et décide de l'organisation définitive de la nouvelle centrale syndicale.

La plate-forme de lutte adoptée par le mouvement syndical de récupération comporte les points suivants :

1) Préparation du congrès national du mouvement syndical de récupération qui se tiendra du 6 au 9 décembre ;

2) Augmentation générale des salaires des ouvriers et des employés de 40 % et application de l'augmentation de 20 % accordée par la loi sur les allocations familiales ;

3) Blocage du prix de toutes les marchandises pendant l'année 1959 et autorisation pour tous les employés civils et dirigeants syndicaux de contrôler l'accomplissement de cette disposition ;

4) Paiement par l'Etat de toutes ses dettes envers les organismes de prévoyance sociale et contrôle effectif des impositions que les entreprises privées doivent verser à ces organismes ;

5) Octroi de crédits contrôlés et intervention des organisations syndicales pour entamer un programme de construction d'habitations populaires ;

6) Absorption du chômage par la réalisation d'un programme de construction et de travaux publics ; création de nouvelles sources de production pour la transformation des matières premières qui sont actuellement exportées ; application de forts impôts sur les terres labourables non cultivées, etc. ;

7) Liberté complète des organisations syndicales pour élire leurs représentants ;

8) Abrogation de toutes les lois répressives ;

9) Retraite pour les ouvrières et employées après vingt-cinq ans de travail ;

10) Création d'une Université du travail (formation de cadres syndicaux et de techniciens) ;

11) Lutte contre la fusion du service des Assuranecs sociales avec les services nationaux de santé.

A. G.

Parmi nos LETTRES

Sur le referendum

De DEVAUX, instituteur retraité à Coulommiers :

La lecture de la R.P. nous est salutaire ; nous y trouvons, non pas toujours, des prises de positions conformes aux nôtres, mais l'expression d'une pensée libre et surtout la fidélité à l'idéal de paix et de justice sociale qui nous a rapprochés dans le passé, et suffit à maintenir solides les liens qui nous unissent.

Quant au reste, qu'il est difficile d'en parler, dans le désarroi, l'inconscience générale.

Dire que la France va voter sur le référendum dans la nuit, que neuf sur dix des électeurs n'en auront rien lu ni compris.

Dire que les manifestants de Dakar vont participer au référendum sur la Constitution qui va régir la Métropole.

Dire que de Gaulle est le premier homme d'Etat français, chef de gouvernement, qui ose dire à nos frères noirs, « vous voulez l'indépendance, prenez-la ».

Je ne suis pas fier d'être socialiste, (j'entends membre de la S.F.I.O.) avec Guy Mollet et Lacoste. Il y a deux ans, quand je me suis levé seul, à une conférence Savary, pour dire que j'étais en rupture totale de pensée avec la majorité socialiste qui faisait Suez, je soulevai une désapprobation générale, ce qui m'obligea à dire : Si vous estimez que je tiens un langage sacrilège, foutez-moi à la porte. Depuis, j'ai eu la consolation de voir la Fédération de Seine-et-Marne passer dans l'opposition.

Je voterai, nous voterons non au référendum, car je ne voterai jamais pour un moine et un soldat ; mais tout de même de Gaulle a une autre allure que ceux qu'il a agenouillés aux pieds de « sa grandeur ».

Comment l'Algérie votera

D'un de nos lecteurs d'Algérie :

Je pense pouvoir vous dire que les Européens d'Algérie, dans leur grande majorité, ne sont pas gaullistes : ils ont été trop pétainistes. Ils estiment seulement que de Gaulle est une étape nécessaire pour instaurer leur régime en France. C'est pourquoi, je crois, qu'ils voteront « oui ».

Quant au vote des musulmans ! A la casbah chaque groupe de 5 à 6 maisons a un responsable. C'est parfois un ancien nationaliste qui s'est fait pincer et qui, après un « interrogatoire », a lâché le morceau. En général, c'est un ancien militaire père de 5 ou 6 enfants. C'est à ces responsables que l'armée a demandé tant d'hommes, tant de femmes, pour le Forum. C'est eux qui doivent vérifier qu'il n'y a pas de terroristes cachés dans leur ilot. C'est à eux qu'on demandera des comptes pour le referendum. Il faut bien, n'est-ce pas, avoir un métier, manger et vivre !

Il reste maintenant les maîtres effectifs de l'Algérie : l'armée. Là c'est pour moi, la grande inconnue. Quelles sont ou ont été les positions d'un Massu, d'un Salan, d'un Bigeard ? Quelles sont les réactions du contingent, des paras ? Sur ce point essentiel, je ne sais absolument rien.

A propos des luttes entre Algériens

Du camarade M. CATTEAU, de Mâcon :

L'article « La guerre fratricide entre organisations algériennes » de E. Vogt et D. Faber, paru dans le dernier numéro de la R.P. est excellent.

Cette lettre mériterait une diffusion plus large dans les milieux syndicalistes et politiques de gauche, complétée le cas échéant, par la correspondanc eéchangée entre les auteurs de la lettre et la rédaction de « La Gauche ». Ne pourrait-on réunir tou tcela sous forme de brochure ? Pour la diffuser largement dans les milieux s'intéressant au problème algérien, il faudrait une brochure d'un prix très réduit, ne dépassant pas 50 francs l'exemplaire.

Je pense que cette idée devrait être examinée par le « noyau » de la R.P. Une telle initiative permettrait de rompre le mur du silence fait autour du M.N.A. et aussi de contrecarrer l'influence du lobby F.L.N.

Qu'en pensez-vous ?

Le problème yougoslave

De J. DJOUKITCH, ces quelques remarques au sujet du dernier article d'Hagnauer :

Le drame de Budapest et l'exécution ignoble d'Imre Nagy ont ravivé l'intérêt pour le problème yougoslave. Il est, en effet, de grand intérêt prolétarien de scruter avec soin et la plus grande objectivité le comportement intérieur et extérieur de la Yougoslavie sur laquelle l'U.R.S.S. fait peser une grave menace nationale et sociale.

Il est très regrettable que Hagnauer, dans son article consacré à la Yougoslavie, reprenne à son compte la thèse Pavelitch-iste de « pluri-nationalité » de la Yougoslavie alors que j'avais apporté la démonstration historique et ethnologique de la fausseté totale de cette thèse chère au cléricalo-fascisme du Vatican, éternel négateur et ennemi juré de la Yougoslavie (R.P. *nov.* 1951). *De son côté Rosmer avait fourni le témoignage d'Elisée Reclus à l'appui de ma thèse* (R.P. *déc.* 1951). *Je cite ce fragment : « Divisés par la politique, tous les pays slaves de Cisleithanie, de Trans-leithanie, de l'Outre-Save n'en constituent pas moins d'avance et virtuellement pour ainsi dire,* une forte unité nationale *(je souligne) avec laquelle doivent compter même ceux qui refusent de la reconnaître. Les événements projettent leur ombre devant eux, et bien que la Yougoslavie n'existe pas encore, on peut la voir se préparer depuis longtemps ».* (1).

En toute justice et honnêteté, Hagnauer se doit et doit à la R.P. *et ses lecteurs de faire une réfutation de mon exposé avant de fouiller la poubelle d'un « attaché culturel de Pavelitch auprès de Hitler » et « rédacteur de la revue oustacha « Spremnost ». Hagnauer prend à son compte cette perle et la cite en caractère gras dans son article : « Cette formation impériale (sic) s'est fondue chez Tito avec un internationalisme socialiste et ouvrier qui n'était pourtant pas un post-nationalisme mais un pré-nationalisme impérial ». Pour Hagnauer, Tito est un « impérialiste » parce qu'il était sous-off. dans l'armée « impériale » de l'Autriche-Hongrie. Ainsi par le jeu enfantin de mots on explique la résistance yougoslave à Staline-Khrouchtchev... Cett eexplication n'est pas tirée par les cheveux, mais par la queue... Tout de même un universitaire parisien pouvait être un peu plus exigeant ! En quoi la résistance à Staline-Khrouchtchev est-elle « impérialiste » ? En quoi la tentative de former une fédération des républiques socialistes Balkano-Danubienne est-elle « impérialiste » ?*

J'avais écrit mon article de 1951 *pour éviter à la* R.P. *de prêter son concours à une agence « oustacha » connue dans l'Occident. Si je suis aujourd'hui un peu plus sévère, c'est parce que je me trouve devant le cas de récidive déshonorant pour une revue d'avant-garde prolétarienne.*

— Un ami du Noyau me souffle que Djoukitch est un vieux camarade. Je le sais. J'en tiens compte. J'estime sa personne et respecte ses idées. Et je ne réclame aucune réciprocité.

Mais la camaraderie a des limites. Elle ne nous oblige pas à accepter des appréciations dont l'outrance diminue la valeur. Dans le déchainement stalinien des débuts du schisme titiste, Tito fut accusé d'avoir été « un agent de *l'Intelligence Service, un complice de Franco, de Mussolini et d'Hitler* »... Les dirigeants yougoslaves accusèrent les partisans du Kominform d'être « *des ambitieux, des lâches, des ennemis de classe, d'anciens oustatchis, des gardes-blancs, des déchets humains... même des troskystes* (!?) ».

J'ai relu les articles de Ciliga, de Djoukitch, de Rosmer parus dans la R.P. en octobre, novembre, décembre 1951. Les thèses soutenues sur les réalités et l'avenir yougoslaves s'opposent nettement. Mais

(1) Elisée Reclus : Nouvelle Géographie Universelle III. Vol. 1878.

Djoukitch discute les thèses et non la personne de Ciliga. Quant à Rosmer, il tire argument de propos tenus par Ciliga, au cours d'une conversation « instructive » à Rome en 1949. La R.P. serait donc déshonorée pour avoir cité un auteur dont quelqu'un — particulièrement ferme sur le plan révolutionnaire et exigeant sur le plan moral — allait cueillir les opinions à domicile.

Djoukitch me conseille la justice et l'honnêteté. Qu'il paye d'exemple. Et qu'il ne m'attribue pas des idées stupides pour prouver ma stupidité. Je n'ai jamais dit que Tito « *était impérialiste parce qu'ancien sous-officier autrichien* — ni que *la Fédération balkano-danubienne était impérialiste*... J'ai *proposé* une explicaion de l' « originalité » yougoslave, composée de six éléments dont la formation particulière de la nation yougoslave — sans que ce facteur prédomine sur les cinq autres. J'ai *proposé* une explication du succès personnel de Tito par son éducation autrichienne et militaire. Le terme « autrichien » est péjoratif pour Djoukitch (qui exprimait en 1951 une opinion sur le déclenchement de la guerre de 1914, assez peu conforme à celle de Rosmer et de Zimmerwaldiens de 1915). Il ne l'est pas pour moi. Les vainqueurs de 1918 ont « balkanisé » l'Autriche-Hongrie », alors qu'il aurait fallu, sur les ruines du vieil empire des Habsbourg, bâtir une Fédération danubienne.

Il est certain que le climat autrichien, le climat de Vienne — le carrefour de l'Europe — prédisposait plus à l'internationalisme que la fièvre des revendications nationales chez les peuples incorporés dans l'Empire. Ce que Ciliga a voulu dire, par sa formule, c'est que la formation d'unités nationales est une étape indispensable. Ce « complexe » autrichien « impérial » (et non impérialiste), à la fois pacifiste et réactionnaire, catholique et philosophique n'était plus que survivance anachronique sur le plan politique en 1914. Mais il en restait une tendance à s'élever au-dessus des particularismes nationaux, dont Tito a pu profiter intellectuellement. Qu'il soit d'autre part, d'abord un *militaire*, c'est un fait incontestable. La nécessité révolutionnaire a fait de Trotsky un stratège et un organisateur. La captivité en Russie a fait de Tito, un témoin de la Révolution russe, puis un soldat de l'armée rouge — Ce n'est pas le révolutionnaire, c'est le soldat victorieux qui a pris le pouvoir en Yougoslavie et tenu tête à Staline.

La situation particulière de la Yougoslavie, la personnalité exceptionnelle de Tito, sont *les conditions* de la rupture de 1948... mais non *les causes*, qui restent de même nature et de même valeur que celles des révoltes nationales contre les impérialismes réactionnaires. Je n'ai pas contesté la légitimité de la rupture, mais regretté au contraire qu'on n'en ait pas tiré toutes les conséquences.

Je n'ai ni justifié la thèse de Ciliga, ni réfuté celle de Djoukitch. Il est vrai que les pronostics de celui-là ne se sont pas vérifiés. Mais avant de donner raison à celui-ci, je voudrais être certain que le centralisme dictatorial n'a pas étouffé les aspirations nationales et religieuses, comme il a paralysé le mouvement ouvrier et étouffé les manifestations de pensées hérétiques.

Nous n'avons pas cessé, comme le désire Djoukitch, de scruter soigneusement et objectivement le comportement intérieur et extérieur de la Yougoslavie. Il s'agit en effet d'une expérience *dite socialiste*, dont les militants ouvriers doivent tirer tous les enseignements. Au cercle Zimmerwald, après la présentation par Prudhommeaux des idées de Djillas, on a dit que c'étaient là des questions mineures, que ce qui importait seulement c'était le conflit entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis. Un tel fatalisme ne peut que rendre vaines toutes nos études et discussions. Comme les Byzantins de la décadence, évoqués par le poète, « *sans vouloir, ni pouvoir* », nous serions condamnés à « *regarder passer les grands barbares blancs* »... ou rouges !

La classe ouvrière internationale au contraire peut et doit intervenir efficacement — utiliser toutes les fissures dans « les deux blocs » : aussi bien les révoltes nationales que les luttes sociales. Le titisme a joué dans l'empire stalinien un rôle aussi important que les insurrections indigènes dans les vieux empires coloniaux. Mais il ne peut représenter ni les espoirs ouvriers, ni les ambitions internationalistes.

Il faudrait évidemment une longue étude pour clarifier les idées sur la formation de la Yougoslavie. L'opinion d'Elysée Reclus est naturellement d'une haute portée. Mais la « Slavie du Sud » qui va du Danube à l'Adriatique et à la mer Noire correspondrait plutôt à une Fédération balkanique qu'à la Yougoslavie actuelle.

On peut, avec des arguments pertinents, rejeter la thèse d'une formation artificielle de la Yougoslavie. Mais pour prouver qu'il s'agit d'une nation naturellement constituée, la communauté de langue ne suffit pas — pas plus que ne suffiraient l'unité religieuse ou l'identité d'origine ethnique. Ce que prouve l'histoire, c'est que les contingences politiques, les intérêts des *Etats* balkaniques (non des peuples), les intérêts des grandes puissances impérialistes ont pesé sur la répartition des territoires et le partage des zones d'influence beaucoup plus que le principe des nationalités et le « droit des peuples à disposer librement d'eux-mêmes ».

Par volonté impérialiste, Staline a opposé son veto de 1945 à 1947 à la constitution d'une Fédération balkanique. Par méfiance justifiée, Tito, en mars 1948, quelques semaines avant la rupture, a rejeté l'union bulgaro-yougoslave. Et depuis cinquante ans, la question de Macédoine a démenti les chroniques et les débats diplomatiques.

Dissociée par Hitler la Yougoslavie a été rassemblée par l'action de Tito, conquise par la force militaire, consolidée par l'habileté politique. C'est la seule certitude que l'histoire nous apporte.

De même qu'elle a enregistré l'hostilité des non-Serbes à l'administration de Belgrade, pendant l'entre-deux-guerres. Ce qui n'excuse pas les atrocités commises par les fascistes croates en territoire serbe. Mais pour régner, les dictateurs sanglants Hitler et Staline ont voulu renforcer les divisions par l'excitation de passions haineuses. Il s'agit d'abord de liquider leur héritage... — R. H.

Sur les math...

De Maximilien LEBLANC, de Saint-Quentin (Aisne) :

Sans les barrages aux examens, l'admission de candidats incultes déparerait la hiérarchie. On frémit rien que d'y penser ! Mais pour les ouvriers qui, un an après avoir quitté l'école, reviennent au niveau d'un élève du cours primaire moyen, il faut prévoir un enseignement limité aux connaissances utiles, facile à comprendre et surtout facile à retenir. On peut en trouver des éléments dans Platon, dans Voltaire, dans Laisant et même chez quelques mathématiciens, en plus de Laisant. La question de Père est subservive mais importante.

Le « miracle » de la « R.P. »

D'Emile PERROT, du Pas-de-Calais :

Je ne puis exprimer qu'un souhait. Cette année « miraculeuse » : Lourdes, Algérie, de Gaulle, je la tiendrai pour telle si notre chère « R. P. » continue à paraître. Ce qui suppose un réveil ouvrier par-dessus la tête des staliniens, des tristes réformistes de F.O. et des grenouillards de bénitiers de la C.F.T.C. Et puis surtout ne pas céder au chantage de la guerre civile. Il faut se dire qu'une mitraillette de « para » n'a de valeur que devant des poings nus. Continue, chère « R. P. », aussi longtemps que tu le pourras.

De Jean RIGAL, de Toulouse (Haute-Garonne) :

J'éprouve toujours le même plaisir à lire la revue. Continuez ; votre position à l'égard des fascistes de droite ou de gauche, votre condamnation du conformisme me plaisent énormément. Il y a tant et tant de « beni oui oui ». Très fraternellement.

L'orgueil d'un grand passé ne ne vous permet pas de voir ni votre état actuel, ni ses causes, ni le danger qui vous menace.

Votre danger n'est pas du côté de la Russie... Votre danger est dans l'avortement de la Révolution.

HERZEN (1868).

LES FAITS DU MOIS

MERCREDI 9 JUILLET. — La **Fédération des syndicats agricoles** s'élève vivement contre le projet gouvernemental de prélèvement exceptionnel sur les prix indexés.

SAMEDI 12 JUILLET. — Deux condamnations à mort à **Alger.**

LUNDI 14 JUILLET. — Révolution en **Irak** : la monarchie est renversée.

Grève générale dans le protectorat d'**Aden**, à Lahey dont le sultan a été déposé par la Grande-Bretagne.

Complot en **Jordanie** contre le roi Hussein.

Le M.N.A. (parti de Messali Hadj) réclame un Commonwealth français.

M. Stevenson, **président du parti démocrate américain**, arrive à Léningrad.

MERCREDI 16 JUILLET. — **A l'O.N.U.**, les Etats-Unis demandent l'envoi d'une force internationale au Liban ; l'U.R.S.S. demande le retrait des troupes américaines qui viennent de débarquer.

A Lyon, ouverture du congrès de **la Ligue de l'Enseignement.**

Démission de Tanguy-Prigent du comité directeur du **parti socialiste.**

JEUDI 17 JUILLET. — Troupes britanniques aéroportées en **Jordanie.**

Manœuvres **soviétiques** aux frontières turque et libanaise.

Ouverture à Brest du congrès du **S.N. des Instituteurs.**

Fusée Jupiter lancée avec succès aux **Etats-Unis.**

VENDREDI 18 JUILLET. — Le président Nasser à Moscou.

Le comité de Salut public d'**Alger** demande l'exécution des condamnés à mort.

MARDI 22 JUILLET. — M. Mendès-France arrive à **Moscou.**

MERCREDI 23 JUILLET. — **L'Union des forces démocratiques** se constitue sur l'initiative de M. Daniel Mayer.

Echec d'un complot militaire au **Venezuela.**

VENDREDI 25 JUILLET. — Le procès des conspirateurs d'**Alger** contre le général Salan est renvoyé et les accusés sont mis en liberté provisoire.

LUNDI 28 JUILLET. — Rencontre à Londres des premiers ministres du **pacte de Bagdad** et de M. Foster Dulles.

A Cotonou **(Afrique noire)**, le congrès du parti du regroupement africain se prononce pour l'indépendance des territoires d'outre-mer et le système confédéral.

Réunion à Paris des **Fédérations socialistes minoritaires.**

MERCREDI 30 JUILLET. — Publication du **projet constitutionnel.**

Le gouvernement **polonais** attaque l'épiscopat.

Coup d'Etat manqué à **Haïti.**

JEUDI 31 JUILLET. — Le général Chehab est élu président de la **République libanaise.**

M. Fanfani, président du Conseil **italien**, suggère à Washington un plan pour le **Proche-Orient.**

VENDREDI 1er AOUT. — En **Belgique**, le service militaire est réduit de 18 à 12 mois.

Manifestation anti-américaine à **Haïti.**

La Grande-Bretagne reconnaît la **République irakienne.**

En **Finlande**, le chef communiste tente en vain de former le gouvernement.

SAMEDI 2 AOUT. — Arrestation des chefs du **réseau F.L.N.** du Nord-Est français.

Les Etats-Unis reconnaissent la **République d'Irak.**

A Tetouan, le congrès des étudiants **marocains** critique violemment le gouvernement.

LUNDI 4 AOUT. — M. Khrouchtchev revient de **Pékin** où un communiqué soviéto-chinois est publié.

La **Turquie** obtient 350 millions de dollars américains.

MERCREDI 6 AOUT. — Le **referendum** est fixé au 28 septembre.

L'U.R.S.S. et les Etats-Unis demandent la réunion de l'assemblée de l'O.N.U.

L'Union Générale des **Travailleurs d'Afrique Noire** demande une assemblée constituante africaine.

Le gouvernement **irakien** se prononce pour la neutralisation du Proche-Orient.

JEUDI 7 AOUT. — Rencontre à Paris de M. Fanfani, **premier italien**, et du général de Gaulle.

M. Mac Millan, **premier britannique**, se rend à Ankara et à Athènes pour régler le problème de **Chypre.**

Destruction à Alger d'un **réseau M.N.A.**

VENDREDI 8 AOUT. — Le conflit entre le **F.L.N.** et le **gouvernement tunisien** au sujet du pipeline d'Edjelé s'aggrave.

Suppression du **droit de grève** pour les personnels pénitentiaires.

SAMEDI 9 AOUT. — Le sous-marin atomique **américain** « Nautilus » unit le Pacifique à l'Atlantique sous les glaces du pôle Nord.

LUNDI 11 AOUT. — Nouvelle offensive des rebelles **cubains.**

MARDI 12 AOUT. — Les Marines américaines commencent à se retirer du **Liban.**

La Grèce porte l'affaire de **Chypre** devant l'O.N.U.

Le gouvernement des Etats-Unis maintient son opposition à l'admission de la **Chine populaire** à l'O.N.U.

MERCREDI 13 AOUT. — Rétablissement de la commission de sauvegarde **pour l'Algérie.**

Grève des chemins de fer en **Bolivie.**

M. Mendès-France reçu par M. Khrouchtchev à **Moscou.**

Fin à **Ulm (Allemagne fédérale)** du procès des agents et officiers coupables d'avoir exécuté 5.000 Juifs.

JEUDI 14 AOUT. — Séance de l'**O.N.U. sur le Proche-Orient** : discours du président Eisenhower et de M. Gromyko.

Appel pour la trêve à **Chypre** des syndicats grecs et turcs.

Mort de **F. Joliot-Curie.**

SAMEDI 16 AOUT. — Procès de conspirateurs à **Bagdad (Irak).**

A l'O.N.U., le délégué jordanien ne veut ni observateurs, ni forces de l'O.N.U.

Prochaines livraisons d'armes anglo-américaines à la **Tunisie.**

LUNDI 18 AOUT. — **Au Soudan**, le R.A.D. réclame le droit à l'autodétermination.

Au Cameroun, accord sur l'autonomie interne.

A Dakar (Sénégal), manifestation houleuse pour l'indépendance.

Rupture diplomatique entre la **Yougoslavie** et **l'Albanie.**

L'émir Feyçal, premier ministre d'**Arabie Séoudite**, affirme au Caire son accord avec Nasser.

L'Iran se prononce pour le plan Eisenhower.

A Genève, fin de la conférence **des experts du contrôle nucléaire.**

Ouverture du **procès Kovacs** : le principal accusé défaillant, parce que se faisant opérer.

MARDI 19 AOUT. — Remise du **procès Kovacs.**

L'A.F.L.-C.I.O. des Etats-Unis interdit tout contact avec le Syndicat des camionneurs exclu de la Centrale.

MERCREDI 20 AOUT. — Accord à Genève sur le contrôle des **expériences nucléaires.**

Mesures d'épuration au **Maroc.**

L'U.R.S.S. accorde un crédit à l'**Islande** en conflit avec la Grande-Bretagne sur les zones de pêcheries.

JEUDI 21 AOUT. — **A l'O.N.U.**, sur le Proche-Orient, motion de compromis de la Ligue arabe.

Les **Etats-Unis** décident de suspendre les essais nucléaires.

Reprise des livraisons militaires anglo-américaines à l'**Irak.**

LUNDI 25 AOUT. — Action terroriste du **F.L.N.** dans la métropole contre des postes de police et des dépôts d'essence.

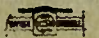
Bombardement par les batteries de la **Chine populaire** des îles Quemoy.

Bagarres entre Noirs et Blancs en **Angleterre** dans la banlieue de Nottingham.

VENDREDI 29 AOUT. — Arrêts de travail au Mexique.

SAMEDI 30 AOUT. — Acceptation par M. Khrouchtchev de conversations sur les **expériences nucléaires.**

Constitution d'un gouvernement **finlandais** social-démocrate.

Le gérant : J.-P. FINIDORI  **Editions Polyglottes**, 232, rue de Charenton, Paris.